

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEEES

Communes de Caussade, Monteils, Réalville, Septfonds, Molières et de Montpezat

Communauté de communes du Quercy Caussadais

PETR du Pays Midi Quercy

Avenant - Contrat 2^{ème} génération

2022 / 2028



Entre,

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
- Le Conseil Départemental du Tarn et Garonne, représenté par son Président Michel Weill,
- Le PETR du Pays Midi Quercy, représenté par son Président Jacques Calmettes,
- La Communauté de Communes du Quercy Caussadais, représentée par son Président Guy Rouziès,
- La Commune de Caussade, représentée par son Maire Gérard Hébrard,
- La Commune de Monteil, représentée par son Maire Christophe Massaloup,
- La Commune de Réalville, représentée par son Maire André Mourgues,
- La Commune de Septfonds représentée par son maire Nadine Sinopoli,
- La Commune de Molières représentée par son maire Valérie Hébral,
- La Commune de Montpezat représentée par son maire Gérard Mounié,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040,

Vu le contrat Bourgs Centres des Communes de Caussade, Monteils, approuvés le 21/02/2019 et des communes de Septfonds, Réalville, Montpezat de Quercy, Molières approuvés le 04/10/2019,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays Midi Quercy pour la période 2022-2028,

Vu les délibérations des Communes de Caussade, Monteils, Septfonds, Réalville, Montpezat de Quercy, Molières,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais en date du 19/06/2023,

Vu la délibération du PETR du Pays Midi Quercy en date du 30/06/23,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn et Garonne en date du 27/11/23,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 20/10/23 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial.

En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de **450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le **PACTE VERT Occitanie**, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 04/10/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de :

- Caussade ville-centre du Quercy Caussadais avec ses 7 022 habitants en 2020 ;
 - Monteils 1 470 hab.
 - Réalville, 1 897 hab.
 - Septfonds, 2 311 hab.
 - Molières. 1 229 hab.
 - Montpezat de Quercy, 1 640 hab.
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période 2022-2028.

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, le PETR du Midi Quercy, les communes citées précédemment en y associant les services de l'Etat, le CAUE, l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO).

Le présent avenant a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des bourgs centres du Quercy Caussadais, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays Midi Quercy, dont il est un sous-ensemble.

Les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (avenant ou nouveau contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

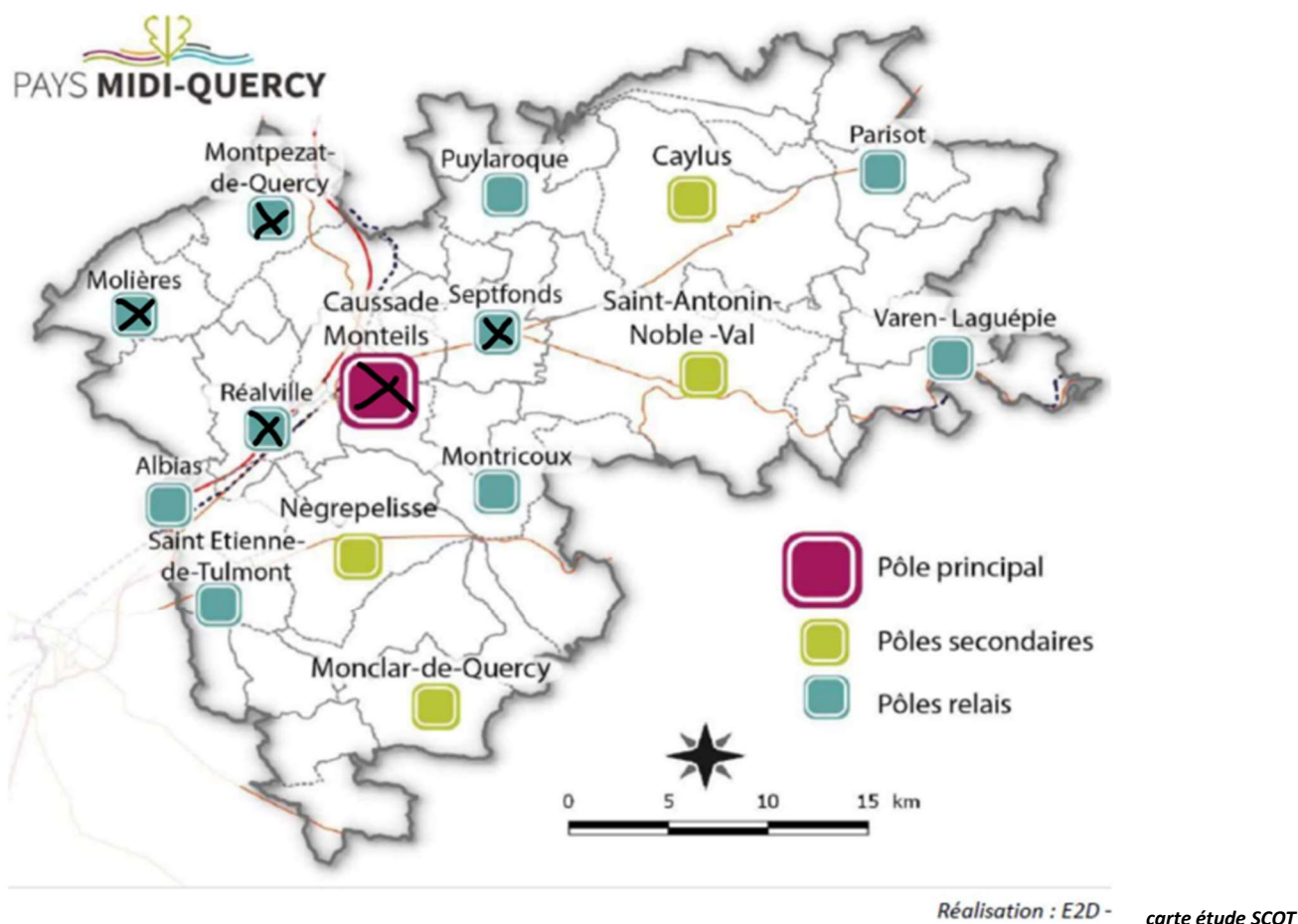
C'est pourquoi pour le territoire du Quercy Caussadais, **il est proposé un seul et même avenant pour les 5 contrats bourgs centres signés le 04/10/2019 de Caussade-Monteils, Réalville, Septfonds, Montpezat de Quercy et Molières.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS (20 849 hab)



PETR DU PAYS MIDI QUERCY (51 410 hab)

QVA (22 736 hab) et QRG (7 825 hab)



Article 2 : Contexte et enjeux

L'article 2 n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant, mais il est utile de rappeler que les orientations stratégiques des 5 bourgs centres de Caussade, Réalville, Septfonds, Montpezat de Quercy et Molières découlent des mêmes enjeux de territoire décrits dans le contrat de 1^{ère} génération :

- 1- Assurer le renouvellement de la population et une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active en cœur de bourg ;
- 2- Conserver une dimension à taille humaine des centres villes afin de préserver le cadre de vie des habitants ;
- 3- Répondre aux besoins des nouvelles populations, notamment de la petite enfance et de la jeunesse, proposer une offre de services de qualité et créer de nouveaux équipements, de nouvelles activités sportives et de loisirs ;
- 4- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ;
- 5- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics et à une offre de soins adaptée ;
- 6- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement touristique et d'attractivité ;
- 7- Réinvestir les bâtiments commerciaux vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction ;
- 8- Réorganiser les espaces publics pour les articuler les uns aux autres pour faciliter les déplacements ;
- 9- Faciliter la mobilité douce de tous les habitants entre le cœur de bourg et la proche périphérie ;
- 10- Redonner la place aux piétons et réaffirmer la centralité des cœurs de bourg en favorisant les lieux de rencontre et de convivialité.

(Cf. annexes grilles d'analyse AFOM sur les Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces des 5 bourgs centres).

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

L'article 3 n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant, mais il est utile de rappeler que les 5 bourgs centres de Caussade, Réalville, Septfonds, Montpezat de Quercy et Molières suivent les mêmes orientations :

ORIENTATION 1: Reconcentrer l'urbanisation autour des centres-villes, limiter la consommation de l'espace

- En renforçant l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie (**AXE STRATÉGIQUE 1**) ;

ORIENTATION 2 : Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement des habitants :

- En renforçant l'offre de services existante du centre-ville et en proposant de nouveaux équipements structurants de qualité à l'échelle du territoire (**AXE STRATÉGIQUE 2**) ;
- En facilitant la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie (**AXE STRATÉGIQUE 3**);
- En confortant la dynamique de l'économie locale (**AXE STRATÉGIQUE 4**).

En reconcentrant l'urbanisation autour des cœurs de bourg, en limitant la consommation de l'espace et en tentant de limiter les déplacements, en rapprochant les habitants des équipements et services, les élus du Quercy Caussadais suivent une démarche globale de développement durable qui va dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique. Le volet environnemental est bien au cœur de la stratégie de revitalisation des bourgs-centres, avec la requalification des espaces urbains, la rénovation énergétique des bâtiments publics fait partie des projets prioritaires des élus.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (Cf. Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période 2022 / 2025.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période 2022-2025 sont inscrits au sein du programme pluriannuel 2023-2028 (Cf. Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2022-2025, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent avenant aux contrats bourgs-centres, un **Programme Pluriannuel de Projet et d'Investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période.

Enfin, un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation des contrats bourgs centres avec la stratégie :

5-1-1- Du PETR du Pays Midi-Quercy

La stratégie pour la période 2021-2026 déclinée dans le projet de territoire du Pays met en avant **3 axes de développement** :

- **Pour un territoire équitable :**
 - Connaître, informer, s'appropriier et promouvoir un territoire durable ;
 - Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation ;

- **Pour un territoire viable :**
 - Favoriser un développement économique durable ;
 - Accompagner la transition énergétique du territoire ;
- **Pour un territoire vivable :**
 - Soutenir et maîtriser l'attractivité d'un territoire solidaire et durable ;
 - Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du pays Midi-Quercy.

La stratégie territoriale développée dans ce nouveau projet de territoire pour la période 2021-2026 met l'accent principalement sur **5 objectifs** :

- **La Transition écologique** en fil conducteur du projet de territoire et des politiques contractuelles et thématiques qui en découleront : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), programme européen LEADER, Pays d'art et d'histoire (PAH), Projet alimentaire territorial (PAT) ...
- **La valorisation de notre richesse culturelle** (patrimoine, vie socio-culturelle ; éducation artistique et culturelle, ...) : axe stratégique renforcé notamment par l'obtention du label PAH ;
- **La préservation d'une qualité de vie dans nos villages et bourgs** (services de proximité, habitabilité, adaptation au vieillissement de la population ; vie socio-culturelle, ...) en capacité d'accueillir de nouvelles populations (notamment post COVID) ;
- **Soutenir et recréer une activité économique responsable**, valorisant les richesses naturelles et humaines du territoire (PAT, tourisme durable, territoires zéro chômeur longue durée ...) ;
- **La prise en compte de la participation sous toutes ses formes** (conseil de développement, SCIC, consultations numériques, ...) dans la mise en œuvre du projet de territoire.

5-1-2- De la Communauté de communes du Quercy Caussadais

Depuis plus de cinq ans, la Communauté de communes du Quercy Caussadais a dépassé le seuil des 20 000 habitants. Avec ses 19 communes et ses 5 bourgs centres, c'est un bassin de vie attractif.

Les élus souhaitent aujourd'hui poursuivre leurs efforts pour la valorisation et la redynamisation des centres-villes.

L'ambition partagée des élus est de faire du Quercy Caussadais un territoire où l'on réside dans un cadre de vie préservé et durable, où on se divertit mais également où l'on travaille et consomme localement.

Comme la municipalité de Caussade, les quatre bourgs centres de Réalville, Septfonds, Molières, Montpezat transforment leur cœur historique depuis plusieurs années et améliorent durablement le cadre de vie des habitants.

Dans les années à venir, il s'agira d'affirmer l'identité territoriale de la Communauté de communes, de la faire connaître et de la rendre plus visible à l'ensemble des habitants. Il s'agira aussi de faire travailler ensemble et fédérer les communes membres de la communauté, autour des thématiques prioritaires et enjeux communs que sont : l'économie et l'emploi, le développement des commerces, de l'agriculture et du tourisme, l'animation culturelle, la préservation de l'environnement, la transition énergétique, la diversification de l'offre de logement.

Le partenariat construit autour de ce contrat bourg centre, permettra de fédérer tous les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

5-2-1- Contributions de la Communauté de communes du Quercy Caussadais

La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires et optionnelles inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre de la politique des bourgs centres :

Pour rappel ses compétences obligatoires sont :

- **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
 - Acquisition, gestion, cession de réserves foncières pour la réalisation des compétences relevant de la Communauté de Communes,
 - Élaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes et suivi dans le cadre des procédures de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
 - Instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes du Quercy Caussadais,
 - Étude, mise en place et gestion de Système d'information Géographique
 - Schéma de cohérence territoriale
 - Aménagement numérique de l'espace d'intérêt communautaire :
Dans le cadre des dispositions de l'article 1425-1 du CGCT, la Communauté de communes du Quercy Caussadais exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :
 - L'acquisition de droit d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
 - L'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
 - La mise à disposition des infrastructures ou réseaux pour les opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants ;
 - L'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux.
- **Développement économique**
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17.
 - Étude, création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - Études, actions, réalisations relatives à la promotion du territoire intercommunal,
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme chargés de l'accueil et l'information, la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, la coordination des divers partenaires du développement touristique local.
- **Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie**
 - Etude, mise en œuvre et suivi des politiques intercommunales relatives à l'habitat : Plan local de l'habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de tout dispositif venant s'y substituer, excepté les opérations d'aménagement de villages, les lotissements, et toute opération de création de logements
 - Permis de louer.

5-2-2- Contributions du PETR du Pays Midi Quercy

Le PETR apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg-centre essentiellement dans le cadre :

- des politiques contractuelles qu'il anime : CRTE (intégrant le Contrat de Transition Ecologique), contrat Territorial Occitanie et programme Leader,
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy),

- de la mission habitat comprenant le portage d'une OPAH Pays Midi Quercy (animation et suivi) qu'il exerce pour le compte des EPCI, et du Guichet unique Régional,
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire, dont la mobilité, et le Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME,
- de la mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne,
- de la mission de mise en œuvre et d'animation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT),
- de la mission de préfiguration d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS aux côtés des 3 EPCI.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy Caussadais.

5-2-3- Contributions du CAUE

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants.

Thème de l'habitat

- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera les communes pour la mise en place d'un observatoire de la vacance. Il réalisera des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les bâtiments publics vacants.
- Dans le cadre des études mené par îlot, le CAUE pourra contribuer à des notes méthodologiques, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche, programmation, usages et points de vue portés sur l'architecture et ses façades.

Thème des espaces publics

- Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.
- Les espaces publics feront l'objet d'un plan guide en fonction de leur rôle dans la ville qui traduira entre autres le parcours qui pourrait les relier.

Thème des mobilités

- Le CAUE apportera une réflexion sur la pré-programmation sur les parcours piétonniers dans la ville et de leur signalétique.
- Le CAUE contribuera à la réalisation d'un cahier des charges pour la mise en œuvre d'un plan guide pour les aménagements, les mobilités entre Caussade et Monteils.

5-2-4- Contributions de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO)

L'EPFO se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour les communes de Caussade, Monteils, Réalville, Septfonds, Montpezat de Quercy, Molières et la Communauté de communes du Quercy Caussadais, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle. Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et Garonne, modalités d'intervention et contributions du département

Le département de Tarn-et-Garonne est un partenaire historique des politiques territoriales contractuelles. Le dispositif bourg centre constitue un des volets du contrat territorial Occitanie pour la période 2022/2028. Le Département apportera sa contribution à la mise en œuvre des programmes portés par les communes bourg-centre, dans le cadre de ses dispositifs d'aides en vigueur.

En effet, conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat bourg-centre, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2022.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat-cadre d'une part et les programmations annuelles d'autre part, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat-cadre ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

- Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le contrat bourg-centre. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

- Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants.

La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

- Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, **la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.**

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs et outils régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité,
- La Foncière Agricole d'Occitanie.
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat,
- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction,
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité,
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie,
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local (FOCCAL)

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

L'Agence Régionale Energie Climat (A.R.E.C)

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction (A.R.A.C)

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité (A.R.B)

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (AD'OCC)

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie. Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc... L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques (ARIS)

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourgs-Centres » est créé par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- les Communes de Caussade, Monteils, Réalville, Septfonds, Montpezat de Quercy, Molières,
- la communauté de communes du Quercy Caussadais,
- le PETR du Pays Midi-Quercy,
- la Région,
- le Département.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires qui ont souhaité contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des bourgs centres à savoir :

- les services de l'Etat : la Préfecture, la DDT, l'UDAP,
- le CAUE,
- les chambres consulaires,
- Opérateurs régionaux.

Une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre seront assurés par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Le COPIL a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie,
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Le COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant au **31 décembre 2028**. Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à la fin du second semestre de l'année 2025 afin de procéder à un premier état des actions engagées et le cas échéant de procéder à la réorientation du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Caussade, le 11/12/2023

<p>Le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais</p>  <p>Guy Rouziès</p>	<p>Le Président du P.E.T.R. du Pays Midi Quercy</p>  <p>Jacques Calmettes</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p>  <p>Carole Delga</p>
<p>Le Président du Conseil Départemental du Tarn et Garonne</p>  <p>Michel Weill</p>	<p>Le Maire de la Commune de Caussade</p>  <p>Gérard Hébrard</p>	<p>Le Maire de la Commune de Monteils</p>  <p>Christophe Massaloup</p>
<p>Le Maire de la Commune de Molières</p>  <p>Valérie Hébral</p>	<p>Le Maire de la Commune de Réalville</p>  <p>André Mourgues</p>	<p>Le Maire de la Commune de Septfonds</p>  <p>Nadine Sinopoli</p>
<p>Le Maire de la Commune de Montpezat</p>  <p>Gérard Mounié</p>	<p>La Présidente du CAUE</p>  <p>Dominique Sardeing</p>	<p>La directrice de l'Etablissement public foncier (EPFO) régional Occitanie</p> <p>8/10</p>  <p>Dominique PUISSON Directeur Occident EPF Occitanie</p> <p>Sophie Lafenêtre</p>

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1/

GRILLES AFOM (ATOUPS /FAIBLESSES /OPPORTUNITES /MENACES)

ANNEXE 2/

**TABLEAU DE SUIVI DES CONTRATS BOURGS CENTRES DE PREMIERE
GENERATION PERIODE 2019/2022**

ANNEXE 3/

**CONTRATS BOURGS CENTRES DE DEUXIEME GENERATION
PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTION 2023/2028**

ANNEXE 4/

FICHES ACTION

ANNEXE 1 : GRILLES AFOM (issues des contrats de 1 ère génération)

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE CAUSSADE	
ATOUTS / OPPORTUNITE	FAIBLESSES / MENACES
<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - depuis 1968, la population ne cesse d’augmenter à Caussade, malgré une stagnation en 1999 ; - un solde migratoire annuel moyen positif du fait de nouveaux arrivants : arrivée de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d’un cadre de vie préservé ; - les emplois et services mais aussi les logements « bon marché » que les familles mono-parentales trouvent à Caussade en font les points d’appui privilégiés de leur installation ; - la moitié de la population de Caussade a moins de 45 ans, tranche d’âge qui compte le plus d’actifs; <p>Opportunités : ces nouvelles arrivées favoriseront la mixité sociale et générationnelle.</p>	<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un solde naturel annuel moyen négatif du fait d’une population « locale » vieillissante avec une mortalité qui dépasse la natalité ; - une réduction de la taille des ménages ; - la mono-parentalité qui rime parfois avec la précarité des ressources du ménage; - un quart des ménages sous le seuil de pauvreté (888 ménages en grande précarité). <p>Menaces : L’arrivée de pré retraités ou de jeunes retraités à la recherche d’un cadre de vie préservé entrainera à moyen long terme un vieillissement important de la population et une montée en puissance des problématiques liées à l’avancée en âge et à la perte d’autonomie.</p>
<p>En matière d’habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un marché locatif détendu avec des loyers attractifs pour les personnes à faibles ressources ; - une offre renouvelée de logements HLM notamment de pavillons (43 % du parc HLM a été construit depuis moins de 20 ans. Les nouveaux logements présentent une bien meilleure performance énergétique et permettent une bien meilleure maîtrise des coûts) ; - parc de logements historiquement construit pour loger des familles. <p>Opportunités : Le lancement d’une nouvelle OPAH permettra la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui compléteront l’offre HLM. Plus de logements réhabilités et occupés en centre-ville, c’est aussi plus de commerces qui gagneront en clients potentiels.</p>	<p>En matière d’habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parc de logements anciens (29 % des résidences principales construites avant 1949) ; - nombre de logements vacants important (15 % des résidences principales soit 589 logements) ; - certains produits accusent leur obsolescence et s’adressent à des publics précaires ; - peu de logements de petite taille. <p>Menaces : malgré les efforts de la municipalité et les OPAH successives, la permanence d’un parc privé de mauvaise qualité entretient le « mal-logement » et à terme l’appauvrissement général de la ville. Par endroit, les abords et le cœur historique renvoient une image peu valorisante avec parfois des problèmes d’incivilité et le sentiment d’insécurité.</p>
<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune bien desservie par 4 routes départementales à grande circulation (dont une allant vers Villefranche-de-Rouergue); - présence d’une connexion à l’autoroute à proximité reliant Montauban à Cahors et au-delà Toulouse ; - présence d’une gare ferroviaire à deux pas du centre-ville. <p>Opportunités : la commune compte de nombreux axes entrants (principaux et secondaires) qui sont ponctués de plusieurs nœuds routiers. La gare est stratégique pour la création d’un espace multimodal pour desservir Caussade et Monteils en cheminement doux.</p>	<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trafic routier hégémonique dans la commune ; - le centre-ville (boulevards) est traversé par des véhicules de transit ; - place trop importante du stationnement sur l’espace public. (2000 places bien réparties dans le centre-ville) qui ne sont pas forcément utilisées tous les jours <p>Menaces : L’omniprésence de la voiture dans le centre-ville (sur les places, les trottoirs) rend difficile les cheminements doux.</p>
<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le patrimoine architectural et environnemental est riche ; - de nombreuses interfaces entre espaces bâtis et espaces verts sont situés à l’intérieur et à l’extérieur du bourg ; - les espaces verts liés à l’eau étant pour l’essentiel inondables, ont été protégés de l’urbanisation ; - gamme élevée de services (lycée, écoles, maison médicale, maison de l’emploi, cyber base, banques, divers commerces en centre-ville, supermarchés) et de nombreux équipements culturels, de sport et de loisirs (médiathèque, cinéma, piscine intercommunale, stades ...) - nombreuses manifestations animations durant l’année ; 	<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un patrimoine remarquable local encore méconnu et peu accessible par endroit auprès d’un large public ; - un centre historique cerné par des zones inondables qui limite le développement urbain; - une maîtrise foncière limitée ;

<p>Opportunités : Au-delà de la valorisation de l'architecture, la préservation des interfaces entre la ville dense et la campagne est un enjeu important pour créer une symbiose entre les nouveaux aménagements urbains et les espaces verts existants.</p>	<p>Menaces : on observe ces dernières années une perte de dynamisme du cœur historique aggravé par la vétusté du parc ancien.</p>
<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - principal pôle d'emplois du Pays avec près de 3 300 emplois, soit un quart des emplois du Midi Quercy ; - un secteur industriel, artisanal dynamique ; - des savoir-faire locaux spécifiques avec le développement de l'activité chapelière, la production agricole de qualité (nombreux marchés notamment au gras); - un tissu commercial attractif qui rayonne sur les communes alentours localisées sur le pourtour du centre ancien et le long des artères qui y mènent ; <p>Opportunités : Une plus grande occupation du cœur historique permettrait une pérennisation du tissu commercial.</p>	<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nombre de demandeurs d'emploi en nette augmentation ; - tissu commercial moins dense à l'intérieur du centre ancien dont l'accès est plus difficile ; - les commerçants restent dans une situation précaire (fort turn over), à la fois du fait de la concurrence avec Montauban et des surfaces de vente en périphérie. <p>Menaces : Les locaux commerciaux vacants se multiplient dans le centre ancien et ne renvoient pas une image positive.</p>

<p>SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE CAUSSADE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics ; - Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active afin de limiter la paupérisation du cœur historique ; - Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ; - Redonner la place aux piétons dans la ville et favoriser des lieux de rencontre et de convivialité; - Réorganiser les espaces publics pour les articuler les uns aux autres pour faciliter les déplacements ; - Valoriser et renforcer la trame verte et bleue qui interconnecte les différents secteurs de la commune pour relier le cœur historique et les quartiers périphériques, en s'appuyant sur le réseau hydrographique et les massifs boisés existants; - Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement et d'attractivité.
--

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE MONTEILS	
ATOUTS / OPPORTUNITE	FAIBLESSES / MENACES
<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une population en augmentation depuis 1968 ; - une population multipliée par 3 en 45 ans ; - un solde naturel annuel positif de 2010 à 2015 ; - un solde migratoire annuel moyen positif ; - des revenus des ménages plus élevés qu'ailleurs ; - une nette augmentation des professions intermédiaires et surtout des cadres et professions intellectuelles supérieures ; <p>Opportunités : les nouveaux arrivants, issus de catégories sociales plus aisées qui viennent habiter surtout dans des maisons individuelles, favoriseront la mixité sociale et générationnelle du territoire.</p>	<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une chute des naissances en 2014 ; - un vieillissement de la population ; - un accroissement du nombre de retraités qui représente 28 % de la population ; - les tranches d'âge qui comptent le plus d'actifs sont en forte régression ; - une réduction de la taille des ménages ; <p>Menaces : L'arrivée de pré retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé entrainera à moyen long terme un vieillissement important de la population et une montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et à la perte d'autonomie.</p>
<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un parc de logements récent ; - peu de logements vacants ; 	<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les nouvelles constructions concernent essentiellement des maisons individuelles et de grands logements (+ des ¾ RP);

<p>Opportunités : En 2004, le rythme de construction s'est considérablement accéléré avec l'implantation du nouveau lycée. Ce secteur qui se trouve en zone périphérique de Monteils à la limite communale de Caussade est le noyau d'une nouvelle centralité intercommunale.</p>	<p>Menaces : les équipements et le quartier d'habitat autour du lycée se trouvent en retrait par rapport aux axes de circulations principaux et déconnectés du centre de Monteils. L'espace public se restreint à la voie de desserte.</p>
<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monteils est très proche de Caussade et traversée par deux routes départementales, historiquement maillée par un réseau de chemins agricoles ; - La commune est bien desservie par 5 entrées : trois entrées au Sud depuis la RD 926 et sur la RD 17, une au Sud-Ouest depuis Caussade, et une à l'Est. <p>Opportunités : Monteils bénéficie d'un réseau intéressant de chemins ruraux qui peuvent servir de support de liaisons piétonnières.</p>	<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un trafic routier hégémonique dans la commune ; - Des migrations domicile travail importantes ; - ¼ des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent dans une autre commune ; - les accès aux tissus urbains se font principalement par la RD 926. <p>Menaces : l'axe de la RD 926 crée une vraie coupure entre le Sud et le Nord du territoire communal ce qui ne facilite pas les déplacements pour les piétons.</p>
<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une variété des paysages qui participe à l'identité de la commune : un réseau hydrographique structuré autour de la Lère, des masses boisées qualitatives, un fort caractère rural avec un paysage bocager ; - deux grandes zones artisanales et commerciales implantées le long de la RD 926 avec de grandes entreprises porteuses d'emploi ; - un potentiel de développement touristique avec 13 sites archéologiques et le parc de loisirs de la Lère (50 ha); - un vaste espace aménagé central autour de la mairie qui dessert les principaux équipements publics de la commune. - présence de nombreux équipements scolaires : école maternelle, école primaire, lycée ; <p>Opportunités : Le caractère agricole et rural de la commune doit être préservé malgré l'avancement de l'urbanisation.</p>	<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un recul de l'agriculture dû principalement à l'étalement urbain; - un mitage de l'espace urbain produit par des constructions récentes de type pavillonnaire « hors contexte » et sans référence à l'architecture locale ; - absence de site classé ou inscrit aux monuments historiques ; - peu de commerces situés essentiellement à proximité de la limite avec Caussade ; - un niveau d'équipement public relativement faible qui s'explique par la très grande proximité et la grande taille de la ville de Caussade concentrant tous les services et commerces de proximité; <p>Menaces : Le développement de l'habitat en linéaire, accentue le phénomène de mitage que connaît la commune depuis ces vingt dernières années et banalise le paysage.</p>
<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un secteur du commerce, de l'industrie et de l'artisanat dynamique (5 établissements entre 20 et 49 salariés) avec deux grandes zones d'activités implantées le long de la RD 926 l'une à l'entrée de Caussade l'autre à l'entrée de Monteils; - une population active de Monteils en augmentation ; - un nombre de demandeurs d'emploi en diminution ; - une activité agricole qui reste encore importante ; <p>Opportunités : le développement de Monteils conforte l'attrait et la dynamique de développement de Caussade avec son centre d'activités et de services.</p>	<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les commerces implantés sur la commune sont essentiellement situés à proximité de la limite avec Caussade ; - on retrouve peu de commerces dans le centre ancien seulement un restaurant ; - on relève une forte diminution du nombre des exploitations agricoles; <p>Menaces : le cœur du bourg où se concentrent les principaux équipements publics autour de la mairie en se déconnectant des zones d'activités perd de sa centralité.</p>

SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE MONTEILS

- Créer une continuité des zones d'habitat de part et d'autre de la RD 926 pour mieux structurer l'entrée de ville et renforcer le cœur du bourg de Monteils;
- Créer un réseau de circulations douces sécurisé en reliant notamment le nouveau quartier du lycée au reste du territoire ;
- Mieux traiter l'interface entre « ville et campagne », en utilisant les éléments naturels comme écran à l'urbanisation ;
- Assurer la cohérence des aménagements avec Caussade, en assurant une continuité visuelle des traitements urbains.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE REALVILLE

ATOUTS / OPPORTUNITE	FAIBLESSES / MENACES
<p><u>En matière socio-démographique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bonne croissance démographique communale due à un solde naturel positif doublé d'un solde migratoire excédentaire du fait de nouveaux arrivants dû depuis 1982 notamment de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé ; - la population reste jeune avec plus de moitié des habitants qui ont moins de 45 ans, tranche d'âge qui compte le plus d'actifs ; - la population semble se renouveler régulièrement : 45% des ménages habitent la commune depuis moins de 10 ans. <p><u>Opportunités :</u> Réalville attire une nouvelle population de plus en plus nombreuse, profitant de sa situation périphérique et de la bonne dynamique de la grande périphérie de Montauban.</p>	<p><u>En matière socio-démographique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction de la taille des ménages : les personnes seules ont doublé en l'espace de 5 ans de 1999 à 2014 ; - Réalville est marquée par la précarité de ses habitants : la mono-parentalité rime parfois avec la précarité des ressources du ménage, 20 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté (soit 157 ménages en grande précarité). - la tranche d'âge des 60-74 ans a fortement augmenté de 2009 à 2014 (+25.81 %). Les plus de 60 ans représentent un quart de la population. <p><u>Menaces :</u> Pour que la commune reste attractive, elle devra répondre aux besoins liés à l'afflux de nouvelles populations et de jeunes ménages en adaptant ses services notamment en matière d'accueil de la petite enfance et en proposant des équipements répondant aux attentes de la jeunesse.</p>
<p><u>En matière d'habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un marché locatif détendu avec des loyers attractifs pour des personnes à faibles ressources ; - mais un parc de logements historiquement construit pour loger des familles : la maison individuelle reste l'habitat dominant : 48 logements individuels construits entre 2010 et 2016 mais seulement 2 logements en collectifs et en résidence construits sur la même période ; - les logements vacants situés surtout dans le centre historique forment une réserve immobilière intéressante capable d'absorber une part de la croissance démographique attendue. <p><u>Opportunités :</u> Le lancement d'une nouvelle OPAH permettra la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui complèteront l'offre de logements. Plus de logements réhabilités et occupés en centre-ville, c'est aussi plus de commerces qui gagneront en clients potentiels. Le regain démographique est encore modeste et s'appuie davantage sur le levier de la construction neuve que sur la remobilisation du parc existant.</p>	<p><u>En matière d'habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un parc de logements anciens (33 % des résidences principales construites avant 1949) ; - certains produits accusent leur obsolescence et s'adressent à des publics précaires ; - un nombre de logements vacants qui reste important (10 % des résidences principales soit 94 logements) après avoir doublé ces dernières années : il passe de 5 % en 2010 à 10 % en 2015 ; - ralentissement de la croissance du parc de logement depuis 2007 à cause de la raréfaction de terrains à bâtir sur la commune et la crise économique ; - la production récente ne laisse encore que peu de place aux petits logements malgré demande de petits ménages. <p><u>Menaces :</u> L'adéquation entre cette offre et les besoins identifiés des habitants et des arrivants potentiels est en question. La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer son attractivité résidentielle.</p>
<p><u>En matière de mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - commune bien desservie par 4 routes départementales à grande circulation (dont une allant vers Caussade et Villefranche-de-Rouergue) et par le réseau des bus ; - présence d'une connexion à l'autoroute à proximité reliant Montauban à Cahors et au-delà Toulouse ; - le centre-ville dispose de nombreuses places de parking ; - le plan viaire du cœur historique et de ses extensions se caractérise par un plan orthogonal simple qui garantit une fluidité de la circulation. <p><u>Opportunités :</u> Le développement des cheminements doux sera facilité par l'organisation des voies qui drainent relativement bien le territoire et par la présence de nombreux sentiers de petite randonnée balisés et entretenus.</p>	<p><u>En matière de mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - trafic routier hégémonique dans la commune ; - le centre-ville est traversé par des véhicules de transit ; - de nombreuses voies en agglomération ne disposent pas de piste cyclables ni d'aménagement piétonnier (trottoir). Ces améliorations pourront être apportées notamment sur les voies les plus importantes de la commune ; - gare ferroviaire de Réalville fermée. <p><u>Menaces :</u> Le flux de transit traversant la commune reste très important et rend difficile les cheminements doux. La coupure en deux par la voie ferrée constitue également une problématique importante.</p>
<p><u>En matière de cadre de vie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -des paysages agricoles et naturels attractifs qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants et à la valeur écologique du territoire ; 	<p><u>En matière de cadre de vie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les espaces urbains récents autour du cœur historique et les zones d'activités ne renvoient pas une bonne image de la ville ; l'aménagement de la RD 820 est un enjeu essentiel

<p>- un patrimoine bâti de qualité organisé autour de la place de la bastide ;</p> <p>Opportunités : Le cadre de vie de Réalville attire : c'est près d'un tiers des ménages qui n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant, ce qui indique, un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans une commune qui garde une image encore rurale.</p>	<p>pour l'amélioration de la qualité de vie au sein du village et l'image de la commune ;</p> <p>Menaces : hormis le parc municipal situé à côté des installations sportives et de loisirs, la totalité des espaces publics périphériques sont dédiés au stationnement des voitures. Leur localisation se justifie par la proximité d'équipements publics.</p>
<p>En matière de commerce et de services</p> <p>-des équipements, commerces et services concentrés au cœur du bourg principalement implantées le long de la RD 820 et présentant de nombreuses vitrines : 1 pharmacie, 1 cabinet médical, 1 cabinet de masseurs kinésithérapeutes, 2 ostéopathes, 1 podologue, 4 infirmières, 1 médecin généraliste, 1 boulangerie- pâtisserie, 1 bureau de tabac-presse, 1 fleuriste articles funéraires, 1 boucherie-charcuterie, 1 brocanteur, 2 coiffeurs, 2 garages automobiles, 3 bar-restaurants, 1 agence immobilière, 1 station-service, 1 poste;</p> <p>-un groupe scolaire public important accueillant en 2018 à la fois les enfants des communes de Cayrac et Réalville (environ 224 élèves dont 144 élémentaires et 80 maternelles).</p> <p>Opportunités : La poursuite des efforts de la municipalité pour l'amélioration de l'habitat et la remise sur le marché des logements vacants, permettra de conforter la demande de la clientèle du cœur de ville et le maintien des commerces.</p>	<p>En matière de commerce et de services</p> <p>-certaines gammes de commerces et services (intermédiaire et supérieure) ne sont pas présentes sur le territoire communal. Pour ces services, Réalville reste dépendante de l'aire d'influence de Montauban.</p> <p>- l'insuffisance de certains équipements et d'emplois sur place multiplie les déplacements des habitants, ce qui peut engendrer de l'insatisfaction et peut déboucher sur l'évasion de certaines populations les plus mobiles ou l'enclavement des populations les plus précaires.</p> <p>Menaces : Le nombre d'établissements économiques est en nette régression ces dernières années. La commune doit veiller à accompagner une économie présente pour rester un pôle de service et ne pas se transformer en cité dortoir.</p>
<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <p>-après une importante augmentation entre 2010 (12.8%) et 2015 (14.8%), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a tendance à diminuer entre 2013 et 2014 ;</p> <p>-les nouveaux arrivants sur la commune sont généralement des actifs occupés qui participent à la redynamisation de la commune ;</p> <p>-une composante agricole encore forte sur la commune de Réalville : le secteur agricole pèse encore dans l'économie locale (9 labels de qualité) ;</p> <p>- quelques hébergements touristiques : 1 hôtel de 7 chambres, 3 chambres d'hôtes, 2 gîtes ruraux, 1 hébergement insolite (cabane perchée).</p> <p>Opportunités : La commune de Réalville ne connaît pas un développement endogène, mais elle profite de sa situation géographique stratégique au Nord de l'aire urbaine de Montauban (à seulement 15 km) et profite de la dynamique de Caussade (située à seulement 8 km). Ce contexte géographique local est fortement favorable à une croissance économique d'autant plus que la RD 820 constitue un atout majeur pour la visibilité des activités commerciales. Sa situation au cœur du Quercy, où se marie un riche patrimoine bâti et la quiétude de la campagne environnante permettra également à la municipalité de jouer la carte du développement touristique. L'arrivée de la fibre optique permettra aussi de développer de nouveaux emplois et services.</p>	<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <p>-le nombre d'emplois est en nette diminution (385 emplois en 2009 et 358 en 2014). Cette évolution peut s'expliquer en partie par l'augmentation de la population travaillant à l'extérieur et du coup par une augmentation des navettes domicile-travail ou encore par l'augmentation du nombre de retraités.</p> <p>-de nombreuses exploitations agricoles peinent à retrouver des repreneurs : entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 23,8 %.</p> <p>- l'économie touristique reste encore sous exploitée (pas de camping).</p> <p>Menaces : Ces dernières années, l'augmentation de la population de Réalville l'a obligé à d'importants investissements (groupe scolaire, réseaux d'assainissement des eaux usées, station d'épuration...). A l'avenir, Réalville souhaite accueillir la population attirée par l'aire urbaine Montalbanaise tout en veillant à l'ajustement entre le rythme de croissance et les capacités financières de la commune.</p>

SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE REALVILLE

- Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active afin de limiter la paupérisation du cœur historique ;
- Répondre aux besoins liés à l'arrivée de nouvelles populations et des jeunes ménages notamment en matière d'équipement et d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse ;
- Faire face aussi au vieillissement d'une certaine tranche de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics ;
- Faciliter la mobilité douce de tous les habitants entre le cœur de bourg et la proche périphérie ;
- Redonner la place aux piétons et réaffirmer la place du centre-ville en favorisant les lieux de rencontre et de convivialité ;
- Réorganiser les espaces publics pour les articuler les uns aux autres pour faciliter les déplacements ;
- Valoriser et renforcer la trame verte et bleue qui interconnecte les différents secteurs de la commune pour relier le cœur historique et les quartiers périphériques ;
- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement et d'attractivité touristique ;
- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ;

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE SEPTFONDS

ATOUTS / OPPORTUNITE	FAIBLESSES / MENACES
<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suite à une période de stagnation entre 1968 et 1982, l'essor démographique, intimement lié à la croissance économique, reprend sa marche à partir des années 1990 ; - la population semble se renouveler régulièrement : 30 % des ménages habitent la commune depuis moins de 5 ans ; -solde migratoire contribuant à une croissance annuelle de l'ordre de 2% entre 1999 et 2010 et de 1 % entre 2010 et 2015 - la population reste jeune avec 45 % des habitants qui ont moins de 45 ans, tranche d'âge qui compte le plus d'actifs ; - 37 % des familles en 2015 sont des couples avec enfants soit 222 ménages concernés. C'est un peu plus qu'en 2010 (33 %) ; - diminution du nombre de familles monoparentales : 85 familles monoparentales en 2015 contre 111 en 2010. <p>Opportunités : Septfonds attire une population de plus en plus nombreuse, profitant de sa situation périphérique et de la bonne dynamique de la grande périphérie de Montauban et de la proximité de Caussade. Aujourd'hui, l'afflux de population doit être mieux accompagné et maîtrisé afin de préserver le cadre de vie de la commune d'une urbanisation massive non contrôlée.</p>	<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - malgré l'apport d'actifs et une part assez faible de retraités, la population vieillit, comme ailleurs : c'est la tranche d'âge des 60 / 74 ans qui a le plus augmenté (+17 %) entre 2009 et 2014. Plus d'un habitant sur dix (15%) ont plus de 75 ans en 2014 ; - la tranche des personnes de 30 ans à 60 ans qui compte le plus d'actifs est en forte régression (- 15 % entre 2009 et 2014) ; - réduction de la taille des ménages : 71 % des ménages sont constitués de deux personnes ou moins. Le nombre de personnes seules a fortement augmenté de 1999 à 2014 ; - augmentation (+9 %) du nombre des ménages sous le seuil de pauvreté : 214 en 2007 contre 233 en 2015, ce qui représente quand même 23 % des ménages ; <p>Menaces : malgré un solde migratoire positif, la population est vieillissante. Avec un solde naturel négatif depuis 1968, pour renouveler sa population, Septfonds se doit de rajeunir ses effectifs en accueillant une nouvelle population d'actifs pour inverser la tendance.</p>
<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un marché locatif détendu avec des loyers attractifs pour des personnes à faibles ressources ; - abondance et l'accessibilité du foncier à bâtir : depuis 2003, 101 permis de construire ont été accordés ; - depuis 1999, c'est 182 logements individuels qui ont été construits et 36 logements en collectifs ou en résidence ; - un parc de logements historiquement construit pour loger des familles : la maison individuelle reste l'habitat dominant : 44 logements individuels construits entre 2010 et 2016 mais seulement 4 logements en collectifs et en résidence construits sur la même période ; - les nombreux logements et bâtiments industriels vacants (anciennes usines chapelières) situés dans le centre historique forment une réserve immobilière intéressante 	<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un parc de logements anciens (45 % des résidences principales construites avant 1949) ; - un nombre de logements vacants important en forte augmentation : 9.8% en 2010 et 14 % en 2015; - la production récente ne laisse encore que peu de place aux petits logements malgré les besoins des petits ménages, le parc de logement s'adressant quasi exclusivement à une population désireuse d'accéder à la propriété (plus de trois quarts de maisons individuelles) ; - face à l'opportunité de construire que procurent l'abondance et l'accessibilité du foncier à bâtir, le parc privé ancien existant est jugé vétuste, inadapté aux attentes et normes actuelles de confort. Il a tendance à être délaissé. On estime ainsi en 2015

<p>capable d'absorber une part de la croissance démographique attendue.</p> <p>Opportunités : Le regain démographique s'appuie davantage sur le levier de la construction neuve que sur la remobilisation du parc existant. Le lancement d'une nouvelle OPAH permettra la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui compléteront l'offre de logements dans le centre ancien au profit d'une mixité tant sociale qu'urbaine. Plus de logements réhabilités et occupés en centre-ville, c'est aussi plus de commerces qui gagneront en clients potentiels. Plus de logements occupés en centre-ville, c'est aussi une meilleure rentabilité des réseaux existants et moins de frais pour en créer de nouveaux.</p>	<p>à 31 le nombre de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'attractivité du parc HLM d'ancienne génération est aussi aujourd'hui mise à l'épreuve : 14 % du parc locatif social est vacant en 2016 (19 % en 2011). Il est vrai que 43 % du parc HLM a été construit entre 1970 et 1989. <p>Menaces : L'adéquation entre cette offre et les besoins identifiés des habitants et des arrivants potentiels est en question. La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer son attractivité résidentielle.</p>
<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situation géographique stratégique de Septfonds : la RD 926 constitue avec la RD5 les axes de circulation majeurs reliant la commune à Montauban via Caussade et la connectent à l'Est aux pôles de Villefranche-de-Rouergue, Albi et Gaillac. L'échangeur de l'A20 et la gare de Caussade sont situés à seulement 7 km de Septfonds. La commune dispose également de trois arrêts de bus dans le bourg. Plusieurs lignes de bus assurent les liaisons avec le pôle Caussadais, le pôle Montalbanais et Villefranche-de-Rouergue. Les transports collectifs sont assurés à l'échelle intercommunale par le Conseil Départemental tant pour le ramassage scolaire que pour le transport à la demande. Une navette effectue le ramassage scolaire au porte à porte et dépose les enfants à l'école élémentaire et maternelle du bourg ; - des cheminements de loisirs et de découverte permettent de découvrir le petit patrimoine septfontois (dont les dolmens et pigeonniers, marqueurs du territoire), de connecter les hameaux situés au Sud de la route départementale (Aliguières / Broque / Mourgues) à la bastide (1er sentier), de raccorder les habitations diffuses qui s'étendent à l'Ouest de part et d'autre de la route départementale en créant un bouclage (2ème sentier), et enfin de lier le camping de Redon, plus isolé sur la partie Nord-Ouest de la commune, au centre-bourg ; - des places de stationnement sont présentes de part et d'autre de la route départementale n°926, permettant l'accès aux équipements de type commerces et activités industrielles / artisanales ; <p>Opportunités : Les élus souhaitent lancer une réflexion pour réduire la dépendance à la voiture d'une part mais aussi changer les habitudes de déplacements d'autre part. La présence des services « de base » de proximité, le type d'aménagements réalisés par la municipalité et la présence de maillages multimodaux devraient pouvoir faciliter au quotidien l'accessibilité aux services et équipements.</p>	<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'automobile est omniprésente dans les déplacements. Quasiment la moitié des habitants de Septfonds n'hésitent pas à prendre leur voiture pour se rendre chaque jour à Caussade, Montauban, Saint Antonin Noble Val ou Caylus, tantôt pour y faire leurs courses, tantôt pour aller profiter de services et équipements qui ne sont pas proposés sur place ; - 40 % des ménages ont deux voitures ou plus en 2015. Parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, 85 % utilisent la voiture (camion, fourgonnette) pour se déplacer alors que très peu utilisent les transports en commun (seulement 2 %) ; 6% se déplacent à pied, 3 % en deux roues et 4 % ne se déplacent pas du tout. - l'offre de stationnement semble aujourd'hui insuffisante, du moins au centre-bourg où les habitations ne comportent pas de garage pour la plupart ; - très peu d'aménagements dédiés aux piétons et aux vélos, y compris à proximité des équipements communaux ; - conséquence de l'étalement urbain : les accès sur la RD 926 sont nombreux : plus de 80 habitations disposent d'un accès direct à partir de cet axe ; - neuf intersections au niveau du centre-bourg constituant autant de points de vigilance en termes d'enjeux sécuritaires ; <p>Menaces : pour se déplacer vers les équipements communaux situés au cœur du bourg et sur la frange Sud de la partie agglomérée, les piétons restent exposés au risque de circulation automobile, surtout s'il s'agit de personnes vulnérables telles que les enfants se rendant à l'école.</p>
<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structuration urbaine très marquée et dense du centre-ville construit sous la forme d'une bastide ; - un tiers du territoire couvert de forêts laissant place à des espaces agricoles semi-ouverts au contact de la bastide ; - nombreux chemins de randonnée, deux ZNIEFF, Dolmens ; 	<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractère essentiellement résidentiel de Septfonds : importance des flux de transit entre le lieu de vie et le lieu de travail ce qui favorise la logique du « tout voiture » : Les actifs vont majoritairement travailler dans les bassins d'emploi de Caussade, ou de Montauban.

<ul style="list-style-type: none"> - de grands terrains accessibles financièrement; - des équipements commerciaux et services de base ; - offre importante d'équipements culturels, sportifs, de loisirs ; - de nombreuses associations (36) - une crèche, 1 école élémentaire, l'école « Les sept Fontaines », qui accueille 7 classes pour environ 150 élèves, et l'école maternelle située dans le centre-bourg, composée d'environ 70 enfants. <p>Opportunités : Le cadre de vie de Septfonds attire : c'est près d'un tiers des ménages qui n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant, ce qui indique, un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans une commune qui garde une image encore rurale.</p>	<p>-certaines gammes de commerces et services (intermédiaire et supérieure) ne sont pas présentes sur le territoire communal. Pour ces services, Septfonds reste dépendante de l'aire d'influence de Montauban et de Caussade.</p> <p>Menaces : L'insuffisance d'équipements et d'emplois localement multiplie les déplacements des habitants, ce qui peut engendrer de l'insatisfaction et peut déboucher sur l'évasion de certaines populations les plus mobiles ou l'enclavement des population les plus précaires.</p>
<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> -riche passé industriel avec le développement de l'activité chapelière au 19ème siècle qui a façonné l'architecture de son cœur historique et forgé une forte identité; - riche passé historique de la commune : lieu de mémoire « La Mounière » consacré au camp d'internement destiné à des milliers de réfugiés fuyant la guerre 1939, cimetière des Espagnols qui permet d'attirer des visiteurs et de créer de l'emploi; - Septfonds dispose des équipements commerciaux et des services de base répondant à la demande locale (boulangerie, boucherie, supérette, café, pharmacie, médecin, hôtel, restaurant) ; - à noter, des retombées économiques liées à la scolarisation sur Septfonds des enfants des communes environnantes (par ordre d'importance : St Georges, Lavaurette, Cayriech, Lapenche) -une bonne dynamique de la zone artisanale de Dardenne, essentiellement tournée vers le secteur automobile et celui de la construction. Positionnée le long de la RD926, elle se situe à l'Ouest du centre-bourg en direction de Caussade et draine une centaine d'emplois sur le territoire sur une surface de 8,5 hectares ; - le cadre de vie et la possibilité d'accéder à la propriété sont les principaux moteurs de l'attractivité communale. Il en découle un modèle d'économie résidentiel et un taux de chômage plus bas que sur l'ensemble du bassin de vie et du département ; -avec 400 emplois, Septfonds est un pôle d'emploi secondaire par rapport à Caussade ; - une majorité d'établissements économiques de petite taille, avec des structures de moins de 10 salariés ; <p>Opportunités : La zone artisanale comme la plupart des commerces et services, situés en bordure de la route départementale n°926, profitent du caractère « de transit » de la commune et ainsi de l'effet vitrine que leur offre cet axe structurant. Cela dit, des locaux vacants dans le cœur historique pourraient également être réinvestis pour renforcer l'attractivité du centre-ville. L'arrivée de la fibre optique permettra aussi de développer de nouveaux emplois et services.</p>	<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune est dépendante du pôle d'emploi de Caussade ou de Montauban : le nombre d'emplois sur le territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, sachant que la commune propose environ un emploi pour deux actifs ayant un emploi ; -les habitants dépendent aussi de Caussade qui offrent des services et commerces de gamme intermédiaire, et aussi du pôle urbain Montalbanais pour la gamme de services supérieure ; - Une dynamique économique encore fragile ; - les courbes du chômage sont en augmentation en 2014 évoluant en dents de scie depuis 2008. Sur la dernière période entre 2010 et 2015, le taux de chômage est passé de 12% à 17%. En l'espace de seulement 5 ans, on est passé de 105 à 142 chômeurs ; de plus en plus de familles en difficultés sont relogés sur la commune ; -l'économie agricole est peu présente : depuis les années 90, le nombre des exploitations agricoles ne cesse de diminuer. En l'espace de 20 ans, plus de la moitié des exploitants ayant leur siège sur la commune ont disparu et/ou les exploitants âgés n'ont pas été remplacés par de jeunes agriculteurs. Les difficultés d'installation sont souvent liées à des problèmes financiers et économiques ; - la baisse la plus significative depuis 2008 est celle du secteur de l'industrie ; <p>Menaces : Le peu d'emplois localisés sur la commune n'est pas véritablement un handicap car Septfonds reste une commune d'installation privilégiée pour les personnes actives malgré l'éloignement des pôles d'emploi, mais il ne faudrait pas qu'à plus long terme Septfonds devienne essentiellement une cité dortoir et que les habitants désertent complètement le cœur du village pour aller travailler ou consommer ailleurs.</p>

SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE SEPTFONDS

- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics ;
- Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active ;
- Mieux accompagner et maîtriser l'afflux de population afin de préserver le cadre de vie de la commune d'une urbanisation massive non contrôlée ;
- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ;
- Redonner la place aux piétons dans la ville et favoriser des lieux de rencontre et de convivialité ;
- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement et d'attractivité.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE MOLIÈRES

ATOUTS / OPPORTUNITE	FAIBLESSES / MENACES
<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bonne dynamique démographique après une période de décroissance de 1968 à 1990, confortée par un modèle de développement résidentiel : un quart des ménages n'habitaient pas la commune quatre ans auparavant ; - un solde migratoire positif depuis 1990 du fait des nouveaux arrivants liés au développement des lotissements pavillonnaires (+1,2% par an de 2010 à 2015 et +1.3% de 1999 à 2010) ; - malgré le vieillissement de la population, la tranche des personnes de 45 ans à 59 ans qui compte de nombreux actifs est en nette progression (+22 %) de 2009 à 2014 ; - en 2014, 41 % de la population avait moins de 45 ans. <p>Opportunités : malgré un solde naturel relativement faible, les projections démographiques sont encourageantes : en tenant compte de l'évolution de la population entre 1999 et 2015 (gain de 151 habitants) la commune pourrait se rapprocher en 2025 des 1400 habitants. Les nouvelles arrivées favoriseront la mixité sociale et générationnelle de la commune bien que la part des habitants de moins de 30 ans reste relativement faible mais se stabilise entre 2010 et 2015.</p>	<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un solde naturel annuel moyen négatif de 2010 à 2015 (-0,8% par an) du fait d'une population « locale » vieillissante : entre 2009 et 2014, c'est la tranche d'âge des 75 ans et + qui a le plus augmenté (+29 %). Près de deux habitants sur dix (18%) ont plus de 75 ans en 2014. Les personnes de plus de 60 ans représentent plus d'un tiers de la population communale ; - une réduction de la taille des ménages : 74 % des ménages sont constitués de deux personnes ou moins. La taille moyenne des ménages a nettement diminué de 2009 à 2014 (-0.89%). Les personnes seules ont plus que doublé entre 1999 et 2014 ; - la tranche des personnes de 30 à 44 ans comptant le plus d'actifs est aussi en forte régression entre 2009 et 2014 (- 14%). <p>Menaces : L'arrivée de pré retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé entraînera à moyen long terme un vieillissement important de la population et une montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et à la perte d'autonomie. La municipalité devra tenir compte et anticiper les évolutions démographiques en cours (population marquée par son vieillissement, denserement des ménages) par la création, l'adaptation de nouveaux logements et d'une offre de services adaptée notamment en matière de santé.</p>
<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces dernières années, Molières s'est inscrite pleinement dans une logique de résidentialisation, voguant sur des prix du foncier attractifs et sur la possibilité d'accéder à la propriété tout en profitant d'un cadre de vie de qualité : en 2014, seulement 57 % des Moliérains habitent la commune depuis plus de 10 ans ; - peu de bâtisses sont aujourd'hui à rénover dans le cœur historique de Molières, les OPAH menée depuis 1982 ayant porté leurs fruits ; - peu de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8) comparativement à d'autres territoires ; - c'est près de 36 % du parc HLM qui a été construit depuis moins de 20 ans alors que dans le parc privé, les nouvelles constructions se concentrent sur les années 2006 et 2007 où durant ces deux années 56 logements ont été construits : 68 permis de construire ont été délivrés entre 2004 et 2015, ce qui reste important pour une petite commune de 1 200 habitants ; - la production récente ne laisse encore que peu de place aux petits logements, l'habitat individuel reste prédominant, avec de nombreux lotissements et 21 logements locatifs sociaux (15 HLM 	<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un parc de logements anciens : 55 % des résidences principales construites avant 1949. Certains de ces produits immobiliers sont occupés par des publics précaires : en 2015 sur les 25 résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8), 11 étaient occupées par des ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté. -le nombre de logements vacants reste relativement important bien que moindre par rapport aux autres communes de même strate de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais Selon les statistiques de l'INSEE, le taux de vacance passe de 9.7 % en 2010 à 12,4% en 2015. Actuellement il existe bien moins de 10 % de logements vacants sur le territoire communal, même si quelques logements vacants se situent encore dans le centre. Au cours des 3 dernières années, pas moins d'une dizaine de logements vacants ont fait l'objet de réaménagement à finalité locative ; -peu de logements de petite taille : en 2015, 75 % des résidences principales comportaient 4 pièces et plus. 37 % des logements du parc HLM sont également de grands logements de 4 pièces et plus et plus vraiment adaptés à la demande.

<p>dont 5 appartements situés dans le centre-bourg et six appartements communaux dans le cœur historique) ;</p> <p>Opportunités : Le lancement d'une nouvelle OPAH permettra la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui compléteront l'offre HLM. Plus de logements réhabilités et occupés en centre-ville, c'est aussi plus de commerces qui gagneront en clients potentiels.</p>	<p>Menaces : La demande locale sera de plus en plus marquée par de nouveaux besoins face aux évolutions sociétales (augmentation de personnes isolées, de familles monoparentales avec un enfant, de jeunes couples en décohabitation...) qui pourront être parfois en décalage par rapport au stock du parc existant. La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer son attractivité résidentielle et le cœur de bourg.</p>
<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau routier très dense, avec des voies de toutes catégories aux trafics très différents : de nombreuses voies communales, permettant l'accès aux différents hameaux et 5 routes départementales : les trois principales, la RD n°20 qui relie Molières à Montpezat de Quercy et à Lafrançaise, la RD n°22 qui relie Molières à Caussade de la gare et de l'accès autoroute (situé à une vingtaine de kilomètres seulement) et la RD n° 959 qui relie Molières à Montauban et à Castelnau Montratier. Il existe deux autres routes départementales secondaires : la RD n°29 reliant Molières à Labarthe et la RD n°66 reliant Molières à Mirabel ; - en ce qui concerne les déplacements des piétons, 5 % des habitants se déplacent à pied et 2 % en deux roues et 15 % ne disposent d'aucun moyen de transport. <p>Opportunités : Cette minorité d'usagers piétons ou cyclistes peut laisser penser qu'un travail sur l'espace public pourrait être en mesure de modifier la répartition des modes de déplacement, au moins là où cela serait possible (proximité immédiate du bourg), afin d'encourager les déplacements doux.</p>	<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la voiture reste le moyen principal et quasi exclusif de déplacement à Molières : 43 % des ménages ont deux voitures ou plus en 2015 contre 37 % en 2010. Seulement 39 % des habitants travaillent en 2015 sur la commune ; - il n'existe pas encore de véritable réseau de déplacement doux sur le territoire communal. Molières présente une topographie mouvementée qui ne facilite pas les déplacements doux et la chaussée de la voirie communale parfois étroite ; <p>Menaces : L'alternative au « tout voiture » est difficile à envisager, le besoin de déplacement vers Montauban et des villes de taille plus importantes étant réel, même s'il ne concerne qu'une part de la population. Le risque est qu'une bonne partie des habitants s'éloignent du centre de Molières et consomment ailleurs. Relier les différents espaces de vie organisés entre le centre bourg et les quartiers résidentiels par des pistes cyclables et piétonnes permettrait pourtant de maintenir l'activité économique et commerciale locale encore fragile.</p>
<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - riche patrimoine architectural et environnemental avec de nombreux sentiers balisés; - très bon niveau d'équipements de proximité ; la commune profite aussi de tous les services des villes voisines (Caussade, Montauban, et Cahors) et dispose du label « Station verte de vacances » grâce à sa base de loisirs du Malivert qui s'étend sur 30 hectares autour d'un lac aménagé de 9 ha avec de nombreuses activités de loisirs (Aqua Parc, parcours sportifs, jeux d'enfants, Beach volley) terrains de sport à proximité ; - 2 campings (3*et 4*), 9 gîtes, chambres d'hôtes, 1 hôtel, 3 restaurants - nombreuses manifestations culturelles et animations durant toute l'année répondant aux attentes des nombreuses associations sur place (30) ; <p>Opportunités : La commune de Molières a su tirer profit de son cadre de vie exceptionnel malgré son positionnement en périphérie du Quercy Caussadais. Le développement général de l'éco tourisme vert sera un atout supplémentaire pour conforter cette dynamique de développement.</p>	<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble de ce patrimoine n'est pas toujours bien identifié voir même parfois oublié ; - Des bâtiments de service public anciens pas toujours accessibles aux personnes handicapées ; - Manque d'espaces disponibles pour les nombreuses associations sportives et de loisirs, peu d'espaces publics de convivialité, de places favorables aux rencontres ; - Une activité économique et commerciale locale encore fragile à conforter ; - Une base de loisirs du Malivert vieillissante (années 80) ; <p>Menaces : Véritable vitrine, élément de démarcation et moteur économique de la commune, la base de loisirs nécessite des investissements constants afin de garder son attractivité. Au-delà de la préservation du caractère rural et touristique de la commune, pour accueillir une nouvelle population et maintenir les habitants les plus vulnérables, la municipalité doit compléter son offre de services et de soin et santé, sous peine de voir une partie de la population s'en aller ailleurs.</p>
<p>En matière de développement économique et commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> -composante agricole encore forte : 50 exploitations professionnelles basées sur une agriculture diversifiée ; - un taux de chômage en nette diminution : 17 % en 2015, 13 % en 2010 et une diminution de la part des ménages sous le seuil de pauvreté mais qui reste encore élevée (140 ménages) ; - une gamme complète de services et de commerces : 2 bars restaurants, 2 boulangeries, 1 boucherie, 1 charcuterie, 1 supérette SPAR, 1 dépôt pain /alimentation générale, 1 traiteur, 2 garages, 1 boutique informatique et de meubles, 3 salons de coiffure, 2 banques, 1 hôtel, 9 gîtes, 2 campings, 1 école... 	<p>En matière de développement économique et commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si elle a longtemps constitué l'essentiel de l'activité, l'agriculture ne fait vivre qu'un peu plus d'un habitant sur dix ; -entre 1999 et 2014, on relève une diminution des agriculteurs (-5.6%) bien que la taille moyenne des exploitations est en constante augmentation depuis de nombreuses années ; - problème à venir de la reprise des exploitations car la population agricole est relativement âgée avec une moyenne d'âge élevée des agriculteurs de 51 ans ; -le secteur industriel et de la construction sont peu représentés sur la commune avec respectivement 9% et 7 % ;

Opportunités : Molières est un lieu où l'on vient faire ses courses et attire la population des communes voisines (Mirabel, Labarthe...). La remise sur le marché des logements vacants, permettra de conforter la demande de la clientèle du cœur du village et le maintien des commerces. L'arrivée de la fibre optique permettra aussi de développer des emplois et services.

- le commerce reste l'activité prépondérante sur le territoire communal avec plus de 40 % de la totalité des établissements économiques (soit une soixantaine de salariés).

Menaces : Le nombre d'établissements économiques est en légère régression ces dernières années. De plus, malgré une amélioration en 2014, les courbes du chômage depuis 2008 montrent des résultats en dents de scie.

SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE MOLIERES

- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics et à une offre de soins adaptée ;
- Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active
- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ;
- Redonner la place aux piétons dans la ville et favoriser des lieux de rencontre et de convivialité ;
- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement touristique et d'attractivité.

ANNEXE 2 SUIVI CONTRATS BOURGS-CENTRES 1^{ère} GENERATION 2019-2022

☺ « en cours » ou « à venir », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »

CAUSSADE/ MONTEILS

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS DE CAUSSADE		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2019	2020	2021	2022
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR HISTORIQUE					
ACTION 1.1 Valoriser l'image du cœur historique en redonnant la place aux piétons en aménageant des placettes de quartier	Projet 1.1.1 Aménagement de la place du fil et du parvis de l'église Notre Dame (îlot central / secteur 1).	☑			
	Projet 1.1.2 Aménagements de la place Notre Dame et des anciens combattants (secteur 2 en prolongement de l'aménagement de la place du fil).		☑		
ACTION 1.2 Se servir des patrimoines comme d'un véritable facteur d'attractivité du cœur historique	Projet 1.2.1 Mise en lumière, scénographie de l'église Notre Dame et de la Tour d'Arles.	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.2.2 Réflexion pour la création d'un site patrimonial remarquable (SPR).	✖	✖	✖	✖
ACTION 1.3 Multiplier les lieux de détente et les espaces verts ouverts aux promeneurs et les mettre en réseau pour renforcer la ceinture verte du cœur historique	Projet 1.3.1 Aménagement du terrain à proximité du parking Bonnais : requalification de la poche de stationnement majeure.	✖	✖	✖	✖
ACTION 1.4 Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants	Projet 1.4.1 Lancement d'une OPAH et engagement d'une OPAH-RU sur un périmètre restreint.	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.4.2 Mener des études sur un ou plusieurs îlots pré-repérés du centre historique.	☺	☺	☺	☺
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE					
ACTION 2.1 Réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien de Caussade et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier	Projet 2.1.1 Réhabilitation d'un bâtiment vacant très dégradé près de la place du fil pour la création d'une maison des internes			☑	
	Projet 2.1.2 Réhabilitation d'un bâtiment municipal partiellement occupé par la mairie rue de la République pour créer de nouveaux bureaux annexes et pour créer un tiers lieu intergénérationnel, une maison pour tous : à destination des associations des aînés, des jeunes, des porteurs de projets.	✖	✖	✖	✖
	Projet 2.1.3 Acquisition de la CCQC de l'ancien lycée professionnel Jean-Louis Etienne et étude de faisabilité pour créer un pôle culturel et administratif	☑			
	Projet 2.1.4 Revalorisation intérieure de la tour d'Arles qui servira d'outil éducatif scolaire, de maison du patrimoine.	✖	✖	✖	✖
ACTION 2.2 Répondre aux besoins croissants des associations sportives	Projet 2.2.1 Remise en état du gymnase municipal de Caussade		☑		
	Projet 2.2.2 Réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel en salle multisports				☑
ACTION 2.3 Proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse	Projet 2.3.1 Travaux d'accessibilité et de rénovation des écoles maternelle et élémentaires		☑		
	Projet 2.3.2 Créer un lieu d'accueil de loisirs unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans			☑	
	Projet 2.3.3 Aménagement d'un city park aires de jeux pour jeunes adolescents	☺	☺	☺	☺
	Projet 2.3.4 Etudes pré-opérationnelle pour la création d'une maison des jeunes à l'ancienne gare de marchandise	✖	✖	✖	✖
ACTION 2.4 Délivrer une offre de services de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics	Projet 2.4.1 Labellisation d'une MSAP Maison France Service de la CCQC		☑		
ACTION 2.5 Créer un point d'animation et d'accueil touristique, porte d'entrée stratégique du territoire	Projet 2.5.1 MONTEILS Réflexion de la mairie de Monteils pour la création d'une maison du parc de la Lère	✖	✖	✖	✖

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS DE CAUSSADE		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2019	2020	2021	2022
AXE STRATEGIQUE 3 FACILITER LA MOBILITE POUR AMELIORER LE RAPPORT CENTRE PERIPHERIE					
ACTION 3.1 Consolider le fonctionnement urbain du centre-ville de Caussade en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit et en poursuivant l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles	Projet 3.1.1 Implantation d'aires de covoiturage de Caussade et de Monteils	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.1.2 Mise en place d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.1.3 Poursuivre aux côtés du CAUE et des partenaires la réflexion sur la faisabilité des aménagements des Promenades de la place de la Libération, jusqu'à la place Léon de Maleville en passant par le Cours Didier Rey, aménagement de la Place Charles de Gaulle, de la place de Verdun et rue des Frères Duclos.	☺	☺	☺	☺
ACTION 3.2 Assurer la continuité des aménagements de part et d'autre de la limite communale entre Monteils et Caussade	Projet 3.2.1 Aménagement paysager des entrées de ville de Caussade et de Monteils	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.2.2 MONTEILS Aménagement d'un chemin piétonnier sécurisé reliant le quartier du Lycée (chemin des Rouges de Monteils)			☑	
	Projet 3.2.3 Réflexion pour la création d'un sentier de randonnée pour relier Caussade et Septfonds permettant un nouveau maillage avec les chemins existants.	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.2.4 MONTEILS Réflexion pour la restructuration et le renforcement de l'espace public central de la Mairie de Monteils : aménagements des bureaux de la salle du Conseil et création de locaux pour les Associations, rénovation de la salle des fêtes.	❌	❌	❌	❌
AXE STRATEGIQUE 4 : CONFORTER LA DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE LOCALE					
ACTION 4.1 Recréer un lieu de sociabilité de convivialité et de vie économique au cœur du centre ancien de Caussade	Projet 4.1.1 Construction d'une halle circulaire à la place du fil (îlot central / secteur 1)	☑			
ACTION 4.2 Favoriser et conforter le dynamisme économique du cœur historique de Caussade par la remise sur le marché des locaux commerciaux vacants	Projet 4.2.1 Etude pour la dynamisation et le développement économique du centre-ville de Caussade				☑
ACTION 4.3 Faciliter l'implantation des entreprises dans le cœur de ville de Caussade	Projet 4.3.1 Etude pré-opérationnelle pour la création d'une couveuse d'entreprises à l'ancienne gare de marchandise	❌	❌	❌	❌
ACTION 4.4 Proposer de nouveaux espaces de travail dans le cœur de ville de Caussade	Projet 4.4.1 Etude pré-opérationnelle pour la création d'une plateforme de télétravail et espaces de coworking, locations de bureaux dans les bâtiments de la médiathèque qui se libèreront (transfert prévu sur un autre bâtiment de l'EPCI à moyen terme à l'ancien lycée Jean Louis Etienne)	❌	❌	❌	❌

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS DE REALVILLE		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2019	2020	2021	2022
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR HISTORIQUE					
ACTION 1.1 Valoriser l'image du cœur historique en redonnant la place aux piétons en aménageant des placettes de quartier	Projet 1.1.1 Requalification de la place des Arcades		☑		
	Projet 1.1.2 Requalification de la place de la Réunion			☑	
ACTION 1.2 Consolider le fonctionnement urbain du centre-ville de Réalville en aménageant les entrées de ville et en organisant la fluidité de circulation, de desserte et de transit	Projet 1.2.1 Requalification du boulevard Virazels				☑
	Projet 1.2.2 Aménagement de l'entrée Nord de la ville côté Caussade aux abords de la RD 820 et réaménagement du carrefour Samatan			☑	
	Projet 1.2.3 Aménagement de l'entrée Sud, côté Montauban aux abords de la RD 820	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.2.4 Aménagement de l'entrée Est de la ville aux abords de la RD 78 vers Bioule	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
	Projet 1.2.5 Implantation d'une aire de covoiturage				☑
ACTION 1.3 Faciliter les déplacements doux	Projet 1.3.1 Requalification des trottoirs de la RD 820	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.3.2 Aménagement d'une liaison douce entre les anciens lotissements et le centre-ville	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.3.3 Sécurisation des déplacements entre le stade et le centre-ville	☺	☺	☺	☺
ACTION 1.4 Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants	Projet 1.4.1 Lancement d'une OPAH et engagement d'une OPAH-RU sur un périmètre restreint	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.4.2 Mener des études sur un ou plusieurs îlots pré-repérés du centre historique	☺	☺	☺	☺
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE					
ACTION 2.1 Réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien de Réalville et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale, générationnelle et la dynamique de quartier	Projet 2.1.1 Création d'une maison des jeunes	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
	Projet 2.1.2 Création d'une maison pour personnes âgées non dépendantes	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
ACTION 2.2 Proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse	Projet 2.2.1 Sécurisation de l'école		☑		
	Projet 2.2.2 Etude de faisabilité pour le déplacement de la médiathèque et de l'espace petite enfance dans le parc des Cèdres	☺	☺	☺	☺
ACTION 2.3 Multiplier les lieux de détente et les espaces verts ouverts aux promeneurs et les mettre en réseau pour renforcer la ceinture verte du cœur historique	Projet 2.3.1 Aménagement qualitatif de l'espace public du parc des Cèdres (liaisons douces, stationnement, espaces verts, aires de jeux, parcours de santé)	☺	☺	☺	☺
	Projet 2.3.2 Etude pour l'aménagement des espaces « délaissés autoroutiers » en aire de détente le long de la Lère	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
AXE STRATEGIQUE 3 : CREER DE L'EMPLOI					
ACTION 3.1 Favoriser et conforter le dynamisme économique local	Projet 3.1.1 Créer une cuisine scolaire favorisant l'approvisionnement local	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
	Projet 3.1.2 Favoriser la création d'un centre touristique à Granes	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
	Projet 3.1.3 Réflexion de la CCQC sur la valorisation et le développement des zones d'activités de Contines et de Carbounel	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS DE MONTPEZAT DE QUERCY		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2019	2020	2021	2022
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR HISTORIQUE					
ACTION 1.1 Valoriser l'image du cœur historique en aménageant les places stratégiques et en limitant la place de la voiture	Projet 1.1.1 Requalification de la place de la Résistance : aménagement de l'espace piétonnier et limitation du stationnement	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.1.2 Création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un nouvel espace public rue Lalbenque / rue des Drapiers	☺	☺	☺	☺
ACTION 1.2 Faciliter les déplacements doux à proximité du cœur de bourg	Projet 1.2.1 Aménagement du chemin de ronde historique	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.2.2 Aménagement d'une liaison douce de cœur de bourg (entrée Est) au stade pour sécuriser les déplacements des écoliers avec toutes les aménités (placettes, points de vue et espaces paysagers...)	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.2.3 Eclairage autonome du parking pour sécuriser les déplacements piétonniers autour de la salle des fêtes et de spectacle du Faillal				☑
	Projet 1.2.4 Création de parkings rue du 19 mars 1962				☑
ACTION 1.3 Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants	Projet 1.3.1 Lancement d'une OPAH et engagement d'une OPAH-RU sur un périmètre restreint.	☺	☺	☺	☺
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE					
ACTION 2.1 Réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction.	Projet 2.1.1 Créer un pôle local médical				☑
	Projet 2.1.2 Rénovation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques	☺	☺	☺	☺
	Projet 2.1.3 Réhabilitation d'un logement locatif au-dessus de la MSAP			☑	
ACTION 2.2 Proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse	Projet 2.2.1 Création d'un vestiaire pour l'école de football		☑		
	Projet 2.2.2 Rénovation du club house existant et aménagement d'un nouveau club-house pour les clubs sportifs	☺	☺	☺	☺
	Projet 2.2.3 Création d'un City Park	☺	☺	☺	☺
	Projet 2.2.4 Création d'une salle multi-activité dans l'enceinte du groupe scolaire	☺	☺	☺	☺
ACTION 2.3 Veiller à l'accessibilité des services publics	Projet 2.3.1 Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée ADAP : mise en place d'un ascenseur à la Mairie			☑	
	Projet 2.3.2 Réaménagement de la MSAP (aujourd'hui France service) au sein du bureau de Poste	☑			
AXE STRATEGIQUE 3 : SE SERVIR DES PATRIMOINES ET DU TOURISME COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT					
ACTION 3.1 Favoriser et conforter le dynamisme économique	Projet 3.1.1 Réhabilitation d'anciens commerces vacants au cœur historique	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.1.2 Réhabilitation du village vacances loisirs du Faillal	☺	☺	☺	☺
ACTION 3.2 Valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France	Projet 3.2.1 Conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des Chanoines	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.2.2 Conservation et valorisation de l'ancien Cloître des Ursulines: rénovation thermique, sécurisation de l'école publique	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.2.3 Enfouissement des réseaux électriques et télécom dans le cœur de bourg			☑	
	Projet 3.2.4 Enfouissement des points collectifs d'ordures ménagères et de tri sélectif en centre-ville	✖	✖	✖	✖
ACTION 3.3 Préserver l'environnement en réalisant des économies d'énergie	Projet 3.3.1 Remplacement des véhicules des services techniques par des voitures électriques			☑	
	Projet 3.3.2 Mise en lumière du cœur historique : changement des ballons fluos pour des lampes LED	☺	☺	☺	☺

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS DE SEPTFONDS		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2019	2020	2021	2022
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR HISTORIQUE					
ACTION 1.1 Qualifier l'espace public de la Bastide	Projet 1.1.1 Poursuite de l'aménagement du cœur de bourg pour une meilleure accessibilité aux bâtiments et services publics, avec notamment la création de places de parking handicapé, la réfection des trottoirs	☺	☺	☺	☺
ACTION 1.2 Consolider le fonctionnement urbain du centre-ville en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit, en favorisant le stationnement et les déplacements doux	Projet 1.2.1 Aménagement des entrées de ville sur la RD 926 et sécurisation de l'accès au stade			☑	
	Projet 1.2.2 Aménagement des Places de la Foire Haute et de la salle des fêtes	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.2.3 Aménagement d'une liaison douce entre les nouvelles zones d'habitat, le centre-ville et ses équipements	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.2.4 Poursuite des aménagements pour développer l'habitat à proximité du bourg historique	☺	☺	☺	☺
ACTION 1.3 Diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle	Projet 1.3.1 Requalification de l'habitat collectif	☺	☺	☺	☺
	Projet 1.3.2 Lancement d'une OPAH et du permis de louer	☺	☺	☺	☺
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE					
ACTION 2.1 Proposer une offre diversifiée en matière de sports et loisirs	Projet 2.1.1 Création d'un complexe sportif et de loisir structuré dans le périmètre du stade municipal : aménagement d'un parcours de santé, d'un circuit VTT (aménagement des abords et sécurisation), réfection du terrain de sport dédié aux entraînements	☺	☺	☺	☺
	Projet 2.1.2 Remise en état du gymnase	☺	☺	☺	☺
	Projet 2.1.3 Construction d'une salle sportive polyvalente dans l'enceinte du stade municipal	☺	☺	☺	☺
ACTION 2.2 Réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier	Projet 2.2.1 Aménagement d'un tiers-lieu dans l'ancienne usine chapelière Décalux à destination des associations et d'une coopérative d'activité				☑
AXE STRATEGIQUE 3 : CONFORTER L'ECONOMIE LOCALE ET FAIRE DU PATRIMOINE UN VECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE					
ACTION 3.1 Rechercher un meilleur équilibre résidence/emploi/consommation	Projet 3.1.1 Réouverture de locaux commerciaux vacants	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.1.2 Favoriser l'installation d'un multi-services - quincaillerie en centre-ville	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
	Projet 3.1.3 Favoriser le maintien des installations agricoles et le développement des circuits courts	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.1.4 Réflexion sur la valorisation et le développement de la zone artisanale	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
ACTION 3.2 Développer le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine local et le riche passé historique et culturel de Septfonds	Projet 3.2.1 Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et boisés, du patrimoine vernaculaire et des anciennes carrières	ⓧ	ⓧ	ⓧ	ⓧ
	Projet 3.2.2 Développement d'actions culturelles en s'appuyant sur le potentiel de la maison des Mémoires « La Mounière » et du théâtre Le Florida. Projet numérique innovant pour le lieu mémoriel du Camp de Judes	☺	☺	☺	☺

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS DE MOLIERES		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2019	2020	2021	2022
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR HISTORIQUE					
ACTION 1.1	Projet 1.1.1 Rénovation de l'esplanade des promenades	☺	☺	☺	☺
Maintenir la qualité des espaces publics	Projet 1.1.2 Création d'un nouvel espace public sécurisé autour de l'école	☺	☺	☺	☺
ACTION 1.2	Projet 1.2.1 Lancement d'une OPAH	☺	☺	☺	☺
Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants	Projet 1.2.2 Rénovation de 6 logements sociaux communaux (2 appartements chemin des fossés et 4 appartements chemin de Soubirou Bas)	☺	☺	☺	☺
ACTION 1.3	Projet 1.3.1 Création d'un parking chemin de la Fongrande	☑	☑	☑	☑
Poursuivre l'aménagement des stationnements et des routes pour améliorer l'accès au centre-ville	Projet 1.3.2 Création d'une aire de covoiturage Avenue de Larché			☑	
	Projet 1.3.3 Aménagement de la route de Saint Christophe, liaison stratégique entre le bourg centre et les principaux lieux de villégiature touristiques	☑	☑	☑	☑
	Projet 1.3.4 Création d'un parking à l'entrée Sud (Kiné)	☑	☑	☑	☑
ACTION 1.4	Projet 1.4.1 Faciliter les déplacements doux	☺	☺	☺	☺
Aménagement d'un cheminement piétonnier à l'entrée Nord	Projet 1.4.2 Cheminement piétonnier reliant le cœur de bourg au projet de lotissement prévu en proche périphérie	☑	☑	☑	☑
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE					
ACTION 2.1	Projet 2.1.1 Création et équipement d'une salle polyvalente	☑			
Proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse et les associations	Projet 2.1.2 Création de la maison de la chasse et des associations	☑	☑	☑	☑
	Projet 2.1.3 Couverture du boulodrome	☑	☑	☑	☑
	Projet 2.1.4 Faisabilité pour l'aménagement d'un accueil petite enfance	☑	☑	☑	☑
	ACTION 2.2	Projet 2.2.1 Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics	☺	☺	☺
Veiller à l'accessibilité de tous des services publics, de soins et de santé	Projet 2.2.2 Maison médicale pour les professionnels de santé : achat d'un appartement à l'îlot Pierre (installation d'infirmières-psychologues...), logements pour les médecins, cabinet dentaire			☑	
	ACTION 2.3	Projet 2.3.1 Maintenir les petits commerces de proximité	☺	☺	☺
Réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien de Molières et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier	Projet 2.3.2 Aménagement de la station de carburant en accessible 24h/24h	☑	☑	☑	☑
	Projet 2.3.3 Acquisition des commerces vacants Raynal et Pomarède			☑	☑
	Projet 2.3.4 Aménagement de l'ancien couvent en appartements	☑	☑	☑	☑
	Projet 2.3.5 Création d'une maison pour personnes âgées non dépendantes place du foirail quand les bureaux occupés actuellement par les services de la DDT seront libérés.	☺	☺	☺	☺
	ACTION 2.4	Projet 2.4.1 Isolation de la salle des mariages et de la Pyramide	☺	☺	☺
Faire des économies d'énergie et réduire l'empreinte carbone de la commune	Projet 2.4.2 Installation d'une chaudière centrale pour une mutualisation énergétique par réseau de chaleur de la Mairie / de la salle de la Pyramide (avec la réfection des 2 toitures), de la MSAP et des logements sociaux communaux	☺	☺	☺	☺
	Projet 2.4.3 Installation d'une chaudière centrale pour mutualisation énergétique de l'école, de la médiathèque, le la gendarmerie et de la subdivision technique du Conseil Départemental	☺	☺	☺	☺

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS DE MOLIERES		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2019	2020	2021	2022
AXE STRATEGIQUE 3 : SE SERVIR DU PATRIMOINE ET DU TOURISME COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
ACTION 3.1 Conforter le dynamisme économique local en s'appuyant sur le potentiel touristique de la base de loisirs du Malivert	Projet 3.1.1 Maintenir le label pavillon bleu de la base de loisirs du Malivert	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.1.2 Installation d'une ombrière productrice d'énergie d'origine photovoltaïque	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.1.3 Installations d'un circuit VTT	✖	✖	✖	✖
	Projet 3.1.4 Créations d'un ball-trap électronique	✖	✖	✖	✖
	Projet 3.1.5 Eclairages du terrain de tennis	✖	✖	✖	✖
	Projet 3.1.6 Réflexions pour la création à plus longs termes d'un nouveau plan d'eau de Mirounac	✖	✖	✖	✖
ACTION 3.2 Maintenir la qualité du paysage et valoriser l'architecture locale en multipliant les lieux de découverte	Projet 3.2.1 Création d'un parcours d'interprétation historique de la bastide et circuits des autres sites d'intérêt	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.2.1 Aménagement du point de vue haut de la bastide	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.2.2 Réhabilitation du pont Romain	☺	☺	☺	☺
	Projet 3.2.3 Création d'un gîte d'étape à l'étage de l'école d'Espagnol à destination des marcheurs	✖	✖	✖	✖

ANNEXE 3 : CONTRATS BOURGS CENTRES DEUXIEME GENERATION PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2023-2027

Pacte vert de la Région Occitanie : les projets inscrits ci-dessous doivent au moins correspondre à l'un des 6 objectifs :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

PHASAGE PLURIANNUEL D' ACTIONS		2023	2024	2025	Objectif territorial du Pacte Vert
AXE 1 / Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti					
ACTION 1.1 : créer de nouveaux logements de qualité	<i>PROJET 1.1.2 MOLIERES / Rénovation de 6 logements communaux</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4
	<i>PROJET 1.1.3 MOLIERES / Etude de faisabilité pour la création d'une maison pour personnes âgées non dépendantes (habitat partagé)</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4
ACTION 1.2 : réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien	<i>PROJET 1.2.1 CCQC / Regroupement de services de la CCQC par la réhabilitation de l'ancien lycée Jean-Louis ETIENNE</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 5 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 1.2.2 CAUSSADE/ Etude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment « Vergé Brian » annexe de la mairie de Caussade au 11 rue de la république</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
ACTION 1.3 : valoriser le patrimoine	<i>PROJET 1.3.1 CAUSSADE/ Revalorisation intérieure de la tour d'Arles de Caussade</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 1.3.2 CAUSSADE/ Mise en lumière, scénographie de l'église Notre Dame et de la Tour d'Arles</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 1.3.4 MONTPEZAT / Mise en lumière du cœur historique : changement des ballons fluo pour des lampes LED</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 1 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 2
	<i>PROJET 1.3.5 MONTPEZAT / conservation et valorisation de l'ancien cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 2 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4
	<i>PROJET 1.3.6 MONTPEZAT / conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des chanoines</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 1.3.7 MONTPEZAT / requalification de la place de la résistance</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 1.3.8 MOLIERES / création d'un parcours d'interprétation historique de la bastide et valorisation des autres sites d'intérêt</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4

Pacte vert de la Région Occitanie : les projets inscrits ci-dessous doivent au moins correspondre à l'un des 6 objectifs :

- 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2- S'adapter à l'urgence climatique,
- 3- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5- Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.
- 7-

PHASAGE PLURIANNUEL D' ACTIONS		2023	2024	2025	Objectif territorial du Pacte Vert
AXE 2 / Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants de qualité à l'échelle du territoire					
ACTION 2.1 : faire des économies d'énergie sur les bâtiments et équipements	<i>PROJET 2.1.3 CAUSSADE / Amélioration thermique du cinéma-Théâtre de Caussade</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 1 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 2
	<i>PROJET 2.1.4 CAUSSADE / Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Caussade « Marcel Pagnol » et de son annexe (logement d'urgence)</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 1 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 2
	<i>PROJET 2.1.5 MONTEILS / Rénovation thermique (chauffage) de la salle des fêtes, de l'atelier municipal et du groupe scolaire (avec le changement des luminaires)</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 1 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 2
	<i>PROJET 2.1.6 MOLIERES / Rénovation thermique de la mairie, de la salle des mariages (isolation + chauffage) + école + médiathèque + poste</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 1 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 2
ACTION 2.2 : favoriser le développement de la culture et des loisirs	<i>PROJET 2.2.1 CCQC / Etude de faisabilité pour la mise en œuvre de Micro-Folies (plateforme culturelle de proximité)</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 2.2.2 CCQC / Transfert de l'école de musique intercommunale dans l'ancien lycée JL Etienne (tranche 1) en plein centre-ville de Caussade (4 rue Lavoisier)</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 2.2.4 CAUSSADE / Aménagement du lieu d'accueil de loisirs unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans (rénovation énergétique, sanitaires, achat mobilier adapté...etc)</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 1 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 2.2.5 CAUSSADE / Aménagement d'un city park et d'un terrain de padel</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 2.2.6 SEPTFONDS / Poursuivre l'aménagement du complexe sportif et lieux de loisirs adaptés pour tous</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 2.2.7 MONTPEZAT / création d'une salle multi activités (motricité / salle des associations, salles de classe) dans le groupe scolaire</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 2.2.8 MONTPEZAT / rendre accessible le sport et loisirs pour tous : création d'un boulodrome couvert, city park, club house, aménagements village vacance.</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 2.2.10 MONTEILS / Réhabilitation d'un bâtiment vacant pour y accueillir le centre de loisirs communal.</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 5
	<i>PROJET 2.2.11 MONTEILS / Aménagement d'un espace de loisirs</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	<i>PROJET 2.2.13 MONTPEZAT / Création d'un nouveau local d'accueil petite enfance</i>				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 5

Pacte vert de la Région Occitanie : les projets inscrits ci-dessous doivent au moins correspondre à l'un des 6 objectifs :

- 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2- S'adapter à l'urgence climatique,
- 3- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5- Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

PHASAGE PLURIANNUEL D' ACTIONS		2023	2024	2025	Objectif territorial du Pacte Vert
AXE 3 / Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie					
ACTION 3.1 : poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles	PROJET 3.1.1 CAUSSADE / Rénovation de l'axe stratégique de Caussade « les Promenades » sur un périmètre défini de la Place du Général de Gaulle jusqu'à la place Léon de Maleville				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 2 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.1.2 CAUSSADE / Mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.1.3 MOLIERES / Espace public sécurisé et jardin partagé autour de l'école				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.1.4 REALVILLE / Aménagement qualitatif de l'espace public des Cèdres et création d'une liaison douce reliant l'école				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.1.5 REALVILLE / aménagement des entrées sud et nord de la ville et la traversée RD 820				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.1.6 SEPTFONDS / requalification des espaces publics accessibilité et mobilité en centre bourg				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.1.7 MONTPEZAT / création d'une nouvelle liaison piétonne et nouvel espace public (place) rue Lalbenque et rue des Drapiers				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.1.8 MONTPEZAT /aménagement de liaisons douces périphériques : chemin de ronde et cheminement sécurisé des écoliers vers le stade				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
ACTION 3.2 : limiter les déplacements des voitures	PROJET 3.2.1 CAUSSADE / Schéma global des déplacements doux : étude de définition et de mise en œuvre des aménagements des entrées de ville				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.2.2 CAUSSADE / implantation d'une aire de covoiturage				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.2.3 REALVILLE / Aménagements de liaisons douces périphériques reliant le centre-ville aux lotissements extérieurs et le stade				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.2.4 SEPTFONDS / création d'un cheminement doux route de Monteils (phase 2) et d'un chemin piétonnier aux abords de la RD 9, route de Puylaroque				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6
	PROJET 3.2.5 CAUSSADE / Etude de faisabilité aménagement du quartier de la gare de Caussade et liaison verte				<input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 4 <input checked="" type="checkbox"/> Objectif n° 6

Pacte vert de la Région Occitanie : les projets inscrits ci-dessous doivent au moins correspondre à l'un des 6 objectifs :

- 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2- S'adapter à l'urgence climatique,
- 3- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5- Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

PHASAGE PLURIANNUEL D' ACTIONS		2023	2024	2025	Objectif territorial du Pacte Vert
AXE 4 / Conforter la dynamique de l'économie locale					
ACTION 4.3 : développer le tourisme durable de proximité	<i>PROJET 4.3.1 CCQC / Réhabilitation du bureau d'information touristique intercommunale et de la maison des vins à Montpezat de Quercy</i>				☑ Objectif n° 2 ☑ Objectif n° 6
	<i>PROJET 4.3.2 CCQC / mise en œuvre de boucles cyclo touristiques en Quercy Caussadais</i>				☑ Objectif n° 4 ☑ Objectif n° 6
	<i>PROJET 4.3.3 MOLIERES / Etude pour la valorisation des promenades artère principale du centre-ville en lien avec le développement de la base de loisirs du Malivert</i>				☑ Objectif n° 5 ☑ Objectif n° 6

ANNEXE 4 : FICHES ACTION

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CŒURS HISTORIQUES EN VALORISANT ET EN REHABILITANT LE PATRIMOINE BATI

ACTION 1.1 Créer des logements de qualité

Projet 1.1.1 / CCQC Mise en œuvre d'une OPAH RU sur des périmètres restreints dans les centres historiques de Caussade et de Réalville

Projet 1.1.2 / MOLIERES Rénovation de 6 logements communaux

Projet 1.1.3 / MOLIERES Etude de faisabilité pour la création d'une maison pour personnes âgées non dépendantes (habitat partagé)

ACTION 1.2 Réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien

Projet 1.2.1 / CCQC Regroupement de services de la CCQC par la réhabilitation de l'ancien lycée Jean-Louis ETIENNE

Projet 1.2.2 / CAUSSADE Etude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment « Vergé Brian » annexe de la mairie de Caussade au 11 rue de la République

Projet 1.2.3 / MONTPEZAT Réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel pour les services techniques

ACTION 1.3 Valoriser le patrimoine

Projet 1.3.1 / CAUSSADE Revalorisation intérieure de la tour d'Arles de Caussade

Projet 1.3.2 / CAUSSADE Mise en lumière, scénographie de l'église Notre Dame et de la Tour d'Arles

Projet 1.3.3 / SEPTFONDS Création d'une extension de la mairie (1 rue de la République)

Projet 1.3.4 / MONTPEZAT Mise en lumière du cœur historique : changement des ballons fluo pour des lampes LED

Projet 1.3.5 / MONTPEZAT Conservation et valorisation de l'ancien cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique

Projet 1.3.6 / MONTPEZAT Conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des chanoines

Projet 1.3.7 / MONTPEZAT Requalification de la place de la résistance

Projet 1.3.8 / MOLIERES Création d'un parcours d'interprétation historique de la bastide et valorisation des autres sites d'intérêt

Projet 1.3.9. / MONTEILS Rénovation des façades du Pigeonnier communal situé au centre du village.

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTES ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

ACTION 2.1 Faire des économies d'énergie sur les bâtiments et équipements

Projet 2.1.1 / CCQC Passage en luminaires LED du gymnase intercommunal / éclairage de l'aire des gens du voyage et isolation du bâtiment de la CCQC occupé par le service Application droits des sols

Projet 2.1.2 / CAUSSADE Aménagement et rénovation énergétique du bâtiment des services techniques municipaux de Caussade

Projet 2.1.3 / CAUSSADE Amélioration thermique du cinéma-Théâtre de Caussade

Projet 2.1.4 / CAUSSADE Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Caussade « Marcel Pagnol » et de son annexe (logement d'urgence)

PROJET 2.1.5 MONTEILS / Rénovation thermique (chauffage) de la salle des fêtes, de l'atelier municipal et du groupe scolaire (avec le changement des luminaires)

Projet 2.1.6 / MOLIERES Rénovation thermique de la mairie, de la salle des mariages (isolation + chauffage) + école + médiathèque + poste

ACTION 2.2 Favoriser le développement de la culture et des loisirs

Projet 2.2.1 / CCQC Etude de faisabilité pour la mise en œuvre de Micro-Folies (plateforme culturelle de proximité)

Projet 2.2.2 / CCQC Transfert de l'école de musique intercommunale dans l'ancien lycée Jean Louis Etienne (tranche 1) situé en plein centre-ville de Caussade (4 rue Lavoisier)

Projet 2.2.3 / CAUSSADE Etude de faisabilité aménagement de l'ancienne gare de marchandise de Caussade

Projet 2.2.4 / CAUSSADE Aménagement du lieu d'accueil de loisirs unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans (rénovation énergétique, sanitaires, achat mobilier adapté...etc)

Projet 2.2.5 / CAUSSADE Aménagement d'un city park et d'un terrain de padel

Projet 2.2.6 / SEPTFONDS Poursuivre l'aménagement du complexe sportif et lieux de loisirs adaptés pour tous

Projet 2.2.7 / MONTPEZAT Création d'une salle multi activités (motricité / salle des associations, salles de classe) dans le groupe scolaire

Projet 2.2.8 / MONTPEZAT Rendre accessible le sport et loisirs pour tous : création d'un boulodrome couvert, city park, club house, aménagements village vacance.

Projet 2.2.9 / REALVILLE Extension du centre de loisirs

Projet 2.2.10 / MONTEILS Réhabilitation d'un bâtiment vacant pour y accueillir le centre de loisirs communal.

Projet 2.2.11 / MONTEILS Aménagement d'un espace de loisirs

Projet 2.2.12 / MOLIERES Création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) à l'ancienne école d'Espagnol

Projet 2.2.13. / MONTPEZAT Création d'un nouveau local d'accueil de la petite enfance

AXE STRATEGIQUE 3 : FACILITER LA MOBILITÉ POUR AMÉLIORER LE RAPPORT CENTRE / PÉRIPHERIE

ACTION 3.1 Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles

Projet 3.1.1 / CAUSSADE Rénovation de l'axe stratégique de Caussade « les Promenades » sur un périmètre défini de la Place du Général de Gaulle jusqu'à la place Léon de Maleville

Projet 3.1.2 / CAUSSADE Mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Projet 3.1.3 / MOLIERES Espace public sécurisé et jardin partagé autour de l'école

Projet 3.1.4 / REALVILLE Aménagement qualitatif de l'espace public des Cèdres et création d'une liaison douce reliant l'école

Projet 3.1.5 / REALVILLE Aménagement des entrées sud et nord de la ville et la traversée RD 820

Projet 3.1.6 / SEPTFONDS Requalification des espaces publics accessibilité et mobilité en centre bourg

Projet 3.1.7 / MONTPEZAT Création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un nouvel espace public rue Lalbenque et rue des Drapiers

Projet 3.1.8 / MONTPEZAT Aménagement de liaisons douces périphériques : chemin de ronde et cheminement sécurisé des écoliers vers le stade

ACTION 3.2 Limiter les déplacements des voitures

Projet 3.2.1 / CAUSSADE Schéma global des déplacements doux : étude de définition et de mise en œuvre des aménagements des entrées de ville de Caussade et de Monteils

Projet 3.2.2 / CAUSSADE Implantation d'une aire de covoiturage

Projet 3.2.3 / REALVILLE Aménagements de liaisons douces reliant le centre-ville aux lotissements extérieurs et le stade

Projet 3.2.4 / SEPTFONDS Création de cheminements doux route de Monteils (phase 2) et d'un chemin piétonnier aux abords de la RD 9 Route de Puylaroque

Projet 3.2.5 / CAUSSADE Etude de faisabilité aménagement quartier de la gare de Caussade et liaison verte

AXE STRATEGIQUE 4 : CONFORTER LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

ACTION 4.1 Favoriser le développement des commerces de proximité

Projet 4.1.1 / CAUSSADE *Plan de dynamisation et de développement du commerce du centre-ville de Caussade*

Projet 4.1.2 / MOLIÈRES : *maintenir les petits commerces de proximité*

ACTION 4.2 Favoriser le développement de l'emploi local

Projet 4.2.1 / CCQC *Etude de faisabilité pour l'aménagement de la ZA de Montagnac*

ACTION 4.3 Développer le tourisme durable de proximité

Projet 4.3.1 / CCQC *Réhabilitation du bureau d'information touristique intercommunale et de la maison des vins à Montpezat de Quercy et création d'un espace scénographique*

Projet 4.3.2 / CCQC *Mise en œuvre de boucles cyclo touristiques en Quercy Caussadais*

Projet 4.3.3 / MOLIÈRES *Etude pour la valorisation des promenades artère principale du centre-ville en lien avec le développement de la base de loisirs du Malivert*

Projet 4.3.4 MOLIÈRES / *Travaux de modernisation des installations de la base de loisirs de Molières*

Projet 4.3.5 / SEPTFONDS *Adaptation et modernisation numérique de l'accueil de la maison des mémoires, nouvelle programmation.*

Axe 1

Fiche action 1.1.

Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti

Créer des logements de qualité

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les Opérations programmées d'amélioration de l'Habitat (OPAH) se sont succédées et ont permis la réhabilitation de nombreux logements, mais les difficultés recensées notamment au niveau du centre-ville de Caussade et de Réalville sont encore prégnantes, avec un taux de vacance élevé, une paupérisation de la population, un affaiblissement de la fonction commerciale, du bâti dégradé ou insalubre très présent sur certains îlots, sans compter l'état de précarité énergétique inhérente à cet état de fait. Ainsi, bien que les actions des OPAH successives aient rempli leurs objectifs, le recentrage sur des périmètres ciblés dans le cadre d'une OPAH RU permettra de répondre à des problématiques spécifiques sur des secteurs particulièrement difficiles à traiter : déficience des propriétaires à maintenir leurs immeubles occupés et en bon état, abandon de bâtiments commerciaux ou à usage de dépôts, parcelles en friches difficilement accessibles...

Objectifs stratégiques

Le lancement d'une OPAH de renouvellement urbain en créant une offre de logement diversifiée et de qualité renforcera l'attractivité des centres-villes de Caussade et de Réalville.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. / Mise en œuvre d'une OPAH RU sur des périmètres restreints dans les centres historiques de Caussade et de Réalville

Descriptif : l'objectif n'est pas tant d'ouvrir la programmation à l'ensemble des îlots potentiels, mais bien d'opérer des choix prioritaires ciblés et stratégiques en cœur de bourg. Cela permettra une plus forte efficacité et cohérence des moyens mis à disposition pour lutter contre la précarité énergétique, la détection et le traitement de l'habitat indigne, d'encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, de développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés en mobilisant le parc vacant et enfin mettre en valeur les éléments d'architecture locale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- **objectif 2 :** s'adapter à l'urgence climatique
- **objectif 4 :** améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Quercy Caussadais

Coût estimatif de l'animation : 50 000 € HT / an

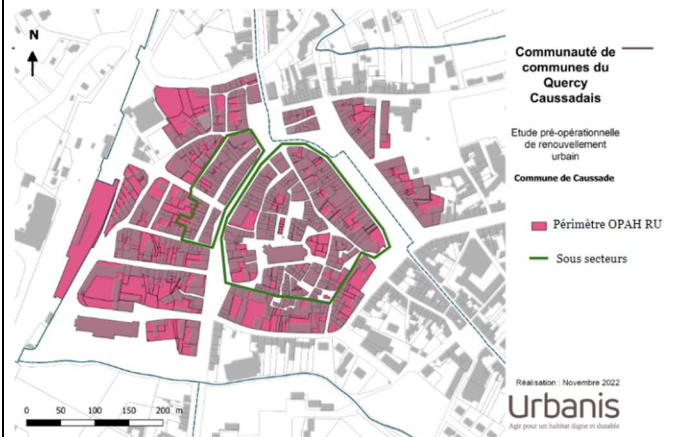
Calendrier prévisionnel :

2023 2024 2025 2026 2027 2028

Partenariat technique : Tarn et Garonne Habitat, PETR Pays Midi-Quercy (maître d'ouvrage OPAH classique), Chambre des métiers et CAPEB, Caisse des dépôts et consignations, Etablissement public foncier Occitanie, CAUE...

Partenariat financier : département, Etat, ANAH.

CAUSSADE



REALVILLE



Axe 1

Fiche action 1.1.

Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti

Créer des logements de qualité

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Dans l'optique de favoriser l'accueil de nouvelles familles à Molières, au début des années 1990, la municipalité de l'époque avait engagé un programme de réhabilitation d'immeubles vacants pour créer une offre locative à loyer modéré. Ce programme a abouti à la production de 6 logements sociaux, du T1 au T4. Malgré l'entretien courant et certaines améliorations, ces logements ne répondent plus aux normes de confort et attentes des habitants.

Objectifs stratégiques

- Valoriser le parc résidentiel social de la commune
- Diversifier l'offre de logement
- Favoriser la mixité sociale

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.2. / MOLIERES : rénovation de 6 logements communaux

Descriptif : le projet consiste à rénover, en profitant de chaque vacance, les logements sociaux de la commune : 2 appartements chemin des fossés et 4 appartements chemin de Soubirou Bas. Dans chacun d'eux, des travaux d'isolation phonique et thermique seront entrepris ainsi que la rénovation des murs et plafonds. De plus, il sera nécessaire de procéder à une mise aux normes complète des installations électriques.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- **objectif 4** : améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : commune de Molières

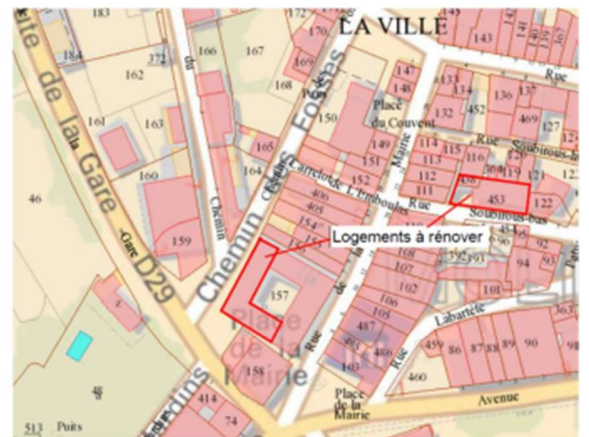
Coût estimatif : 100 000 € HT

Calendrier prévisionnel :



- | | |
|--|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2025 | <input type="checkbox"/> 2028 |

Partenariat technique : mission de conseil en énergie partagée du PETR.

Partenariat financier : Département, Etat, Région.



Axe 1	Fiche action 1.1.
Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Créer des logements de qualité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Molières, l'âge de la population est assez équilibré : 40 % des habitants ont moins de 45 ans en 2019. Néanmoins, on relève ces dernières années une forte augmentation de la tranche d'âge des 75 et plus : 13.8 % en 2008, 16.2% en 2013 et 19 % en 2019. Les plus de 60 ans représentent ainsi 40 % de la population. L'arrivée de pré retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé entrainera à moyen long terme un vieillissement important de la population et une montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et à la perte d'autonomie.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les élus souhaitent tenir compte et anticiper les évolutions démographiques en cours (population marquée par son vieillissement, desserrement des ménages) par la création, l'adaptation de nouveaux logements et d'une offre de services adaptée notamment en matière de santé.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.3. / MOLIERES : étude de faisabilité pour la création d'une maison pour personnes âgées non dépendantes (habitat partagé)</p> <p>Descriptif : le nombre de logements vacants sur la commune de Molières n'est pas très important, mais un grand bâtiment (ancien couvent) appartenant à la commune ne trouve pas preneur malgré sa mise en vente à l'euro symbolique. Il se trouve en plein cœur historique, organisé autour d'une cour et forme pourtant une réserve immobilière intéressante qui moyennant des investissements conséquents de la part d'un opérateur public ou privé, répondra à de nouveaux besoins. Des personnes âgées mais indépendantes occupent souvent des habitations trop grandes, difficiles à chauffer ou à entretenir. Elles n'ont pas d'autres solutions que de déménager dans des locaux plus adaptés et risquent ainsi de quitter la commune. Pour maintenir les populations en place, la municipalité souhaite étudier la possibilité de créer une maison pour personnes âgées non dépendantes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - objectif 4 : améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : commune de Molières</p> <p>Coût estimatif : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</p> <p>Partenariat technique : mission de conseil en énergie partagée du PETR.</p> <p>Partenariat financier : Département, Etat, Région (pour la partie rénovation énergétique).</p>	 

Axe 1	Fiche action 1.2.
Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Afin de transférer l'école de musique intercommunale au second semestre 2023, la communauté de communes du Quercy Caussadais a réalisé d'importants travaux (d'accessibilité, d'acoustique, d'isolation, plomberie, électricité...) pour réaménager une partie du bâtiment de l'ancien lycée professionnel Jean-Louis Etienne bâtiment racheté en 2017 à la Région Occitanie et qui était vacant depuis plusieurs années auparavant. La surface du rez-de-chaussée affectée à l'école de musique est de 539 m² et de 410 m² au premier étage soit au total 949 m² aménagés. Le déménagement dans ce bâtiment permettra de mettre à disposition de nouvelles salles et de nouveaux espaces pour assurer un meilleur accueil des élèves et professeurs et un meilleur enseignement. Les locaux actuels occupés par l'école de musique ne sont plus du tout adaptés : devenus trop exigus, ils sont aussi de véritables passoires énergétiques. Le déménagement de l'école de musique à l'ancien lycée Jean-Louis Etienne est la première étape à la constitution d'un pôle culturel et administratif. Le bâtiment étant très grand (superficie totale de 6000 m²) d'autres services pourraient suivre. Une étude de faisabilité avec un programmiste et les réflexions des élus en cours viendront confirmer le scénario à mettre en œuvre.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ol style="list-style-type: none"> 1- le pôle petite enfance : l'objectif est de renforcer la relation partenariale entre l'espace petite enfance, la crèche et le jardin d'enfants, de développer le nombre d'enfants pouvant être accueillis et avoir des bâtiments aux normes réglementaires notamment en termes d'accessibilité. 2- Le pôle culture : l'objectif est de rapprocher les deux structures de la médiathèque et de la ludothèque, mais également de mutualiser des actions entre les trois services, cela permettra de remédier à la situation actuelle et à la vétusté du bâtiment de la ludothèque (pas de point d'eau...) et au manque d'espaces pénalisant ces 2 structures pour jouer pleinement leur rôle auprès du public et plus particulièrement des enfants et adolescents. 3- Le pôle administratif de la Communauté de communes : le bâtiment actuel est trop exigü pour pouvoir accueillir l'ensemble des services et le matériel correspondant. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. / CCQC : regroupement de services de la CCQC par la réhabilitation de l'ancien lycée Jean-Louis ETIENNE</p> <p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> le pôle petite enfance : les besoins en termes de superficie ont été estimés à 1 300 m², hors espace de jeux extérieurs. Cela correspond à un espace d'accueil commun, un local poussette (15m²), un espace relais assistante maternelle (240 m²), un espace de motricité (80 m²), un espace lieu d'accueil enfant parent (70 m²), un espace crèche multi- accueil avec zone dortoir (350 m²), une aire de jeux sensoriels (100 m²), un bureau pôle administratif des 3 directions (30m²), une salle de réunion (45m²), une cuisine liaison froide et une salle de repas personnel (90m²), un jardin d'enfants les pitchouns (200m²). 	  <p>4 rue Lavoisier, 82 300 CAUSSADE</p>

- **Le pôle culture** : le programmiste a estimé les besoins en termes de superficie à 1170 m² (285 m² pour la ludothèque, 465 m² pour la médiathèque, 420 m² d'espaces mutualisés). Cela correspond à une réserve de livres, une salle d'équipement des livres, un espace public médiathèque avec un espace adulte et un espace jeune, une réserve de jeux, un espace public ludothèque avec 3 espaces pour les tout-petits, les petits et les jeux de société, 4 bureaux, salle de réunion, auditorium – salle d'animation, salle de repos – repas.

- **Le pôle administratif** : le nombre de bureaux nécessaires pour intégrer l'ensemble des services de la CCQC est de 15 et devra pouvoir accueillir les 21 personnes qui y travaillent, sans compter les locaux communs qui comprendront un espace accueil, un local archive, un local espace reprographie – copieur – plastifieuse, une salle de réunion permettant d'accueillir 6 à 50 personnes ainsi qu'un espace bureautique. Il faudra pouvoir étudier aussi la possibilité d'intégrer au pôle administratif les agents des services du syndicat des eaux qui occupent actuellement des locaux indépendants à proximité du siège actuel de la CCQC. Une réflexion est à mener aussi pour intégrer au pôle administratif le service application des droits du sol (ADS) en fonction des résultats du diagnostic énergétique du bâtiment qui sera réalisé. (Cf fiche action économie d'énergie sur les bâtiments et équipements de la Communauté de communes). C'est un scénario en tout cas à ne pas écarter des réflexions à mener dans le cadre de la programmation du futur bâtiment.

- **Les locaux communs** : l'ancien lycée Jean-Louis Etienne devra également accueillir les locaux communs à tous ces pôles à savoir : un espace de repos et de restauration (repas amené par le personnel) + des locaux syndicaux + des locaux techniques + des sanitaires + des locaux pour le gardien (loge / logement).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- **objectif 5** : Préserver et développer des emplois de qualité,
- **objectif 6** : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité, les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : communauté de communes du Quercy Caussadais (CCQC)

Coût estimatif : programmiste : 40 280 € ht

Investissement pour les travaux de rénovation et réaménagement (hors extérieurs) premiers estimatifs à 747 720 € HT pour le pôle culturel et 2 896 000 € millions d'euros pour le pôle petite enfance

Calendrier prévisionnel :

2023 étude 2024 travaux 2025 travaux 2026 travaux 2027 2028

Partenariat technique : mission de conseil en énergie partagée du PETR.

Partenariat financier : Département, Etat, Région, Europe.



Ancien lycée Jean-Louis Etienne



Siège administratif actuel de la Communauté de communes du Quercy Caussadais

Axe 1

Fiche action 1.2.

Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti

Réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La ville de Caussade possède plusieurs bâtiments stratégiques dans le cœur historique dont certains sont vacants depuis de nombreuses années, mais qui pourraient remplir de nouvelles fonctions. En 2021, la municipalité a créé notamment une maison des internes grâce à la réhabilitation d'un grand bâtiment, vacant depuis plus de 10 ans, fortement dégradé situé au 36 rue Basse, dans un endroit stratégique donnant sur la place du fil et l'église Notre Dame de l'assomption. D'autres bâtiments pourraient faire l'objet d'une intervention de la collectivité, comme les locaux occupés partiellement par les services de la mairie rue de la République. L'aile du bâtiment est occupée actuellement par le service de l'événementiel, la partie centrale par les services d'urbanisme et des affaires scolaires. Une autre partie à l'étage est occupée par l'école de musique intercommunale qui libèrera les lieux lorsqu'elle sera transférée en septembre 2023 dans l'ancien lycée Jean-Louis Etienne après la fin des travaux de réaménagement de la Communauté de communes. (cf fiche action réhabilitation de l'ancien lycée Jean-Louis Etienne).

Objectifs stratégiques

Redonner une fonction aux bâtiments publics vacants permettrait d'accueillir de nouvelles populations actives au cœur historique de Caussade, faire vivre les commerces et lancer durablement une nouvelle dynamique de quartier.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.2. / CAUSSADE : étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment « Vergé Brian » annexe de la mairie de Caussade au 11 rue de la république

Descriptif : la municipalité souhaite réhabiliter ce bâtiment pour accueillir et regrouper en un même lieu les services administratifs communaux répartis dans différents endroits dans la ville de Caussade. L'ensemble de l'espace à aménager est assez étendu, environ 650 m² et nécessite des travaux conséquents : d'accessibilité, de chauffage, d'électricité, de redistribution des pièces (pour les rendre plus fonctionnelles et y faire rentrer la lumière du jour). Les travaux de rénovation de la toiture ont déjà été réalisés en 2012/2013. Une étude globale sera utile pour définir les usages et tenir compte de la spécificité du site et de la forme en U du bâtiment. Les travaux étant nombreux ils seront découpés en plusieurs tranches pour permettre notamment de réaliser les travaux en site occupé.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6 : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : commune de Caussade

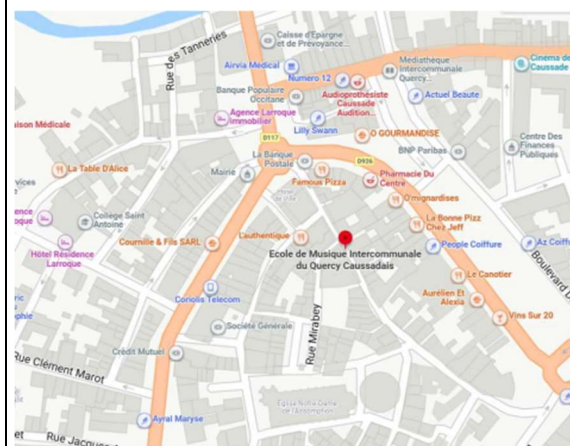
Coût estimatif : plus de 400 000 € HT (fonction de l'étude de faisabilité)

Calendrier prévisionnel :

2023 2024 étude 2025 travaux 2026 travaux 2027 2028

Partenariat technique : mission de conseil en énergie partagée du PETR (CEP).

Partenariat financier : Etat, Région.



Axe 1	Fiche action 1.2.
--------------	--------------------------

Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien
---	--

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les services techniques de la ville de Montpezat du Quercy sont répartis dans plusieurs locaux de taille modeste répartis sur l'ensemble de la Commune. De plus, dans le cadre d'un projet de modernisation de l'école, l'un des bâtiments municipaux qui se trouvait à proximité immédiate de la cour d'école (sis Rue de la Violette) a dû être détruit pour édifier à la place une salle multi activités afin d'offrir plus d'espace aux enfants et au personnel, ainsi qu'un meilleur rendu architectural du site remarquable. Le bâtiment industriel racheté par la mairie (ancienne fabrique de cercueils) a été aménagé récemment pour installer le pôle médical. Une partie est encore inoccupée, partie dans laquelle il est prévu de regrouper les services techniques de la commune.

Objectifs stratégiques

- optimiser les services rendus au public
- faire des économies d'énergie d'échelle
- limiter les déplacements en concentrant les services techniques au même endroit
- valoriser le patrimoine

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.3. / MONTPEZAT : réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel pour les services techniques

Descriptif : les travaux de la partie dédiée aux services techniques municipaux se dérouleront une fois que les travaux de rénovation du Pôle de santé seront achevés.

La superficie dont les agents techniques disposeront sera de 500 m² soit le double par rapport à la situation actuelle.

Une chaufferie pourra être installée pour desservir plusieurs bâtiments municipaux attenants et ainsi réduire les coûts énergétiques et les émissions de CO₂.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,*
- Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

Maître d'ouvrage : commune de Montpezat

Coût estimatif : 50 000 € HT (1 ère phase de travaux d'aménagement)



Calendrier prévisionnel :

- 2023 travaux 2024 travaux 2025 2026 2027 2028

Partenariat technique : à définir.

Partenariat financier : Etat, Département.



Axe 1	Fiche action 1.3.
Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Valoriser le patrimoine
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ville de Caussade recèle des trésors de l'architecture civile médiévale et moderne. La Tour d'Arles datant de la fin du XIII^e siècle, classé Monument Historique fait partie de ses éléments les plus remarquables. L'ensemble de la toiture et de la charpente de la tour d'Arles face au porche Ouest de l'église Notre-Dame a fait l'objet d'une restauration complète. Cette restauration du bâti extérieur et des décors permet de faire aujourd'hui de cette tour médiévale un des édifices médiévaux les plus complets du Midi Toulousain et du Quercy. En ce qui concerne les travaux intérieurs, la commune a procédé (en 2006 – 2007) à la rénovation de la salle du 2^e étage qui abrite des vestiges de peintures murales médiévales, en collaboration avec les services de la DRAC, l'ABF et la Société archéologique et historique de Tarn et Garonne, mais la salle du 1^{er} étage et le rez-de-chaussée sont encore dans leur état brut. Les visites du public sont effectuées ponctuellement tout au long de l'année et plus fréquemment durant la saison estivale. Une fois réaménagé ce site pourrait accueillir des expositions, des associations...</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les élus souhaitent poursuivre les travaux de valorisation de la Tour d'Arles car ils estiment que ce patrimoine exceptionnel porteur d'identité locale mériterait d'être plus connu et accessible auprès d'un plus large public. La Tour d'Arles pourrait devenir un outil éducatif scolaire, péri et extrascolaire pour découvrir ou redécouvrir l'architecture locale et les savoirs faire locaux (présentation par exemple d'objets anciens) ou encore un tiers lieu ouvert à tous. En créant ce lieu identitaire, les élus souhaitent créer un nouveau point d'attraction central dans le cœur historique.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. / CAUSSADE : Revalorisation intérieure de la tour d'Arles</p> <p>Descriptif : la commune doit effectuer des travaux de remise aux normes des espaces intérieurs du RDC et 1^{er} étage. Le projet doit être mené en collaboration avec la DRAC. L'inconvénient majeur de ce bâtiment est qu'il n'est pas totalement accessible aux PMR avec des escaliers à l'entrée. Il faudra donc demander une dérogation à l'ABF avant tout aménagement d'accessibilité.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Caussade</p> <p>Coût estimatif : 240 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude /travaux <input type="checkbox"/> 2027</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : UDAP / ABF.</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région, Département, Europe (leader).</p>	 

Axe 1

Fiche action 1.3.

Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti

Valoriser le patrimoine

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

A Caussade, l'aménagement urbain des abords immédiats de l'îlot de la halle et des espaces connexes autour de l'église Notre Dame (classée aux monuments historiques) ont permis de rendre plus attractif le centre ancien. La municipalité souhaite renforcer cette nouvelle image positive du centre-ville en valorisant son patrimoine par la mise en place de dispositifs lumineux.

Objectifs stratégiques

La mise en lumière des patrimoines locaux les plus emblématiques, comme la Tour d'Arles et l'église Notre Dame, contribuera non seulement à améliorer les visites des touristes de passage, mais facilitera également les accès aux lieux de vie des habitants.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.2. / CAUSSADE : mise en lumière et scénographie de l'église Notre Dame et Tour d'Arles

Descriptif : les élus ont défini un projet global et cohérent d'éclairage pour générer non seulement d'importantes économies d'énergie mais également pour mettre en valeur les lieux ou sites fréquentés ou importants. Un travail sur la scénographie a été réalisé par la mise en lumière d'espaces publics majeurs en jouant notamment sur les teintes de lumière. La municipalité a déjà procédé à la modernisation de l'éclairage public nocturne de sites publics stratégiques centraux en 2010/2011 comme la Mairie et le bâtiment de l'ancien couvent des Récollets où siège l'office de tourisme. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la mise en lumière du patrimoine historique, afin de le mettre en valeur l'église Notre Dame ainsi que le clocher et la Tour d'Arles, édifices classés. Ces travaux seront élaborés en cohérence avec le projet d'aménagement et de valorisation des espaces publics du cœur historique et en fonction des recommandations de l'ABF.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : commune de Caussade

Coût estimatif : 136 000 € HT

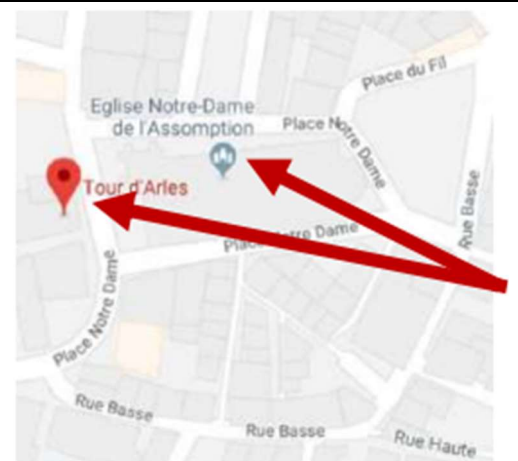
Calendrier prévisionnel :

2023 2024 étude 2025 travaux 2026 2027 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ABF, EDF, ADEME, syndicat d'électrification.

Partenariat financier : Etat, Département.



Axe 1

Fiche action 1.3.

Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti

Valoriser le patrimoine

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La Mairie de Septfonds doit répondre aux besoins croissants de la population en forte augmentation ces dernières années. Les locaux actuels sont devenus trop exigus pour accueillir le personnel et les élus dans de bonnes conditions. Implanté en plein cœur de la bastide (1 rue de la République) et situé sur l'un des axes commerçants et structurant du centre-ville de Septfonds, le bâtiment de la mairie qui présente à la fois une valeur historique et architecturale est très exposé et visible dans cet espace public central. C'est pourquoi la municipalité souhaite étudier la possibilité d'extension du bâtiment tout en veillant à sa bonne intégration dans l'architecture locale.

Objectifs stratégiques

- Valoriser le patrimoine bâti de la commune,
- Optimiser la qualité énergétique des bâtiments publics existants et la configuration de la mairie afin d'améliorer les conditions d'accueil des publics en particulier les personnes à mobilité réduite (PMR).

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.3. / SEPTFONDS : création d'une extension de la mairie (1 rue de la République)

Descriptif : avant d'envisager une phase plus opérationnelle d'aménagement sur la base d'un diagnostic de l'existant, il s'agira de réaliser une étude de faisabilité de l'extension du bâtiment de la mairie, afin de déterminer les coûts de l'opération et pouvoir décider ultérieurement d'un phasage des travaux en tenant compte des contraintes immédiates en matière d'architecture, de stationnement, de circulation et d'accessibilité... La création d'une nouvelle salle du conseil et des archives permettra une nouvelle organisation optimisée des services municipaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : commune de Septfonds

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

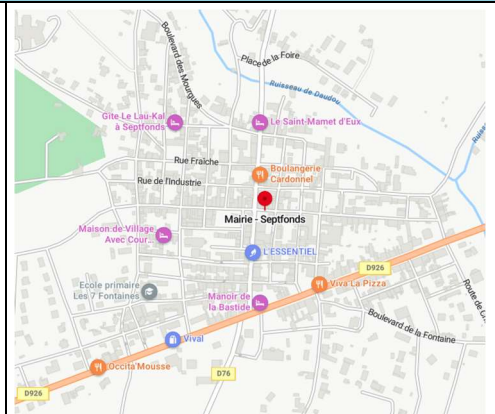
2023 étude 2026

2024 travaux 2027

2025 travaux 2028


Partenariat technique : Tarn et Garonne conseil collectivité (TGCC), CAUE.



Partenariat financier : Etat, Département, Europe


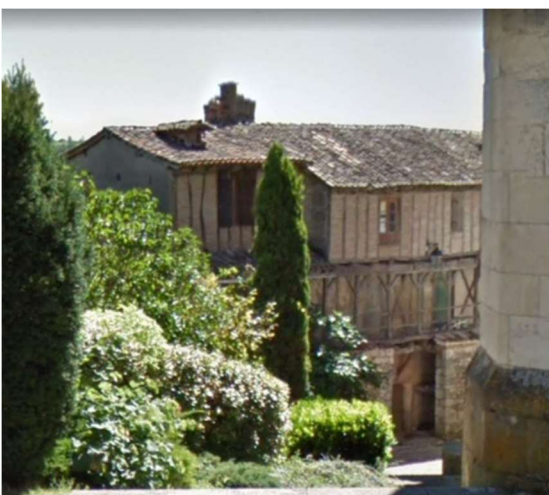


1 rue de la République 82 240 Septfonds



Axe 1	Fiche action 1.3.
Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Valoriser le patrimoine
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Depuis plusieurs années, la municipalité de Montpezat s'est engagée dans une politique de diminution de la facture énergétique, notamment en commençant le remplacement des ballons fluos par des lampes LED moins énergivores et par la mise en œuvre d'éclairages autonomes.	
Objectifs stratégiques	
Diminution des consommations d'énergie et mise en valeur du patrimoine de la commune.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.4. / MONTPEZAT : mise en lumière du cœur historique : changement des ballons fluos pour des lampes LED</p> <p>Descriptif : sur les 225 lampes fluos qui existaient sur le domaine communal, une cinquantaine ont déjà été remplacées par des lampes LED. La commune souhaite uniformiser toutes les lampes d'éclairage public sur le domaine communal et échelonner ces travaux sur plusieurs années.</p> <p>Des horloges astronomiques ont déjà permis depuis mai 2016 de réaliser d'importantes économies d'énergie en éteignant l'éclairage public de 0H30 à 5H30 et de limiter ainsi la pollution lumineuse.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,</p> <p>Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Montpezat</p> <p>Coût estimatif global : 120 000 € ht à répartir sur plusieurs années</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : SDE.</p> <p>Partenariat financier : état, Département.</p>	

Axe 1	Fiche action 1.3.
Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Valoriser le patrimoine
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'école publique de Montpezat se trouve dans un site patrimonial exceptionnel, dans l'ancien couvent des Ursulines qui date du XVII ^e ème siècle et qui est inscrit aux monuments historiques depuis 1977. Cet ensemble architectural est organisé autour d'un cloître et situé en plein cœur de bourg.	
Objectifs stratégiques	
Diminution des consommations d'énergie et mise en valeur du patrimoine de la commune	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.5. / MONTPEZAT : Conservation et valorisation de l'ancien Cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique</p> <p>Descriptif : la Municipalité a depuis plusieurs années entrepris des travaux de rénovation des locaux occupés par les écoles maternelle et élémentaire. Une partie des menuiseries a été changée.</p> <p>Afin de préserver ce site patrimonial remarquable et pour renforcer la sécurité du site, il convient aujourd'hui de poursuivre la politique d'amélioration des locaux scolaires, par le remplacement des menuiseries sur mesure des salles donnant sous le Cloître des Ursulines. Ces travaux permettront de de diminuer de manière significative la facture énergétique de la collectivité.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Montpezat</p> <p>Coût estimatif global : 44 065 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : UDAP, CAUE, mission conseil en énergie partagée du PETR (CEP)</p> <p>Partenariat financier : Département, Région.</p>	 

Axe 1	Fiche action 1.3.
Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Valoriser le patrimoine
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A côté de la Collégiale Saint Martin se trouvent les maisons des Chanoines. Elles ont été construites elles aussi au XIV^{ème} siècle et forment avec la Collégiale un ensemble architectural et patrimonial remarquable qui appartient à des propriétaires privés. L'intérêt de ces bâtisses est indéniable et le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine souhaiterait que la Commune s'en porte acquéreur. Leur intégration dans le domaine public permettrait de les conserver en l'état et d'éviter leur dénaturer ou pire leur destruction.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>En s'appuyant sur son riche patrimoine bâti local, la commune de Montpezat compte faire mieux connaître les richesses architecturales locales et les rendre accessibles auprès d'un large public (habitants comme touristes de passage).</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.6. / MONTPEZAT : Conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des Chanoines</p> <p>Descriptif : les maisons des Chanoines pourraient devenir un outil éducatif scolaire pour découvrir ou redécouvrir l'architecture locale et les savoirs faire locaux (présentation par exemple d'objets anciens) et pour organiser des visites patrimoniales accessibles à la fois aux touristes de passage et aux habitants. En recréant ce lieu identitaire, les élus souhaitent créer un nouveau point d'attraction central dans le cœur historique autour de son joyau d'architecture la Collégiale Saint Martin et sa magnifique tapisserie qui fait l'objet de toutes les attentions.</p> <p>De nouveaux espaces d'exposition pourraient également enrichir les visites des touristes, mais avant d'étudier plus en avant la définition de ce projet, la commune doit, au préalable, se porter acquéreur des maisons des Chanoines puis effectuer les travaux de remise aux normes des espaces intérieurs. Le projet doit être mené en collaboration étroite avec la DRAC et l'ABF.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Montpezat</p> <p>Coût estimatif global : 40 000 € ht coût estimatif de l'achat des maisons des Chanoines</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : UDAP, DRAC, CAUE, mission inventaire PETR.</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département, Région.</p>	 

Axe 1

Fiche action 1.3.

Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti

Valoriser le patrimoine

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Montpezat de Quercy n'a pas effacé les traces de son passé glorieux et a su évoluer tout en gardant ce qui fait le charme d'une bastide avec son organisation urbaine remarquable selon un tracé quadrillé régulier autour de sa place principale, mais son cœur historique hérite aussi de son passé médiéval des rues très étroites qui ne facilitent pas toujours la circulation. Aujourd'hui, la place de l'automobile dans le centre ancien est remise en cause par les élus, tant pour la valorisation du site patrimonial remarquable que pour des raisons écologiques, économiques ou encore sociétales notamment avec le vieillissement de la population.

Objectifs stratégiques

- Renforcer l'attractivité du centre historique par le traitement et la mise en valeur des espaces publics et places stratégiques ;
- Faciliter les déplacements doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tout en réduisant la présence de la voiture dans le centre ancien.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.7. / MONTPEZAT : Requalification de la place de la résistance

Descriptif : cette place centrale est particulièrement représentative de l'urbanisme des bastides du 13e siècle. La qualité, l'ambiance des couverts aux piliers de pierre, font de cet espace un des lieux emblématiques et identitaire de Montpezat avec ses maisons médiévales aux belles fenêtres à meneaux. L'hôtel de ville, avec son architecture néo-classique du 19e siècle, apporte une touche monumentale complémentaire. Ici les édifices s'élèvent fièrement sur deux étages, ce qui amplifie l'effet d'étroitesse de la parcelle médiévale. Aujourd'hui, même si la place de la Résistance est encore bien conservée, le pavage actuel est fortement dégradé et l'utilisation de l'espace public n'est pas assez fonctionnelle. Les personnes à mobilité réduite ne peuvent l'emprunter. Le stationnement actuel parfois anarchique nuit à l'harmonie architecturale du site. Compte tenu du rôle stratégique de la place de la résistance, les élus souhaitent : mettre en valeur la place de la Résistance en changeant le revêtement au sol; réaménager l'espace dédié au stationnement des véhicules pour accroître l'espace piétonnier ; mettre en place un chemin piétonnier répondant aux préconisations de l'agenda d'accessibilité programmée (AdHap).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Montpezat

Coût estimatif global : 250 000 € ht

Calendrier prévisionnel :



2023 étude 2024 étude 2025 travaux 2026

2027 2028

Partenariat technique : CAUE, UDAP 82.

Partenariat financier : Etat, Département, Région.



Axe 1	Fiche action 1.3.
Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Valoriser le patrimoine
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le village de Molières est situé en ligne de crête entre les vallées du Lemboulas et du Malivert. La partie la plus élevée du bourg correspond à l'ancienne bastide historique créée par l'octroi d'une charte des coutumes par Alphonse de Poitiers en 1270. De cette époque subsistent plusieurs maisons à colombages ainsi qu'un monument évoquant l'ancienne tour de guet, véritable emblème du village jusqu'à sa destruction accidentelle en 1993. Point le plus élevé du village, la place de la bastide offre un point de vue intéressant sur la campagne environnante et la partie basse du village. Pour renforcer l'attractivité de la bastide et ses différents sites remarquables qui l'entourent, il sera utile de mieux faire connaître auprès d'un large public (touristes de passage et population locale) les richesses du territoire. L'activité touristique organisée autour de la base de loisirs du Malivert est un élément moteur de l'économie communale. Outre la promotion et la gestion de cet équipement de loisirs, la commune souhaite mettre en œuvre un véritable projet de développement touristique qui passe par la mise en valeur du pont romain aux fondations plus que millénaires.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'attractivité touristique de la bastide par la création de nouveaux circuits de découverte, - Valoriser le patrimoine historique et architectural local, - Développer la notoriété et la visibilité médiatique de la commune, - Proposer une offre culturelle de qualité adossée au patrimoine bâti à fort caractère historique. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.8 / MOLIERES : création d'un parcours d'interprétation historique de la bastide et valorisation des autres sites d'intérêt</p> <p>Descriptif : commune rurale aux portes du Quercy Blanc, Molières bénéficie d'un environnement naturel préservé dessiné par les pratiques agricoles. Le patrimoine architectural est relativement diversifié et soumis à la double influence de la pierre et de la terre crue ou cuite que l'on retrouve dans la plupart des édifices. Outre le quartier de la bastide ancienne, la commune possède 5 églises (du 12^{ème} au 19^{ème}) et de nombreuses fermes présentant un intérêt architectural ainsi qu'un pont très ancien endommagé par une crue mais d'un très fort intérêt patrimonial et historique.</p> <p>Ce projet s'articule autour de 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un point de vue avec une table d'orientation pour interpréter le paysage. Des panneaux d'informations historiques à destination des touristes seront implantés. La table d'orientation sera réalisée sur un terrain jouxtant la place de la bastide à acquérir. Une aire de jeux à proximité complètera les équipements de ce point de vue. - Proposer un circuit d'interprétation touristique de la commune créé et édité à destination, plus particulièrement, des hôtes des campings, hôtels et gîtes. Autour de chaque site remarquable, un panneau reprenant l'histoire du lieu sera installé. 	 

- Mettre en valeur le pont dit « romain » situé sur le Petit Lembous, en limite avec la commune de Puycornet, dont l'origine remonte à plusieurs siècles. Il était un ouvrage d'art de la voie royale de Toulouse à Cahors. Composé de 5 arches, d'une largeur initiale de 7 m, il s'est partiellement effondré lors de la crue de juin 1993. Même si sa reconstruction à l'identique est exclue, la commune souhaite redonner à ce pont sa vocation de passage entre les deux rives du ruisseau. Une passerelle accessible aux piétons, vététistes et cavaliers sera installée, de même qu'un panneau retraçant l'histoire de ce pont

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- **objectif 4** : améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : commune de Molières

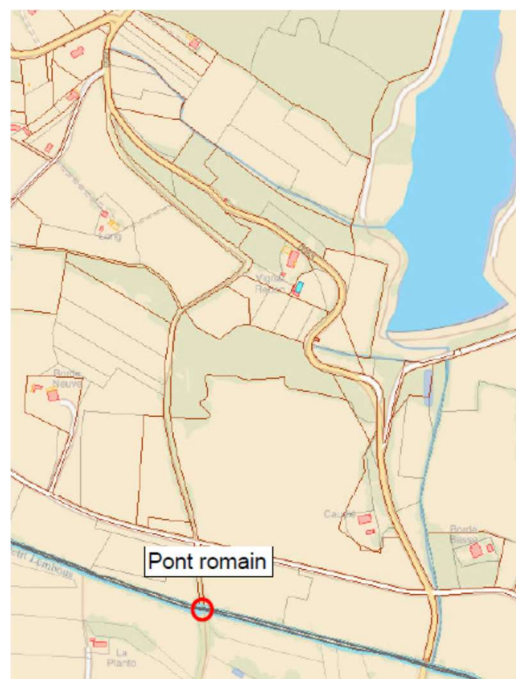
Coût estimatif : 200 000 € HT

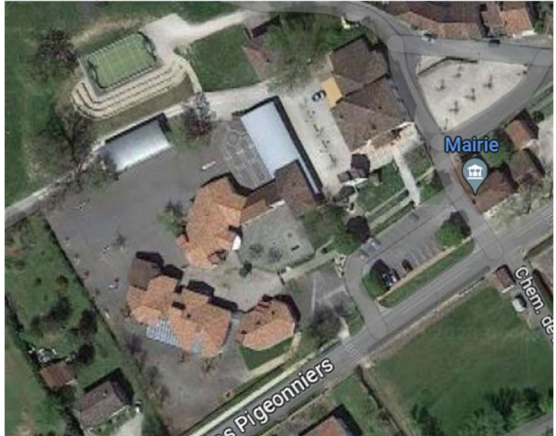

Calendrier prévisionnel :




- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude | <input checked="" type="checkbox"/> 2027 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2025 étude | <input checked="" type="checkbox"/> 2028 |

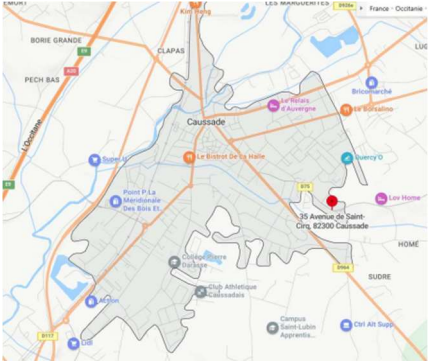
Partenariat technique : à définir.

Partenariat financier : Département, Etat, Région.



Axe 1	Fiche action 1.3.
Renforcer l'attractivité des cœurs historiques en valorisant et en réhabilitant le patrimoine bâti	Valoriser le patrimoine
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le Pigeonnier est un bâti incontournable du Quercy. Celui trônant au centre de Monteils est propriété de la commune. Il est également l'emblème de la municipalité.	
Objectifs stratégiques	
Valoriser le patrimoine bâti de la commune, vecteur de développement touristique et économique	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.9. / MONTEILS : <i>Rénovation des façades du Pigeonnier communal situé au centre du village.</i></p> <p>Descriptif : continuer la rénovation des bâtiments formant le cœur de bourg. Après la Salle des fêtes « Côté Lère », l'espace « Bon Temps » (lieu dédié aux aînés), les façades de la Mairie... vient le tour du pigeonnier, auquel il convient de redonner son apparence d'antan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en remettant en valeur la pierre et en enlevant le crépi existant - en rénovant les menuiseries. <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</i></p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Monteils</p> <p>Coût estimatif global : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : à définir.</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département, Région,</p>	 

Axe 2	Fiche action 2.1.
Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Faire des économies d'énergie sur les bâtiments et équipements
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La communauté de communes est désormais concernée par le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m². La mise en œuvre effective de plans d'action sur tous les sites concernés a pour but de réduire drastiquement la consommation réelle du parc assujéti de 40 % d'ici 2030 en visant 50 % à horizon 2040 et 60 % à horizon 2050.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les projets de travaux décrits dans cette fiche action s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de développement durable et permettra de maintenir les services et qualité des équipements au centre de Caussade.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. / CCQC : Passage en luminaires LED du gymnase intercommunal / aire des gens du voyage et isolation du bâtiment de la CCQC occupé par le service Application droits des sols (ADS)</p> <p>Descriptif : dans une première phase, il est prévu d'intervenir sur le gymnase communautaire situé rue Pierre Mendès à Caussade dont les luminaires, compte tenu de leur utilisation régulière ont une durée de vie limitée à 5 années soit 20 000 h. Le dernier changement des ampoules a été effectué en 2018, le prochain sera prévu en 2023. Ce renouvellement sera l'occasion de changer l'ensemble des luminaires en LED. Dans une deuxième phase, il est prévu également de changer les luminaires de l'aire d'accueil des gens du voyage pour des LED. Une réflexion est à mener enfin sur le bâtiment du service ADS qui occupent un ancien bâtiment de la DDT mal isolé. Une étude de faisabilité sera réalisée en amont de chaque projet avec le conseil en énergie partagée (CEP) du Syndicat départemental d'électricité avec qui la CCQC a passé une convention pour étudier les différentes possibilités d'intervention.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire/région à énergie positive, Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,</p> <p>Maître d'ouvrage : CCQC</p> <p>Coût estimatif global :</p> <p><u>Budget prévisionnel global pour le gymnase :</u> 50 000 € HT (candélabres extérieurs 10 000 € + projecteur intérieur 25 000 € + éclairage sécurité 12 000 € HT + location nacelle 3 000 €)</p> <p><u>Budget prévisionnel pour l'aire des gens du voyage :</u> 7 000 € HT (luminaire 3000 € + candélabre 4000 € pour 15 emplacements).</p> <p><u>Budget prévisionnel isolation des bureaux de l'Application des Droits du Sol (ADS) :</u> en cours d'estimation : toiture 60 000 € + bardage 15 000 € + 10 000 € porte + 15 000 € fenêtres + chauffage pompe à chaleur 50 000 € soit environ 150 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 travaux gymnase juin 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux aire des gens du voyage</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2025 étude bâtiment ADS <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP). Partenariat financier : Etat, Département.</p>	<p>Gymnase d'intérêt communautaire Rue Pierre Mendès France 82300 Caussade</p>  <p>Service ADS 35 Avenue St Cirq 82300 Caussade</p>  <p>Aire des gens du voyage impasse Gouzes 82 300 Caussade</p> 

Axe 2	Fiches action 2.1.2/ 2.1.6
Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Faire des économies d'énergie sur les bâtiments et équipements
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Suite à la forte augmentation des charges, certaines communes souhaitent lancer un programme de travaux dans différents bâtiments communaux afin d'en améliorer la performance énergétique. Cela concerne les bâtiments et communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les services techniques de Caussade (45 agents municipaux sur site), occupent en proche périphérie un grand hangar d'une superficie d'environ 900 m², avec une charpente métallique et une couverture éverite. En février 2019, une importante fuite de fioul s'est produite sur la chaudière. Environ 50 litres ont été dispersés dans les locaux. Depuis cet incident, des travaux ont été réalisés en régie pour garantir les conditions de travail des agents techniques dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. La collectivité envisage de remettre à niveau complètement ce bâtiment. - Cinéma/théâtre : le cinéma de Caussade est une ancienne salle de Théâtre de 330 places dont une 100^{aine} en balcon. Il est situé en plein centre-ville et connaît une bonne fréquentation tout au long de l'année (20 à 25 000 spectateurs). Le bâtiment accueillant le cinéma, est labellisé Art et Essais. Il est géré par une personne privée dans le cadre d'une délégation de service public. - La commune de Caussade souhaite revoir l'ensemble de l'isolation thermique de l'école élémentaire Marcel Pagnol qui accueille tout au long de l'année plus de 200 élèves, ainsi que son annexe (logement d'urgence). - La commune de Monteils possède plusieurs bâtiments publics (école, salle des fêtes, atelier municipal ...) possédant chacun leur propre système de chauffage individuel. Avec l'augmentation du coût de l'électricité, il s'agit pour la collectivité d'installer de nouveaux modes de chauffage plus économes et plus fonctionnels compte tenu de l'obsolescence des installations. - La commune de Molières possède plusieurs bâtiments publics (école, mairie, médiathèque, la poste, salle des fêtes et de mariages « la Pyramide ») possédant chacun leur propre système de chauffage individuel. Avec l'augmentation du coût de l'électricité, il s'agit pour la collectivité d'installer de nouveaux modes de chauffage plus économes et plus fonctionnels compte tenu de l'obsolescence des installations. 	
Objectifs stratégiques	
Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable : intervention dans le cadre du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.2. / CAUSSADE : Aménagement et rénovation énergétique du bâtiment des services techniques municipaux de Caussade</p> <p>Descriptif : la toiture et l'isolation du bâtiment sont à refaire ainsi que le réaménagement intérieur des locaux techniques. Il s'agira dans un premier temps de réaliser une étude thermique de l'ensemble du bâtiment, de mettre en place un éclairage économe en énergie, d'améliorer la ventilation et la qualité de l'air, de proposer des solutions techniques adaptées pour le chauffage et l'éclairage, d'étudier la possibilité de mise en place de panneaux solaires.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,</p> <p>Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,</p>	<p>Services techniques 35 Avenue St Cirq 82300 Caussade</p> 

Maître d'ouvrage : commune de Caussade

Coût estimatif global : Mission de base de Maîtrise d'œuvre (10 %) : 80 000 € HT
Estimatif des travaux : 880 000 € HT (deux tranches de travaux à 400 000 €)

Calendrier prévisionnel :

2023 étude 2024 travaux 2025 travaux 2026 2027 2028

Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP).

Partenariat financier : Etat, Département.



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.3. / CAUSSADE : Amélioration thermique du cinéma-Théâtre de Caussade

Descriptif : pour conforter l'actuelle dynamique, la municipalité souhaite effectuer des travaux de confort estival et d'économie d'énergie. Il est prévu une amélioration thermique du bâtiment par la mise en place d'une climatisation vertueuse sur le plan acoustique et écologique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,

Maître d'ouvrage : commune de Caussade

Coût estimatif global : 65 330 € H.T. mise en œuvre d'une installation à détente directe type DRV (Débit de Réfrigérant Variable)

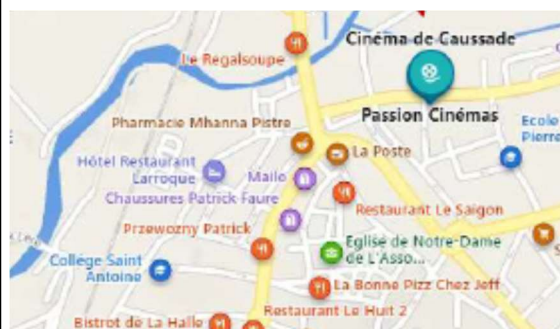
Calendrier prévisionnel :

2023 étude 2024 travaux 2025 2026 2027 2028

Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP).

Partenariat financier : Etat, Département.

cinéma 32 rue des Récollets 82 300 Caussade



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.4. / CAUSSADE : Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Caussade « Marcel Pagnol » et de son annexe (logement d'urgence)

Descriptif : la collectivité prévoit dans un premier temps la rénovation et l'amélioration thermique des façades des bâtiments, le remplacement des menuiseries vieillissantes en rez-de-chaussée ainsi que les volets par des menuiseries double vitrage.



Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,

Maître d'ouvrage : commune de Caussade

Coût estimatif global : 140 000 € H.T. Mission de maîtrise d'œuvre
500 000 € H.T travaux d'isolation et changement des menuiseries du RDC

Calendrier prévisionnel :

2023 étude 2024 travaux 2025 2026 2027 2028

Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP)

Partenariat financier : Etat, Département, Région

école primaire 57 rue Lavoisier, 82 300 Caussade



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.5. / MONTEILS : Rénovation thermique des bâtiments publics

Descriptif : dans un premier temps, il s'agit de revoir les modes de chauffage de la salle des fêtes, de l'atelier municipal et du groupe scolaire : une étude doit être réalisée pour analyser la meilleure solution technique à mettre en œuvre pour un gain d'énergie maximum.

La chaudière électrique actuelle et les aérothermes à résistance électrique seront remplacés par des systèmes de pompes à chaleur.

Il est prévu également de changer les luminaires.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,

Maître d'ouvrage : commune de Monteils

Coût estimatif global : 109 204 € ht
(dont 9 850 € HT liés au changement des luminaires)

Calendrier prévisionnel :

2023 étude 2026

2024 travaux 2027

2025 2028

Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP).

Partenariat financier : Etat, Département, Région.



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.6. / MOLIERES : *Rénovation thermique de la mairie, de la salle des mariages (isolation + chauffage) + école + médiathèque + poste*

Descriptif : dans un premier temps, une étude doit être réalisée pour analyser la faisabilité et l'installation de chaudières (d'un système global ou individuel) à granulés bois ou géothermie pour valoriser les énergies renouvelables disponibles localement. La réfection de la toiture de la mairie et de la salle de la Pyramide est aussi envisagée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,

Maître d'ouvrage : commune de Molières

Coût estimatif global : 1^{ère} tranche école et médiathèque : 161 802 € ht

Calendrier prévisionnel :

2023 étude 2024 travaux 2025 2026 2027 2028



Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP).

Partenariat financier : Etat, Département, Région.

Réflexion à mener



Axe 2	Fiche action 2.2.
Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Une Micro Folie est un dispositif de Musée Numérique. Il s'agit de nouveaux lieux de vie et de pratiques culturelles innovantes qui connaissent un franc succès depuis plus de 5 ans : 140 villes font déjà partie de ce réseau impulsé par le Ministère de la culture en s'appuyant sur l'expérience acquise de la Villette à Paris. Plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique (un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité...), mais une Micro-Folie c'est d'abord un équipement numérique qui propose des contenus culturels, ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants de la CCQC (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, salle mairie, commerce, etc...). La Micro-Folie peut proposer des contenus locaux spécifiques (par exemple sur la richesse patrimoniale du territoire, la gastronomie, etc.). Les contenus du Musée numérique sont gratuits et permettent d'avoir accès aux collections nationales et à plusieurs collections régionales ou européennes. Cette plateforme culturelle de proximité est ouverte à tous les publics (familles, groupes scolaires, associations, jeunes...). Les Micro-folies permettront de rapprocher le public des œuvres d'art ou rendez-vous culturels nationaux et régionaux. Les Micro-folies seront vecteur d'attractivité, de convivialité et de rencontres.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La Micro Folie permettrait de diffuser « La culture de partout sur le territoire et là où elle n'est pas accessible ». Ce serait une véritable plus-value pour le service culturel de la CCQC, tant sur le plan de la littérature, de la musique, des arts au travers d'expositions... Pour une première expérimentation, le site d'implantation envisagé serait Caussade en raison du nombre de structures scolaires, sa population et sa situation géographique centrale. Les élus pourront s'appuyer sur la Communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron qui expérimente déjà la mise en œuvre d'une micro folie sur son territoire.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. / CCQC : étude de faisabilité pour la mise en œuvre de Micro-Folies (plateforme culturelle de proximité)</p> <p>Descriptif : la Micro-folie aurait toute sa place au sein du futur pôle culturel de la CCQC (installation dans l'ancien lycée Jean-Louis Etienne). Cet outil pourrait être mutualisé avec la médiathèque, la ludothèque et l'école de musique. Cela permettrait une diversité d'usage avec une programmation riche qui profiterait à toutes les classes de l'intercommunalité. Avant de pouvoir répondre au prochain appel à projet de l'Etat pour la mise en œuvre d'une Micro-folie, il est nécessaire de faire un état des lieux, un recensement des besoins sur le territoire du Quercy Caussadais, pour évaluer le coût des installations mais aussi du fonctionnement en termes de logistique, d'animation à court terme dans le cadre de la phase test à Caussade et partenariats possibles et au-delà de la phase expérimentale et fonctionnement envisageable élargi aux autres bourgs centres du Quercy Caussadais. Il faudra être aussi capable de répondre à un certain nombre de questions au niveau des publics cibles, des lieux d'accueil et d'animation, des types d'activités et médiation à l'attention des habitants (accueil) notamment des personnes éloignées des activités culturelles habituellement proposées sur notre territoire).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : CCQC</p> <p>Coût estimatif global : 30 000 à 40 000 € HT ce coût variera en fonction de l'ambition et des activités qui lui sont associées. Il faut prévoir à minima l'équipement suivant : un réseau wifi puissant : 4 G + abonnement dédié (routeur 4 G : 200 € + abonnement internet 200 € par an), tout l'équipement pour 27 000 € avec les tablettes et la maintenance du matériel de la Micro-folie, l'assurance 1 500 €/an, l'adhésion au réseau Micro-folie 1 000 €/an. L'opération est réalisable dans le cadre de l'appel à projet national annuel (50 % de financement de l'Etat). Le budget de fonctionnement reste à définir en fonction du mode d'animation choisi (visiteurs autonomes ou recrutement d'un animateur) et d'une éventuelle mutualisation avec un autre EPCI.</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2026 phase test <input checked="" type="checkbox"/> 2027 réalisation <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : La Villette, PETR Pays Midi-Quercy, Communauté de communes QRGA.</p> <p>Partenariat financier : Etat, DRAC.</p>	

Axe 2	Fiche action 2.2.
Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Communauté du Quercy Caussadais (19 communes) compte 20 600 habitants et accueille aujourd'hui plus de 150 élèves dans son école de musique autour de la pratique du piano, de la flûte traversière, du violon, du saxophone, de la clarinette, de la batterie, des percussions, du trombone, de la trompette, de la guitare, classique et basse et le chant. Les locaux actuels occupés par l'école de musique ne sont plus du tout adaptés : devenus trop exigus, ils sont aussi de véritables passoires énergétiques.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Le déménagement de l'école de musique à l'ancien lycée Jean-Louis Etienne en plein centre-ville mieux isolé thermiquement (installation de nouvelles menuiseries) contribuera ainsi à une meilleure maîtrise de la consommation des bâtiments publics, mais aussi indirectement à la revitalisation du centre historique en occupant à nouveau un bâtiment vacant depuis plus de 5 ans.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.2. / CCQC : Transfert de l'école de musique intercommunale dans l'ancien lycée Jean Louis Etienne (tranche 1) situé en plein centre-ville de Caussade (4 rue Lavoisier)</p> <p>Descriptif : le déménagement de l'école de musique à l'ancien lycée Lavoisier prévu en septembre 2024 sera la première étape pour la constitution d'un pôle culturel. Il s'agit bien de créer de nouveaux services qui répondent aux besoins de la population. Ce projet s'inscrit dans une refonte totale du projet pédagogique local par la création au sein de l'école « des classes passerelles » pour permettre l'essai de différents instruments de musique. Il s'agit de développer les musiques d'ensembles et de créer des ateliers de musique actuelle mais aussi de mettre en valeur l'Orchestre du Quercy Caussadais et enfin de renforcer les interventions en milieu scolaire avec la création de spectacles de fin d'année. Ce projet permettra donc de développer de nouvelles disciplines, de mutualiser et de diffuser les bonnes pratiques afin de mieux travailler ensemble avec les différents intervenants du milieu scolaire en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies de communication. Il est question notamment de développer la pratique de la musique assistée par ordinateur grâce à l'acquisition d'un logiciel performant et de nouveaux supports matériels informatiques. Le chantier est important, il est constitué de plusieurs lots : voirie réseaux divers, gros œuvre couverture, serrurerie, menuiserie, plâtrerie, électricité, plomberie, sanitaires, soles faïences, peinture, installation d'un ascenseur.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : CCQC</p> <p>Coût estimatif global : Coût global 529 845 € HT (dont 39 795,50 € de maîtrise d'œuvre)</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 travaux+ déménagement <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP). Partenariat financier : Etat, Département, Europe.</p>	<p>Nouveau pôle culturel (ancien lycée) : 4 rue Lavoisier, 82 300 CAUSSADE</p>   <p>L'école de musique occupe le 1^{er} étage de ce bâtiment ancien de la commune de Caussade.</p>

Axe 2

Fiche action 2.2.

Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire

Favoriser le développement de la culture et des loisirs

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La municipalité de Caussade a lancé une réflexion pour redonner à moyen/long terme une nouvelle fonction à l'ancienne gare de marchandise propriété de la commune, inoccupée depuis de nombreuses années et située à deux pas de la gare actuelle et de l'espace culturel Bonnais.

Objectifs stratégiques

Une grande ville comme Caussade doit pouvoir proposer à ses habitants une offre culturelle diversifiée et adaptée à tous publics.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.3 / CAUSSADE : Etude de faisabilité aménagement de l'ancienne gare de marchandise de Caussade

Descriptif : les élus souhaitent créer un espace convivial et pluriel alliant vie culturelle et vie associative. La création d'un quai de la culture pourrait répondre à une demande locale et éviter ainsi une mobilité des habitants vers Montauban. Pour répondre notamment aux besoins des jeunes et proposer de nouvelles activités de loisirs, ce vaste bâtiment vacant d'environ 450 m² permettrait d'accueillir différentes structures : un espace associatif, un espace « jeunesse », des salles de danse, un espace de co-working... En plus de la création d'espaces fonctionnels (un accueil, des vestiaires, des sanitaires, un local technique), il est prévu de créer un auditorium, une salle de spectacle et une grande salle d'exposition, une salle de 100 m² en mezzanine et deux salles plus petites de 50 m² qui viendra compléter l'offre de grandes salles de réunion gérée par le service évènementiel de la mairie de Caussade.

Compte tenu de la situation stratégique du bâtiment, une attention particulière sera portée à son architecture à travers une conception plus contemporaine et à l'aménagement des espaces extérieurs en tenant compte des environs proches. Il est prévu de reculer le bâtiment pour créer un parvis en belvédère et des accès aménagés vers la gare et le centre-ville. Ce sera aussi l'occasion de recomposer l'offre de stationnement et la circulation des voitures à proximité en tenant compte en face du déclassement de la voirie (cession foncière d'une partie de la route existante au collège Saint-Antoine pour permettre l'agrandissement de leur cour).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Caussade

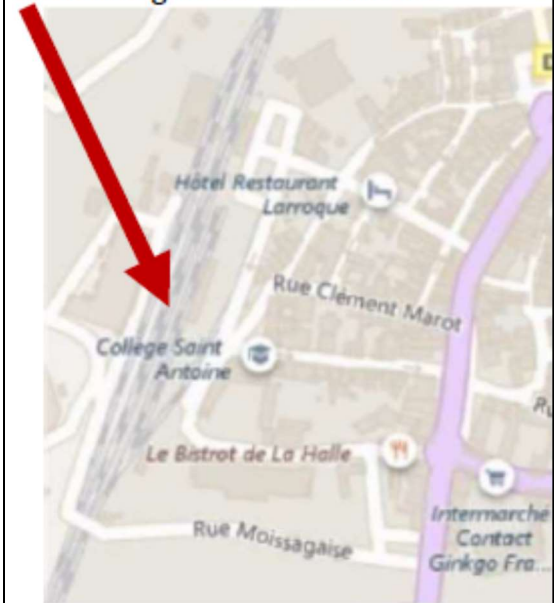
Coût estimatif global : 2 366 000 € HT estimatif pour les études et les travaux




Calendrier prévisionnel : 2023 2024 étude 2025 travaux 2026

Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP), UDAP.

Partenariat financier : Etat, Région, Europe.

ancienne gare de marchandise



Axe 2	Fiche action 2.2.
Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Caussade, les enfants des accueils de loisirs maternels et élémentaires sont accueillis sur deux lieux différents : les enfants de 6 à 14 ans au centre de loisirs situé au 389, route des pigeonniers à Monteils et les enfants de 3 à 6 ans à l'école maternelle Marie Curie à Caussade. Cela pose plusieurs difficultés. Les familles ayant des enfants d'âges différents doivent les déposer sur deux sites différents. De plus les enfants accueillis à Monteils doivent se déplacer tous les midis à la cantine de l'école Marie Curie pour prendre leur repas. Enfin, les locaux de l'école maternelle Marie Curie étant occupés toute l'année sauf en août, les travaux d'entretien et de réparation sont très difficiles à organiser. Tous ces désagréments amènent les élus à réfléchir à plus long terme à la création d'un lieu d'accueil unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Créer un lieu unique d'accueil de loisir sur la commune de Caussade, adapté à tous les âges en rénovant des bâtiments vieillissants existants. Cela permettrait à la commune, d'avoir une cohérence dans l'action menée auprès des familles, de limiter leurs déplacements, mais aussi de rationaliser les coûts de fonctionnement interne de la collectivité, tout en facilitant l'organisation des services et en augmentant surtout la capacité d'accueil des enfants.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.4. / CAUSSADE : aménagement du lieu d'accueil de loisirs unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans (rénovation énergétique, sanitaires, achat mobilier adapté...etc)</p> <p>Descriptif : avec une cantine déjà existante sur place, le site du centre de loisirs situé à la sortie de Caussade (sur la commune de Monteils) semble être l'espace idéal pour y accueillir les enfants. Les locaux sont entourés d'un parc très étendu. La proximité des terrains de sport et du parc de la Lère avec ses 30 hectares et son grand plan d'eau, facilitera aussi l'organisation d'activités de pleine nature pour les enfants. Le site dispose également de chalets équipés de lits qui peuvent permettre l'organisation de nuitées. Cependant, de nombreux travaux sont à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation intérieure (peinture, électricité, sols...), - changements des menuiseries (portes et fenêtres), - aménagement de salles d'activités, salle de sieste, - création de toilettes supplémentaires et pose d'une douche (adaptés aux enfants de 3 à 6 ans), - achat de mobilier pour la cantine et les différentes salles d'activités, <p>Ces aménagements devront répondre à un cahier des charges strict fixé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Caussade Coût estimatif global : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP). Partenariat financier : Département, Etat, Europe.</p>	  

Axe 2

Fiche action 2.2.

Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire

Favoriser le développement de la culture et des loisirs

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Lors des aménagements de la place des Mûriers et des Récollets, la municipalité de Caussade a installé une aire de jeux pour enfants qui remporte un vif succès. Une réflexion doit être menée à présent pour que ce type d'équipements soient accessibles dans différents secteurs de la ville et adaptés selon différentes tranches d'âge.

Objectifs stratégiques

Créer des lieux de loisir à Caussade adaptés aux besoins des adolescents permettrait de rassembler les jeunes des communes périphériques autour d'intérêts communs.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.5. / CAUSSADE : Aménagement d'un city park et d'un terrain de Padel

Descriptif : il est aujourd'hui nécessaire de créer des espaces de loisirs pour occuper les jeunes adolescents. Le nombre de pratiquants de skate-board, vélo BMX, trottinette... est en constante augmentation depuis de nombreuses années. La création d'un city park pourrait donc répondre aux besoins des jeunes amateurs de sports de glisse. Cela permettrait non seulement d'offrir un espace de loisir supplémentaire en libre accès à toute heure de la journée mais aussi de compléter les activités proposées par l'association wakeboard ski nautique sur le plan d'eau du parc de la Lère.

Il y a différents lieux stratégiques où une aire de jeux pourrait s'intégrer aisément dans le paysage urbain :

- 1- à proximité du stade Robert Olive et du pôle sportif de Caussade.
- 2- à proximité du parking « Dieudonné Costes » près de la caserne des Pompiers. Cet espace est également central par rapport aux secteurs d'habitation Sud-Est de la ville (Av. Jaurès, rue Lavoisier, Av. de St Cirq, ...etc.), au parc de la Lère du côté de Caussade, à l'ancienne piscine d'été (actuellement à l'abandon)....

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Caussade

Coût estimatif global : 132 125 € ht pour les deux structures

Calendrier prévisionnel : 2023 2024 étude 2025 travaux 2026 2027 2028

Partenariat technique : Agence nationale du sport.

Partenariat financier : Etat, Région, Département.



Deux emplacements stratégiques près de l'école Pagnol (à droite sur la carte) et près des pompiers (à gauche).



Aire de jeux au parc de la Lère



Exemple de city Park

Axe 2	Fiche action 2.2.
--------------	--------------------------

Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
--	--

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'offre sportive et de loisirs Septfontoise est importante et diversifiée. Plusieurs aires de grands jeux (2 terrains multisports, des courts de tennis, un terrain de basket extérieur, un gymnase et un stade municipal avec tribunes et un clubhouse) permettent la pratique sportive. Mais pour faire face à la demande croissante des associations et l'augmentation de la population (23 habitants en plus entre 2022 et 2023 soit 1 % d'augmentation en l'espace d'un an) et surtout avec l'arrivée de jeunes ménages avec enfants, il est nécessaire aujourd'hui de compléter ces équipements et de les remettre à niveau.

Objectifs stratégiques

Augmenter le nombre de pratiquants et assurer la fréquentation régulière du site tout au long de l'année ; Diversifier les activités des adolescents ; Assurer la sécurité des usagers ;

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.6. / SEPTFONDS : poursuivre l'aménagement du complexe sportif et lieux de loisirs adaptés pour tous

Descriptif : afin de répondre à la forte demande de la population, les élus souhaitent créer de nouveaux équipements de plein air complémentaires accessibles 24h/24h, remettre en état les équipements existants, les concentrer autour du stade municipal où un city stade et un circuit VTT ont récemment été réalisés et enfin sécuriser les abords (solution à étudier). Dans un premier temps, la commune souhaite installer un **parcours de santé** pour compléter les équipements extérieurs. Aussi, afin de limiter l'utilisation intensive du terrain d'honneur partagé par les clubs de rugby et foot, récemment refait, la municipalité étudiera à moyen terme la possibilité de réhabiliter un **terrain d'entraînement** à proximité qui en l'état, ne peut être utilisé régulièrement. De plus, pour faire face aux nombreuses programmations en période hivernale et répondre à une demande accrue des pratiquants de la **pétanque**, les élus ont décidé à court terme de construire un boudrome couvert. Cela permettra de développer la pétanque auprès d'un jeune public toute l'année et de mettre la salle à disposition des organisateurs de diverses manifestations. A plus long terme, le **gymnase municipal** datant de 1973 fera quant à lui l'objet d'une analyse pour une réhabilitation de sol et amélioration des qualités énergétiques, acoustiques et des normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La réhabilitation des terrains de tennis permettrait aussi de proposer des équipements publics pour les activités périscolaires et de diversifier les activités destinées des adolescents de Septfonds. Enfin, le développement de l'offre sportive et de loisirs entraînant une augmentation de la fréquentation des installations, il sera nécessaire d'aménager et de sécuriser les abords de ces nouveaux équipements.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4 :** Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Objectif 6 :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Septfonds

Coût estimatif global : 1 ère tranche : 38 945 € réhabilitation terrain tennis /parcours santé

Calendrier prévisionnel : 2023 2024 étude 2025 travaux 2026 2027 2028

Partenariat technique : Agence nationale du sport.

Partenariat financier : Etat, département, Région.



Complexe sportif / terrain de foot et gymnase



Terrain de basket et tennis extérieurs

Axe 2	Fiche action 2.2.
--------------	--------------------------

Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
--	--

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

A Montpezat, le permis de construire de la rénovation de la cantine scolaire municipale prévoit dans sa deuxième phase de travaux, la destruction des bâtiments municipaux situés à proximité immédiate de la cour d'école (sis Rue de la Violette) bâtiments occupés par les services techniques. Il est prévu que les services techniques municipaux occupent une partie d'un grand bâtiment industriel (ancienne fabrique de cercueils) racheté par la commune et rénové dans du projet mutualisé avec le Pôle de santé. La rénovation d'un nouveau bâtiment plus grand permettra de regrouper les employés communaux dans un même lieu afin d'optimiser les services rendus au public. L'espace ainsi libéré à proximité de la cantine municipale pourra permettre la création de nouveaux espaces dédiés au groupe scolaire. En concertation avec les enseignants et parents d'élève, il a été proposé de créer une salle multi-activités (motricité, salle des associations, salles de classe). Cet espace est situé dans un site patrimonial remarquable à proximité du cloître des Ursulines. Il nécessitera donc une attention particulière dans le traitement des matériaux.

Objectifs stratégiques

- faire des économies d'énergie d'échelle,
- valoriser le patrimoine,
- offrir de nouveaux services aux habitants et enfants scolarisés dans la commune.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.7. / MONTPEZAT : Création d'une salle multi-activités (motricité, salle des associations, salles de classe) dans le groupe scolaire

Descriptif : à la place de l'ancien bâtiment des services techniques municipaux, les élus ont décidé de construire une salle multi activités pour offrir plus d'espace aux enfants et au personnel du groupe scolaire, ainsi qu'un meilleur rendu architectural sur ce site remarquable (héritage du patrimoine religieux du XII ème siècle, couvent inscrit aux monuments historiques). La construction d'un nouveau bâtiment pourra servir à la fois de salle de motricité, de salle pour les associations ou encore de salle de classe.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4 :** Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

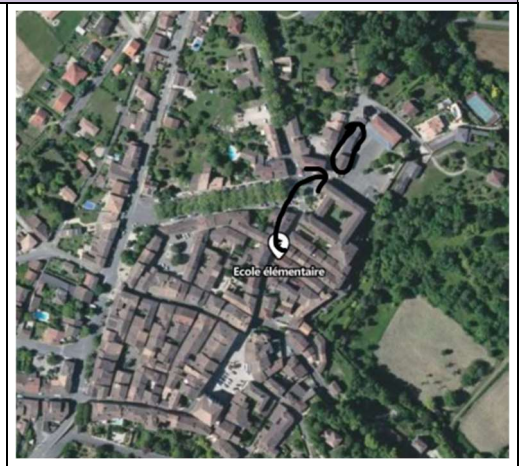
Maître d'ouvrage : Commune de Montpezat

Coût estimatif global : 650 456 € ht pour la construction de la salle-multi activités

Calendrier prévisionnel : 2023 2024 2025 2026 2027 2028




Partenariat technique : UDAP / ABF.

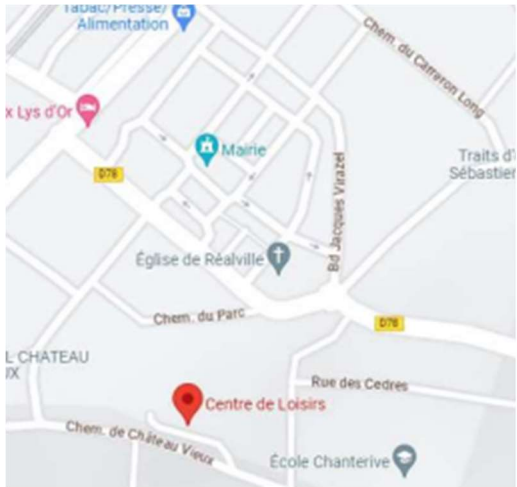

Partenariat financier : Etat, département, Région.





Ancien cloître des Ursulines



Axe 2	Fiche action 2.2.
Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'offre sportive et de loisirs de Montpezat est importante et diversifiée. En effet, la commune compte plusieurs terrains de foot, cours de tennis, terrain de basket, un gymnase, une salle de Karaté, un parc de loisirs avec piscine extérieure qui permettent la pratique sportive et de loisir. Afin de répondre à la forte demande de la population (installation de jeunes ménages avec enfants), les élus souhaitent créer de nouveaux équipements de plein air complémentaires accessibles 24 h/ 24h et remettre en état les équipements existants. Pour répondre aux attentes et besoins des clubs toujours plus nombreux, la municipalité souhaite créer de nouveaux espaces de rencontre et d'échange entre les habitants.	
Objectifs stratégiques	
Augmenter le nombre de pratiquants et assurer la fréquentation régulière des sites tout au long de l'année ; Diversifier les activités des adolescents ;	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.8. / MONTPEZAT : rendre accessible le sport et loisir pour tous : création d'un boulodrome couvert, d'un city park, club house, aménagement du village de vacances.</p> <p>Descriptif : les élus souhaitent rénover le club house existant pour assurer un meilleur accueil des jeunes et en créer un nouveau pour faire vivre et entretenir le dynamisme des associations sportives.</p> <p>Aussi, pour faire face aux nombreuses programmations en période hivernale et répondre à une demande accrue des pratiquants de la pétanque, les élus envisagent à court terme de construire un boulodrome couvert. Cela permettra de développer la pétanque auprès d'un jeune public toute l'année et de mettre la salle à disposition des organisateurs de diverses manifestations.</p> <p>Pour répondre aux attentes des plus jeunes un city park pourrait être également aménagé.</p> <p>Enfin pour accueillir les touristes dans de meilleures conditions, la municipalité souhaite rénover les gîtes existants en reprenant notamment l'isolation et la mise aux normes électriques. Pour compléter son offre d'hébergement, les élus ont le projet également de créer un gîte accessible aux personnes handicapées et envisage d'acquérir de nouveaux mobil home.</p> <p>La piscine du camping avec ses installations vieillissantes doit être également rénovée.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montpezat Coût estimatif global : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : à définir.</p> <p>Partenariat financier : Etat, département, Région.</p>	 <p>Rénovation du club-house existant</p> <p>RD 20</p> <p>Création d'un nouveau club-house</p> <p>Mairie</p>  

Axe 2	Fiche action 2.2.
Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le centre de loisirs de la commune de Réalville est situé dans les locaux de la salle des fêtes. La surface est d'environ 50 m² au rez-de-chaussée (sans compter la salle restaurant et la grande salle) et environ 140 m² à l'étage. Une quarantaine d'enfants sont accueillis par jour en moyenne au mois de juillet, voire 50 à 60, lors des sorties, mais sa surface limitée et son aménagement actuel (préconisations du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et du service de protection maternelle et infantile) ne permet pas d'accueillir pour l'instant les enfants de 3 à 4 ans qui sont de plus en plus nombreux. On compte en effet près de 40 naissances sur la seule année 2022 à Réalville et à Cayrac, commune située à proximité immédiate. Lorsque la municipalité a soumis aux services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) la demande d'abaisser l'âge d'accueil à 3 ans en 2021, celle-ci a émis un avis défavorable en précisant que cela nécessiterait des locaux spécifiques à cette tranche d'âge avec du mobilier, matériel, locaux de sommeil et sanitaires adaptés. Si aucuns travaux ne seront réalisés, le risque est de voir partir des ménages et scolariser leurs enfants ailleurs.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Faire en sorte que les enfants qui font leur entrée à l'école en petite section de maternelle ne soient pas scolarisés dans d'autres communes, faute d'accueil de loisirs adapté. Eviter d'éventuelles fermetures de classe.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.9. / REALVILLE : extension du centre de loisirs</p> <p>Descriptif : pouvoir accueillir les enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAÉ) et de l'AESH (accompagnement d'élèves en situation de handicap) dans des bonnes conditions et en conformité avec les préconisations des services de la protection maternelle et infantile (PMI), les élus ont décidé de procéder à des travaux d'agrandissement du centre de loisirs de façon à pouvoir accueillir en plus les enfants de la tranche d'âge de 3 à 4 ans, en intégrant notamment des aménagements de sanitaires adaptés, salle de repos...). L'ensemble des besoins restent à définir dans le cadre d'une étude de faisabilité. L'extension en rez-de-chaussée serait de 50 à 60 m² et le centre de loisir sera réaménagé en tenant compte des recommandations de la PMI, avec l'installation de toilettes et douches pour les 3 ans. Pour gagner de la place les bureaux seront aménagés à l'étage. La terrasse actuelle sera couverte (murs + toiture) et transformée en local de stockage.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 5 : Préserver et développer des emplois de qualité, Maître d'ouvrage : Commune de Réalville Coût estimatif global : Coût estimé des travaux à 140 000 € ht Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : à définir. Partenariat financier : Etat, CAF, Département, éventuellement Europe FEDER OS2 si extension de haute performance énergétique.</p>	 

Axe 2	Fiche action 2.2.
Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'école construite en 1986 dispose de salles exigües et non appropriées aux méthodes pédagogiques actuelles. La municipalité a donc décidé d'acheter et de réhabiliter un bâtiment vacant depuis plusieurs années, afin de le transformer en centre de loisirs. Cette bâtisse en pierre est centrale puisqu'elle est limitrophe de l'école et située à deux pas de la mairie. Les élus souhaitent aussi créer au centre bourg un espace vert de loisirs.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'espace pédagogique de chaque classe de l'école en transférant le centre de loisirs sur un nouveau lieu, - Créer un espace vert et de loisirs permettant aux monteillais de se retrouver. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.10 / MONTEILS : Réhabilitation d'un bâtiment vacant pour y accueillir le centre de loisirs communal.</p> <p>Descriptif : l'objectif principal est d'agrandir les salles de classes de l'école en diminuant leur nombre. Cela implique de déplacer le centre de loisirs sur un autre bâtiment vacant à remettre en état. Pour ce faire, il conviendra de rénover la toiture, les façades, revoir l'isolation ainsi que tout l'aménagement intérieur et extérieur (jardin attenant). Un système de pompe à chaleur existe déjà. La réalisation d'un diagnostic permettra de vérifier si sa réutilisation est possible.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 5 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Monteils Coût estimatif global : non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude <input type="checkbox"/> 2027 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : mission conseil en énergie partagée (CEP) Partenariat financier : Etat, Département, Région,</p>	 

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.11. / MONTEILS : Aménagement d'un espace de loisirs

Descriptif : il s'agit de créer une aire de jeux pour enfant, un terrain de pétanque et une aire de pique-nique autour du city stade. Il est prévu de créer une liaison vers le parc de la Lère pour encourager les mobilités douces. Cette nouvelle liaison viendra compléter les réalisations déjà existantes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : commune de Monteils

Coût estimatif global : non défini

Calendrier prévisionnel :

2023 2026

2024 2027

2025 2028

Partenariat technique : à définir.

Partenariat financier : Etat, Département, Région.



Axe 2	Fiche action 2.2.
--------------	--------------------------

Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
--	--

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Depuis la fin des années 1980, l'ancienne école du hameau d'Espanel, situé à 3 km environ du bourg centre, est vacante suite à la fermeture de l'école. L'ensemble immobilier se compose d'un bâtiment de 200 m² sur 2 niveaux qui accueillait la salle de classe, la cantine et le logement de l'instituteur. Une cour de 450 m² avec un préau s'y ajoutent. Les élus de Molières entendent valoriser cet espace en maison d'assistantes maternelles (MAM), car les besoins en termes d'accueil des 0/3 ans ne sont pas couverts actuellement sur la commune ni sur les environs.

Objectifs stratégiques

Entretien et réhabiliter des éléments du patrimoine architectural,
 Augmenter les capacités d'accueil de la petite enfance,
 Conforter l'attractivité de Molières,

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.12. / MOLIERES : création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) à l'ancienne école d'Espanel

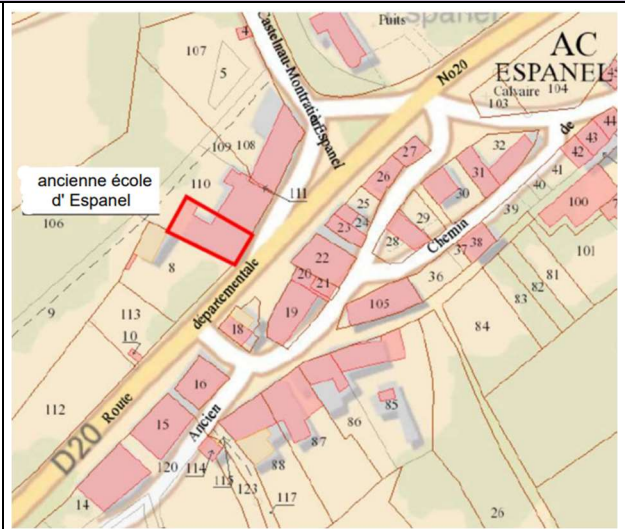
Descriptif : une étude de faisabilité doit être engagée pour définir le nouvel agencement de ce bâtiment pour accueillir la maison d'assistante maternelle. Des travaux importants de remise aux normes (règles de la PMI) et de sécurité sont à prévoir pour accueillir des enfants en bas âge. Il est prévu d'accueillir dans un premier temps 3 assistantes maternelles ce qui correspondrait à la création de 12 places d'accueil.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Objectif 5 : Préserver et développer des emplois de qualité,
Maître d'ouvrage : Commune de Molières
Coût estimatif global : Coût des travaux à estimer
Calendrier prévisionnel :

2023 étude 2024 travaux 2025 2026 2027 2028

Partenariat technique : à définir.
Partenariat financier : Etat, CAF, Département, Europe



Ancienne école d'Espanel

Axe 2	Fiche action 2.2.
--------------	--------------------------

Renforcer l'offre de services existantes et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire	Favoriser le développement de la culture et des loisirs
--	--

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'accueil relais petite enfance et la crèche « chapi chapeau » est actuellement dans un bâtiment contigu avec le centre de loisirs à deux pas de l'école au-dessus de la médiathèque. Leur entrée respective est différente mais l'espace central (sanitaire et cuisine) est partagé. L'accueil petite enfance se limite actuellement à 10 places (agrément PMI). Les besoins croissants de la population avec l'arrivée sur la commune de jeunes ménages amènent les élus à réfléchir à une relocalisation de cet accueil dans un lieu plus grand qui permettrait également la mise en place d'un lieu d'accueil enfants / parents (LAEP) une fois par semaine comme cela se fait dans d'autres communes. Faute de place ces moments d'échanges et de soutien à la parentalité ne se font plus à Montpezat depuis le début de l'année 2023. De plus, il apparait important de proposer la meilleure prise en charge possible de la petite enfance sur la commune, car ce sont potentiellement de futurs élèves de l'école communale.

Objectifs stratégiques

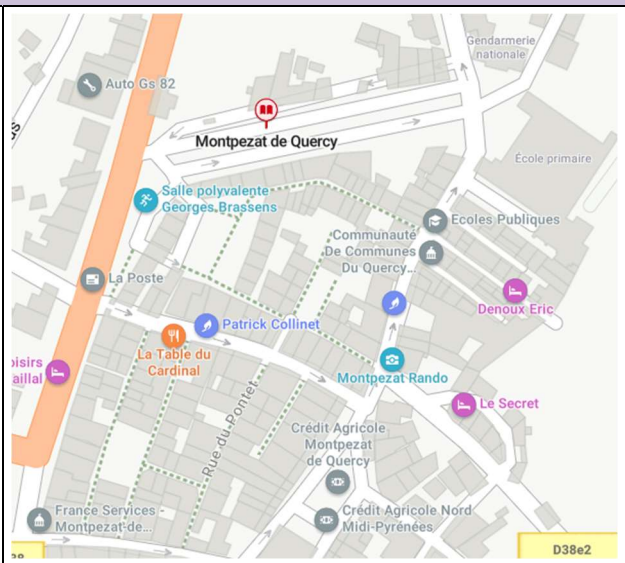
Augmenter les capacités d'accueil de la petite enfance,
Conforter l'attractivité de Montpezat,

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.13. / MONTPEZAT : création d'un nouveau local d'accueil de la petite enfance

Descriptif : pour la délocalisation du relais petite enfance un nouveau bâtiment est activement recherché par les élus. Une fois le nouveau site d'implantation validé (le lieu sera choisi en centre-bourg), une étude de faisabilité devra être engagée pour définir l'agencement de ce lieu pour pouvoir accueillir des enfants en bas âge conformément aux règles de sécurité et obtenir ainsi l'agrément de la PMI.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Objectif 5 : Préserver et développer des emplois de qualité,
Maître d'ouvrage : Commune de Montpezat
Coût estimatif global : Coût des travaux à estimer
Calendrier prévisionnel :
 2023 prospection 2024 étude 2025 travaux 2026 2027 2028
Partenariat technique : à définir.
Partenariat financier : Etat, CAF, Département, Région



Axe 3

Fiche action 3.1.

Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie

Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

En 2010, la municipalité de Caussade a lancé les premières études préalables pour établir le diagnostic de la ville et pour repérer les espaces à enjeux stratégiques sur lesquels il fallait intervenir à court moyen terme. Compte tenu de la taille importante des espaces à rénover et de la complexité des interventions à mener, le projet urbain a été découpé en quatre phases, tant pour étaler le montant des investissements que pour limiter les désagréments pour la population pendant les travaux. Une bonne partie du centre-ville, qui s'était dévitalisé depuis près de 30 ans a été ainsi requalifié : 10 000 m² d'espaces publics ont déjà été restaurés : aménagement du quartier des Récollets (1^{ère} phase), quartier de la Gare (2^{ème} phase) et une bonne partie du Cœur historique (dans sa 3^{ème} phase). En plus des cinq places (celle de Mirabey, du fil, du centre, les places de Notre Dame et du 19 mars), les rues situées autour de l'église ont été également entièrement rénovées. L'objectif de la municipalité était avant tout d'intervenir qualitativement sur les places centrales pour embellir le centre-ville et accroître son attractivité. Pour ces prochaines années, il reste encore une 4^{ème} et dernière phase d'aménagement du centre-ville sur l'espace des promenades. Au total ce seront près de 14 000 m² d'espaces urbains à rénover, qui en raison de leur taille et de l'importance du coût des travaux seront réalisés par tranches successives.

Objectifs stratégiques

La municipalité souhaite rénover le secteur « les Promenades » sur le Cours Didier Rey pour en faire une véritable colonne dorsale de la ville. Il s'agira de lui redonner sa vocation première de lieu d'échange, d'agrément et de commerce et d'en faire un lieu majeur de rencontres et d'animation. Il s'agira aussi de définir une place mesurée à la voiture, pour redonner une place plus importante aux végétaux, aux terrasses des bars et restaurants, aux piétons et aux cycles. Il s'agira enfin de réaliser un espace adapté aux multiples manifestations sociales, culturelles ou sportives, de maintenir aussi un lieu de jeux pour les enfants.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. / CAUSSADE : Rénovation de l'axe stratégique de Caussade « les Promenades » sur un périmètre défini de la Place du Général de Gaulle jusqu'à la place Léon de Maleville

Descriptif : les « promenades » feront l'objet d'une requalification d'ensemble pour les rendre plus attractives (désimperméabilisation du sol + plantation d'arbres et espaces enherbés) pour devenir le cœur battant de la ville de Caussade qui accueillera les grandes manifestations festives et le marché hebdomadaire du lundi. Pour conforter cette nouvelle dynamique, la municipalité souhaite aussi rénover à proximité les places stratégiques de la Libération et de Charles de Gaulle.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Caussade

Coût estimatif global cumulé : 4 589 145 € HT

Projet 1 : Aménagement des Promenades : coût global : 4 022 763 HT

Phase 1 : place Léon de Maleville + Cours Didier Réy : 1 451 406 €

Phase 2 : place de la libération+ cours Didier Réy : 1 571 357 € HT

Projet 2 : Place Général de Gaulle : 1 566 382 €

Calendrier prévisionnel : 2024 travaux phase 2 2025 projet 2

Partenariat technique : ABF / UDAP.

Partenariat financier : Etat, Département, Région, Europe, agence de l'eau.



Axe 3

Fiche action 3.1.

Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie

Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, la commune de Caussade a réalisé un diagnostic de sa voirie en 2012 afin de mettre en place un plan de mise en accessibilité des espaces publics (PAVE) et de répondre à la diversité des besoins des usagers. Ce plan permettra à la collectivité de remédier au fil du temps, aux non-conformités constatées afin de permettre aux personnes atteintes d'une incapacité permanente ou temporaire (physique, visuelle, auditive, cognitive) un déplacement aisé dans la ville.

Objectifs stratégiques

La mise en œuvre du PAVE consolidera le fonctionnement urbain du centre-ville de Caussade en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.2. / CAUSSADE : mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Descriptif : le diagnostic de 2012 a mis en évidence une récurrence des contraintes et de non-conformités : certains passages piétons non conformes, problème au niveau de la largeur des cheminements, du mobilier urbain placé sur le cheminement ou autres obstacles (panneaux publicitaires, étals de commerces, terrasses de café...), ou encore problème au niveau des revêtements de voirie en mauvais état en plein cœur du centre-ville. La commune a réalisé depuis 2010 (bien avant le diagnostic) des travaux de voirie qui ont pris en compte le problème de l'accessibilité et le partage de la voirie, notamment, rue Moissagaise, rue de la Fraternité, av. du 8 mai, rue Gambetta, rue Talbot, rue des Marchés, rue de Lavaur, Place des Récollet et Place de la Gare. Les travaux portent donc sur la reprise des points de non-conformité présentés ci-dessus.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4 :** Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Objectif 6 :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

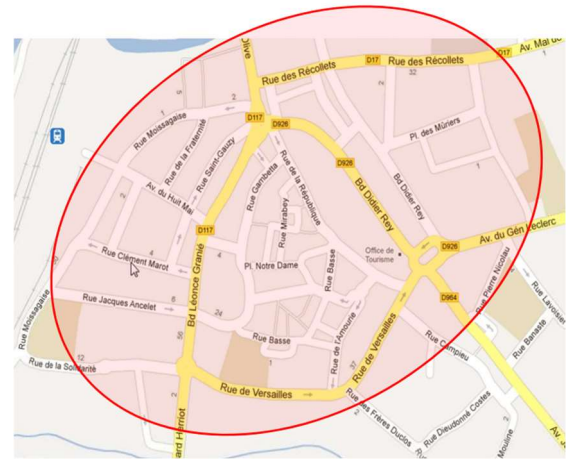
Maître d'ouvrage : Commune de Caussade

Coût estimatif global : Coût estimé 912 720 € HT :
301 320 € réalisé entre 2016/2020, 30 000 € en 2021 213 800 € en 2022, en prévision 300 000 € en 2023, en 2024, 2025 et 2026

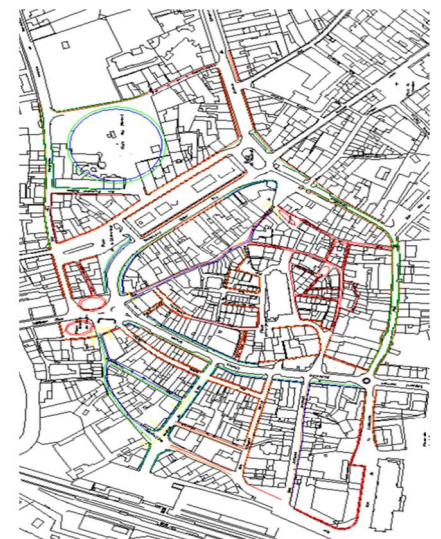
Calendrier prévisionnel : 2023 étude 2022-2024 travaux tranche 1 2025-2026 travaux tranche 2


Partenariat technique : à définir.

Partenariat financier : Etat, Département.



ETAT D'ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS
Bon Moyen Mauvais



Axe 3	Fiche action 3.1.
Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie	Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Molières, l'absence de places de parkings suffisantes à proximité de l'école publique pose un important problème de sécurité au quotidien. Chaque jour d'école, les parents amenant leurs enfants en classe, ne trouvant pas où se garer sont contraints de stationner anarchiquement leur véhicule sur les trottoirs ce qui entrave par endroits la circulation des piétons et pose un problème de sécurité. Par ailleurs, le bus de transport scolaire dépose et prend en charge les enfants le long de la RD 959 hors de tout espace spécifique et sécurisé. De plus, les places réservées aux enseignants et le personnel de services sont en nombre insuffisant. La demande des parents d'élèves et habitants du quartier de disposer d'un espace public de qualité favorable aux rencontres et à la détente est également à satisfaire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Proposer des espaces publics de qualité Améliorer la sécurité des habitants et encourager les modes de déplacement doux Valoriser le paysage</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.3. / MOLIERES : espace public sécurisé et jardin partagé autour de l'école</p> <p>Descriptif : un premier terrain à proximité immédiate de l'école sera aménagé pour créer une aire réservée au bus de transport scolaire et au stationnement des véhicules des enseignants et du personnel. Un second terrain sera aménagé spécifiquement pour le stationnement des parents d'élèves. Les travaux à réaliser consistent à décaisser et stabiliser le terrain, créer les emplacements et la signalétique, les relier à la voirie communale et aux réseaux d'assainissement et d'éclairage public. Afin de créer un espace de rencontre et de détente pour parents enfants et habitants du quartier, une partie du terrain destiné au stationnement des parents d'élèves sera aménagé avec du mobilier urbain (bancs, aire de jeux), en jardin partagé, pelouses et massifs fleuris. Cette placette sera orientée de manière à bénéficier de la vue agréable sur la vallée du Lemboulas.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Molières Coût estimatif global : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : CAUE. Partenariat financier : Etat, Département, Région.</p>	 <p>Le plan cadastral (en haut) illustre la zone d'intervention autour de l'école, de la cantine et de la RD 959. Il indique un 'Espace public avec zone de stationnement à créer' et une 'Zone de sécurité transport scolaire + stationnement enseignants et personnel'. La vue aérienne (en bas) montre la situation réelle de la zone, avec l'école, la cantine, la RD 959 et la vallée du Lemboulas en arrière-plan.</p>

Axe 3

Fiche action 3.1.

Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie

Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le développement urbain de Réalville s'est traduit par un mitage de l'espace rural et par des opérations d'urbanisation de logements individuels fréquemment cloisonnées entre elles. La juxtaposition de ces opérations au gré des disponibilités foncières et de l'équipement en réseaux a provoqué l'apparition de nombreux interstices non bâtis au sein du bourg. Ces espaces doivent être aménagés en priorité et permettre de retisser un tissu urbain plus cohérent et fonctionnel. L'important travail de requalification de l'espace public déjà engagé, doit être poursuivi au sein de la commune.

Objectifs stratégiques

- Relier les espaces et équipements urbains périphériques par l'aménagement d'une coulée verte et d'un cheminement doux afin de créer une nouvelle dynamique d'occupation de ces lieux et favoriser les rencontres ;
- Offrir un espace public de respiration, de repos et de loisirs dans un espace préservé et calme.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.4. / REALVILLE : aménagement qualitatif de l'espace public du parc des Cèdres et création d'une liaison douce reliant l'école

Descriptif : les élus souhaitent aménager une liaison douce et des espaces publics de connexion entre le nouveau lotissement construit en proche périphérie et le parc des Cèdres, vaste espace enherbé contigu à la salle des fêtes et situé à proximité immédiate de la place centrale des Arcades (200 m).

Les élus souhaitent que le parc des cèdres devienne une zone de rencontre entre les nouveaux Réalvillois (habitants le lotissement) et les anciens. Le cheminement doux sera agrémenté d'un parcours de santé multigénérationnel et d'une aire de jeux.

La création de ce cheminement doux traversant le parc permettra de relier l'église, vers l'école, le parc des Cèdres, la salle des fêtes, le parking des Cèdres, les boulevards Virazels et Rodriguez.

L'objectif est de promouvoir le parc des Cèdres comme un espace public de qualité pour donner envie de vivre dans le cœur historique, qui participe à l'identité de la ville, et réduise les conflits d'utilisation entre les différents usagers (voitures, cycles, piétons).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Réalville

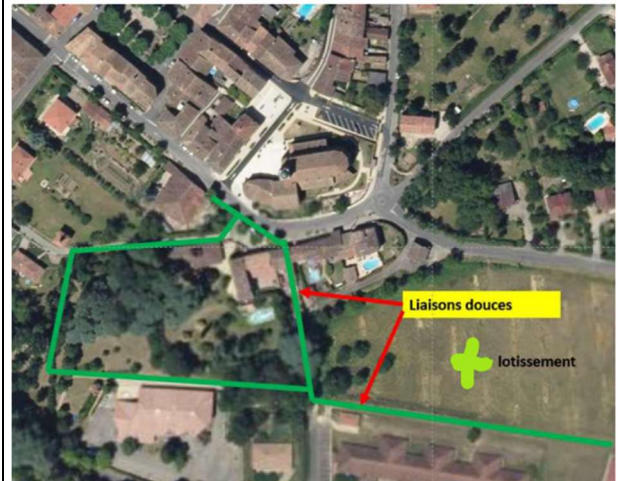
Coût estimatif global : 84 700 € HT

Calendrier prévisionnel :

2023 travaux 2024 2025 2026 2027 2028

Partenariat technique : CAUE.

Partenariat financier : Etat, Département, Région.



Axe 3

Fiche action 3.1.

Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie

Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

A Réalville, les entrées de ville ont une limite assez floue avec l'espace privé peu aménagé et souvent dégradé. Cette vision ne valorise pas l'image de Réalville, ni le cadre de vie des habitants et peut poser parfois un problème de sécurité. Les élus souhaitent créer une nouvelle perception plus urbaine et qualitative des entrées de ville et limiter ainsi les risques d'accident sur la route départementale 820 à forte circulation.

Objectifs stratégiques

Ces aménagements permettront de générer des déplacements doux entre les habitations de cette zone et le centre-ville, mais également de faciliter les déplacements piétons vers les commerces existants ou à venir.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.5. / REALVILLE : aménagement des entrées sud et nord de la ville et la traversée RD 820

- **Aménagement de l'entrée Nord (côté Caussade)** : le carrefour Samatan a été aménagé. Environ 150 m de trottoir PMR, avec une bande végétalisée, le séparant de la RD 820 ont été réalisés en direction du Nord jusqu'au chemin de Gandillou. Il s'agit dans une deuxième tranche de travaux de terminer la liaison douce jusqu'à l'entrée du village en direction de Caussade.
- **Aménagement de l'entrée de ville Sud (côté Montauban)** : la présence de serres agricoles à proximité immédiate de la route départementale et de terrains en friche ont un impact visuel très négatif sur cette entrée de ville. Pour remédier à cette situation, la municipalité souhaite étudier la possibilité d'un aménagement paysager d'ensemble sur les abords de la RD 820 pour renforcer la coulée verte déjà existante.
- **Requalification des trottoirs de la RD 820** : en 2018 le département a rénové la chaussée de la route départementale et une partie des bordures. Par contre les trottoirs, là où ils existent, datent de plus de 30 ans et sont aujourd'hui fortement dégradés. Les élus souhaitent redonner une image positive de cette traversée très fréquentée, avec des plantations et la création d'îlots de verdure.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Réalville

Coût estimatif global : 60 000 € HT Carrefour Samatan deuxième tranche


Calendrier prévisionnel :

2023 2024 étude 2025 entrée Nord 2026 trottoir RD 820 2027 entrée Sud 2028

Partenariat technique : CAUE.

Partenariat financier : Etat, Département, Région.



Axe 3	Fiche action 3.1.
Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie	Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Septfonds, la mairie, l'église, le théâtre, la poste, la nouvelle maison de santé et la médiathèque intercommunale définissent un ensemble structurant qui constitue une centralité bien délimitée par la rue de la République au Nord, la rue Henri Rey à l'Ouest et le cours Sadi Carnot à l'Est, toutes deux reliées à la route départementale n°926. Les écoles sont reliées à la mairie, à la place du marché et aux commerces situés en pied d'immeuble, principalement sur le cours Sadi Carnot. Le caractère traversant de la RD 926 constitue une coupure urbaine importante, un frein à une cohérence de l'ensemble urbain et à la fluidité de déplacements des habitants se trouvant de chaque côté de la traverse.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accessibilité des bâtiments et services publics, notamment les déplacements des personnes âgées et/ ou à mobilité réduite ; - - Poursuivre la mise aux normes des bâtiments publics déjà engagée. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.6. / SEPTFONDS : <i>requalification des espaces publics</i> accessibilité et mobilité en centre bourg</p> <p>Descriptif : en cohérence avec les travaux et études déjà réalisés, une réflexion est à mener aux côtés du CAUE pour une meilleure connexion entre les différentes parties et équipements de la ville afin de proposer les aménagements qui permettront d'améliorer l'accessibilité des bâtiments ou services publics. Les élus prévoient la création de places de stationnement réservées ainsi que la réfection et l'aménagement des trottoirs à proximité des espaces publics et rues les plus stratégiques. Une étude préalable précisera quelles solutions seront à mettre en œuvre pour éviter la cassure dans l'espace urbain générée par la RD926.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Septfonds Coût estimatif global : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : CAUE. Partenariat financier : Etat, Département, Région.</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1.
Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie	Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Sur la commune de Monpezat, la permanence de la forme urbaine médiévale doit être adaptée à la vie citadine actuelle et permettre l'aération du tissu dans une logique de recomposition générale d'ensemble. Plusieurs placettes ont déjà fait l'objet de curetages décidés par la municipalité, pour améliorer le quotidien des riverains et donner de la lumière aux habitations existantes.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La création de nouveaux espaces publics permettra de renforcer l'attractivité du centre historique en valorisant le patrimoine bâti remarquable. Il s'agit aussi de faciliter les déplacements doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tout en réduisant la présence de la voiture dans le centre ancien. La première volonté des élus est de voir arriver de nouvelles populations actives au cœur historique de Montpezat pour faire vivre les commerces et pour lancer durablement une nouvelle dynamique de quartier.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.7. / MONTPEZAT : création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un nouvel espace public (place) rue Lalbenque et rue des Drapiers</p> <p>Descriptif : un îlot composé de maisons à pan de bois situées Rue des Drapiers sont ciblées par les élus, car en très mauvais état en plein cœur historique, dans un emplacement stratégique de circulation, à deux pas seulement de la place du Reduch et de l'avenue des écoles. L'une des 2 maisons pourrait être démolie pour permettre l'aménagement d'un espace public et prévoir une liaison piétonnière de l'Impasse Lalbenque vers la Rue des Drapiers. La 2^{ème} maison pourrait être consolidée et conservée pour une mise en valeur de la fonction de cuvier, thème lié à la Confrérie des Vins du Quercy. (Seconde tranche de travaux). Ce projet est aussi porté par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montpezat</p> <p>Coût estimatif global : Estimation des travaux pour la première tranche de travaux à environ 100 000 € ht (démolition, sécurisation, achat maison)</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenariat technique : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), CAUE, mission inventaire du Pays Midi Quercy.</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département, Région.</p>	

Axe 3

Fiche action 3.1.

Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie

Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'omniprésence de la voiture dans le centre-ville de Montpezat (sur les places, les trottoirs) rend difficile les cheminements doux qui ne sont pas non plus facilités par la topographie mouvementée du site médiéval de Montpezat. La voiture reste encore le moyen principal et quasi exclusif de déplacement car seulement un tiers des habitants travaillent sur la commune. En ce qui concerne les déplacements des piétons, très peu d'habitants se déplacent à pied ou en deux roues. Cette minorité d'utilisateurs piétons ou cyclistes peut laisser penser qu'un travail sur l'espace public pourrait être en mesure de modifier la répartition des modes de déplacement, au moins là où cela serait possible à proximité immédiate du bourg, afin d'encourager les déplacements à pied.

Objectifs stratégiques

- Favoriser le développement des modes de déplacement doux pour des trajets de courtes distances et inciter les habitants à se déplacer à pied en toute sécurité ;
- Renforcer l'attractivité touristique en valorisant l'histoire de la bastide et les paysages environnants ;
- Conforter les coulées vertes existantes.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.8. / MONTPEZAT : aménagement de liaisons douces périphériques : chemin de ronde et cheminement sécurisé des écoliers vers le stade

Descriptif : il s'agira d'abord de poursuivre l'aménagement du chemin de ronde historique. C'est l'ancienne liaison qui reliait le cloître des Ursulines et la Collégiale Saint-Martin. Il est devenu un chemin de randonnée emprunté par un grand nombre de randonneurs et de touristes. Il ceinture le bourg et permet de découvrir Montpezat avec ses différents points de vue sur le paysage environnant. Outre les travaux de sécurisation de l'accès et du cheminement, les élus souhaitent réaliser des aménagements paysagers pour valoriser cette coulée verte et ainsi d'inciter les habitants à l'utiliser plus souvent. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont amenés à se déplacer régulièrement au stade municipal dans le cadre des activités scolaires et sportives. C'est pourquoi la municipalité souhaite sécuriser l'accès au stade situé en bordure de la route départementale en créant une liaison douce et en menant une réflexion sur les espaces publics connexes à aménager à proximité (placettes, point de vue paysager) avec l'installation de mobilier urbain tout au long du parcours pour créer des temps d'arrêt et des espaces de rencontre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Montpezat

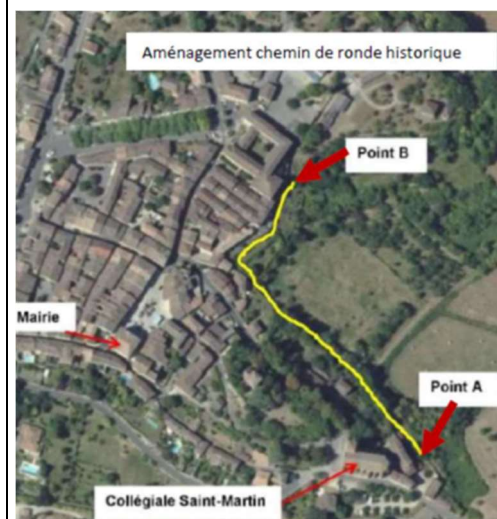
Coût estimatif global : à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 2024 étude 2025 travaux 2026 2027 2028

Partenariat technique : CAUE.

Partenariat financier : Etat, Département, Région.



Axe 3

Fiche action 3.2.

Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie

Limitier les déplacements des voitures

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Au-delà du centre historique, entre les communes de Caussade et de Monteils, les élus souhaitent favoriser l'usage du vélo dans le cadre des déplacements de courtes distances en proposant une série d'interventions facilitant les trafics pendulaires école/domicile-loisirs/domicile : parcs à vélos, pistes cyclables, informations dans le bulletin municipal ou via les associations sportives... Pour aider à la réflexion, la collectivité a fait appel à un bureau d'études spécialisé d'Urbaniste et Créateur d'Espace (UCE) pour travailler en concertation avec la population sur l'élaboration d'un schéma directeur de la mobilité douce dans et autour de la ville de Caussade (liaison avec les quartiers périphériques, la commune voisine de Monteils, le parc de la Lère...).

Objectifs stratégiques

La question des aménagements des entrées de ville de Caussade a été abordée à plusieurs reprises, mais il est aujourd'hui nécessaire d'avoir une vision et une approche d'ensemble afin de traiter harmonieusement les parties périphériques les plus stratégiques et en évitant si possible la logique du coup par coup. Il s'agira de créer les conditions de sécurité suffisantes pour une utilisation effective des modes de déplacement doux sur les espaces publics.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1 / CAUSSADE : Schéma global des déplacements doux : étude de définition et de mise en œuvre d'un tour de ville / aménagement des entrées de ville de Caussade et de Monteils

Le principe retenu est celui de la réduction de la vitesse dans les rues de Caussade.

- il est prévu la réalisation de voies piétonnes dédiées avec l'élargissement des trottoirs dans l'emprise de la voie existante ;
- le sens de circulation des véhicules sera reconsidéré par endroit ;
- en ce qui concerne les pistes cyclables, les aménagements se feront en site propre ou seront surélevés.
- des zones de rencontre seront créées dans le centre-ville où les piétons seront autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficieront d'une priorité sur les véhicules. Pour réduire la vitesse dans ces zones apaisées (limitée à 20 km/h), certains aménagements se feront en surélévation en entrée et sortie de ville (plateau ou trottoir traversant) ou provoqueront une réduction de la largeur de la chaussée dans le sens entrant ou une différenciation du revêtement au sol pour inciter les véhicules motorisés de ralentir. Des aménagements de sécurité spécifiques seront réalisés comme l'implantation judicieuse de végétaux (arbres ou arbustes) pour permettre de créer ou d'accentuer l'effet de porte d'entrée de la ville de Caussade.

De façon plus générale, les projets sur voirie devront intégrer la programmation VRD de la commune. Il conviendra de rendre cohérents ces projets « modes actifs » avec les engagements déjà pris. La programmation devra être réalisée par étapes et devra bénéficier d'une large concertation avec la population.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

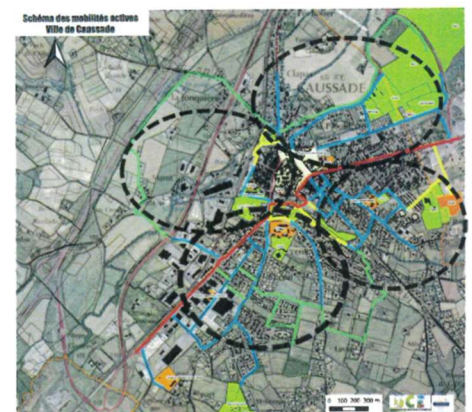
Maître d'ouvrage : Commune de Caussade

Coût estimatif global : à définir

Calendrier prévisionnel : 2023 étude 2024 travaux 2025 2026

Partenariat technique : PETR.


Partenariat financier : Etat, Région.

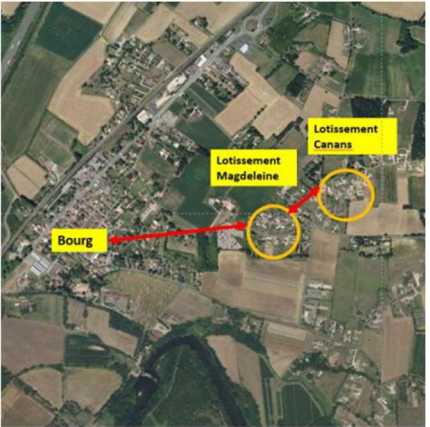


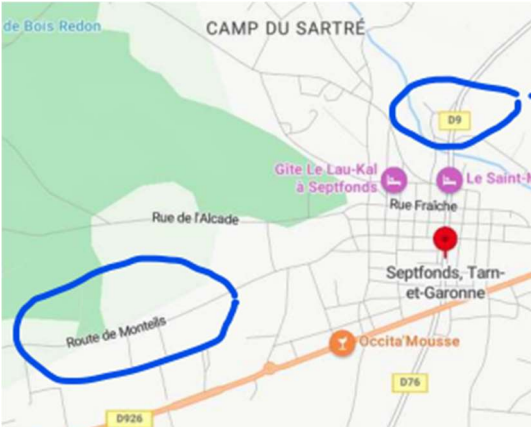
4 secteurs à aménager



Carte Urbactis circulations douces

Axe 3	Fiche action 3.2.
Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie	Limitier les déplacements des voitures
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le covoiturage est l'un des moyens les plus concrets pour limiter les émissions des gaz à effet de serre et pour diminuer les frais de transports des automobilistes (frais de carburant, de péage...etc). En outre le covoiturage est devenu un acte éco-citoyen que toute grande ville essaie de proposer comme alternative à ses administrés. Or ce mode de déplacement est encore peu utilisé sur la commune de Caussade. La commune souhaite donc implanter des équipements pouvant stimuler cette pratique.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>En limitant les déplacements à la périphérie de la ville, ce projet va dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.2 / CAUSSADE : <i>implantation d'une aire de covoiturage</i></p> <p>Descriptif : pour que ce projet se réalise, il reste à repérer le terrain le plus adapté pour créer une aire de covoiturage. Les atouts majeurs de la parcelle à aménager seront : sa visibilité de la route, son accès sécurisé ainsi que sa proximité et son accès quasi direct de l'entrée de l'autoroute.</p> <p>Une aire de covoiturage pourrait être aménagée à minima, dans un premier temps (vingtaine de places de parking dont deux pour les Personnes à Mobilité Réduite) afin de tester l'intérêt des automobilistes pour le covoiturage. Puis elle pourrait être agrandie et aménagée à terme d'une manière plus attrayante, conviviale et sécurisée. Même si le parking, ne sera pas plein les premiers temps, sa présence pourrait bien inciter de nouveaux automobilistes à sauter le pas.</p> <p>Une fois que le terrain à aménager sera trouvé, les travaux comprendront des terrassements, la construction d'une voirie, des réseaux d'éclairage public et du pluvial, des abris (type abri de bus), et des bancs ombragés, une clôture, la peinture routière (tracé des places de parking), des places pour des motos et des vélos, un portique (pour éviter l'entrée des campings cars et caravanes), la vidéo protection (éventuellement), la signalétique (horizontale et verticale), divers aménagement paysagers, des poubelles et des cendriers.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Caussade</p> <p>Coût estimatif global : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p>Partenariat technique : la Société des autoroutes, ASF. Partenariat financier : partenariat entre la ville de Caussade, la Communauté de communes du Quercy Caussadais, / programme LEADER Midi Quercy.</p>	 <p><small>Diagramme réseau structurant du centre de Caussade</small></p> <p><small>carte Urbactis</small></p>

Axe 3	Fiche action 3.2.
Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie	Limitier les déplacements des voitures
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La voiture est le moyen de transport le plus utilisé à Réalville compte tenu de l'étendue du territoire communal et la dispersion des zones d'habitat et de l'éloignement de la commune par rapport aux zones d'emplois et à certains services, commerces ou équipements inexistantes. Une réflexion est donc à mener sur l'utilisation et la place de la voiture qui restent encore prioritaire dans l'espace public (stationnement prépondérant sur l'espace public, image routière plutôt que de rue au sein de la ville). Certains cheminements piétons au cœur de la bastide sont relativement bien développés, mais d'autres restent à réaliser notamment pour relier le centre-ville au développement de l'habitat périphérique. Une attention devrait être également apportée à la création de nouvelles liaisons douces inter-quartiers.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Faciliter la mobilité par des liaisons ou cheminements doux permettant de limiter l'utilisation des véhicules et d'améliorer le rapport centre / périphérie. Jusqu'ici bien que des trottoirs existent au sein du village, la dispersion des constructions sur l'ensemble du territoire ne favorise pas les déplacements à pied ou en vélo jusqu'au village (absence ou discontinuité du réseau). Sécuriser également les trajets piétons des scolaires entre les lotissements extérieurs et le centre-bourg.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.3 / REALVILLE : aménagements de liaisons douces reliant le centre-ville aux lotissements extérieurs (2023) et le stade (2026)</p> <p>Descriptif : l'aménagement d'une liaison douce entre les anciens lotissements et le centre-ville : des constructions diffuses et des opérations d'ensemble (lotissement Magdeleine et lotissement Canans) se sont implantés le long des voies communales en particulier le long de chemin de la Magdeleine. Ce secteur fortement urbanisé n'est pas complètement relié au cœur historique. De plus, le cimetière communal se situe entre ces deux secteurs. C'est pourquoi les élus souhaitent créer une liaison douce le long du chemin de la Magdeleine grâce au busage du fossé le long de la voie et de trottoirs. Une deuxième opération de même type est envisagée en 2026 pour relier le centre bourg vers le stade et le lotissement de Marcette.</p> <p>La sécurisation des déplacements : pour aller ou revenir vers les lotissements, les piétons doivent marcher le long du chemin de Magdeleine qui est dangereux. Le busage des bas-côtés de ce chemin permettra la suppression d'obstacles, dégagement de la visibilité, installation d'équipements de sécurité.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Réalville</p> <p>Coût estimatif global : 1^{ère} tranche 2023 : 167 000 € ht 2^{ème} tranche 2024 : 151 000 € ht 3^{ème} tranche 2025 : 70 000 € ht et en suivant 2026 opération liaison douce vers le stade et lotissement de Marcette</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p>Partenariat technique : CAUE.</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région, Département.</p>	

Axe 3	Fiche action 3.2.
Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie	Limitier les déplacements des voitures
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Septfonds s'inscrit pleinement dans une logique de résidentialisation, grâce à des prix du foncier attractifs facilitant l'accès à la propriété tout en bénéficiant d'un cadre de vie de qualité. Recentrer l'urbanisation est devenu aujourd'hui un impératif pour la municipalité pour redynamiser son centre ancien.	
Objectifs stratégiques	
Ces aménagements amèneront la population vers une mobilité plus douce pour faire du centre-ville le lieu de vie privilégié des Septfontois et assurer ainsi la vitalité économique du centre historique.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.4 / SEPTFONDS : <i>Création de cheminements doux route de Monteils (phase 2 sécurisation) et chemin piétonnier aux abords de la RD9, route de Puylaroque</i></p> <p>Descriptif : l'état des lieux des déplacements doux a montré une insuffisance en termes de maillage piétonnier et de sécurisation. La configuration du cœur de la Bastide composée de rues étroites, laisse peu de facilité pour emménager des cheminements doux intramuros. Dans un souci de sécurisation, la municipalité envisage aujourd'hui de relier les équipements, les places publiques, services publics et zones d'habitat par un maillage piétonnier et cycliste qui permettra de faire le lien entre les quartiers récents.</p> <p>Dans un premier temps est prévue la réalisation de deux cheminements doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la route de Monteils ; - de la route de Puylaroque aux abords RD9 <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Septfonds</p> <p>Coût estimatif global : 82 815 € pour la phase 2 travaux sécurisation Route Monteils et 35 160 € HT route Puylaroque</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p>Partenariat technique : CAUE.</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département, Région.</p>	

Axe 3	Fiche action 3.2.
Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie	Limiter les déplacements des voitures
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Il s'agit de faire émerger un projet urbain cohérent à l'échelle du quartier de la gare de Caussade qui soit complémentaire avec les aménagements programmés à court moyens termes et avec ceux réalisés récemment à proximité : comme la construction de la maison médicale, France Services ou encore la réhabilitation en projet de l'ancienne halle de marchandises actuellement en friche ou l'extension à venir du collège privé Saint Antoine. Une attention particulière sera portée sur le traitement des espaces publics et des voiries pour articuler les différents modes de transport en présence (piétons, vélos, trottinettes...) et connecter ainsi la gare à son proche environnement.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier dans ce secteur les lieux de détente et les espaces verts ouverts aux promeneurs en les mettant en réseau pour renforcer la ceinture verte du cœur historique. - Réflexion sur les mobilités et création de liaisons douces 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.5 / CAUSSADE : étude de faisabilité aménagement du quartier de la gare de Caussade et liaison verte</p> <p>Descriptif : la Commune a fait l'acquisition en face de l'Espace Bonnais d'un terrain au bord du ruisseau « le Traversié ». Le traitement de ce terrain pourrait permettre de créer une nouvelle continuité en proposant un sentier de promenade le long du ruisseau depuis le secteur Dieudonné Costes en passant par la cité Guillamet. Cette liaison douce en prolongement de l'aménagement du quartier de la gare permettrait de renforcer la ceinture verte de la ville et surtout de redonner sa place aux piétons. En parallèle, une réflexion est à mener sur le stationnement des voitures notamment sur le parking de l'Espace culturel et d'exposition Bonnais (environ 6 800 m²) où se tiennent plusieurs manifestations : le marché hebdomadaire, les vides greniers, le festival Tractomania, la Fête Foraine de Pâques. La situation de ce parking est donc très stratégique. Situé à moins de 10 min à pied du cœur de ville, il propose actuellement 250 places de stationnement et sert de complément au dispositif existant de zone bleue du centre-ville. Cependant ce vaste espace de stationnement nécessite un aménagement paysager afin de le rendre un peu plus accueillant avec des travaux de terrassement / nivellement, de revêtement en enrobé. Enfin, le terrain situé à proximité de l'autre côté du ruisseau pourrait être aménagé en un espace de détente ombragé équipé de tables de pique-niques et servira d'halte de repos sur le sentier de promenade à créer le long du Traversié. La construction d'une passerelle serait alors nécessaire, divers terrassements, la pose de clôtures, des aménagements paysagers (plantation d'arbres et d'arbustes), et la mise en place d'équipements pour l'aire de pique-nique.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Caussade</p> <p>Coût estimatif global :</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p>Partenariat technique : CAUE. Partenariat financier : Etat, Région.</p>	<p><i>Localisation de la gare, avenue du 8 mai 1945 82300 Caussade</i></p>  

Axe 4	Fiche action 4.1.
--------------	--------------------------

Conforter la dynamique de l'économie locale	Favoriser le développement des commerces de proximité
--	--

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les commerces en centre-ville à Caussade connaissent aujourd'hui un fort taux de rotation, car les commerçants doivent aujourd'hui faire face à la concurrence du commerce en ligne et des grandes surfaces où les habitants s'arrêtent généralement pour faire leur course sur leur trajet domicile-travail. L'offre commerciale a tendance comme ailleurs à se déplacer du centre-ville vers la périphérie. L'un des grands défis de la collectivité à relever sera de favoriser, de conforter et de diversifier le commerce en cœur historique en proposant une nouvelle expérience à une clientèle qui a perdu ses habitudes dans ce secteur.

Objectifs stratégiques

- Remettre sur le marché les locaux vacants, créer de nouvelles activités
- Faire consommer davantage la population localement

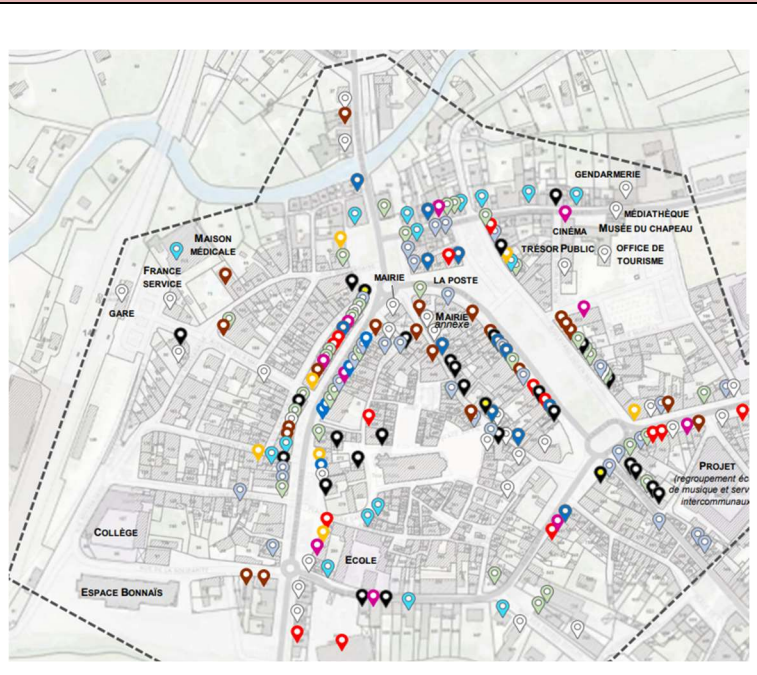
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.1.1 / CAUSSADE : plan de dynamisation et de développement du commerce du centre-ville de Caussade

Descriptif : avec le recrutement d'un manager de commerce en 2022 et la mise en œuvre d'un office de commerce, les élus de Caussade souhaitent mener une action incitative et jouer un rôle moteur en matière économique en aidant et en facilitant l'accueil et le démarrage des commerçants souhaitant s'y installer.

En amont de la mise en place de toutes actions, une étude sur la dynamique commerciale de centre-ville a été menée pour évaluer l'offre et la demande. Il est en effet primordial de connaître le comportement des consommateurs sur le centre-ville pour dégager les commerces et/ou secteurs les plus porteurs.

Après avoir évalué le niveau de satisfaction de la population et repérer les locaux commerciaux vacants stratégiques, il s'agira de proposer un plan de dynamisation et de développement du commerce pour le cœur historique pour renforcer son attractivité.



Carte recensement des commerces du centre-ville de Caussade extraite du diagnostic du bureau d'études Socle urbain

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4 :** Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Objectif 6 :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

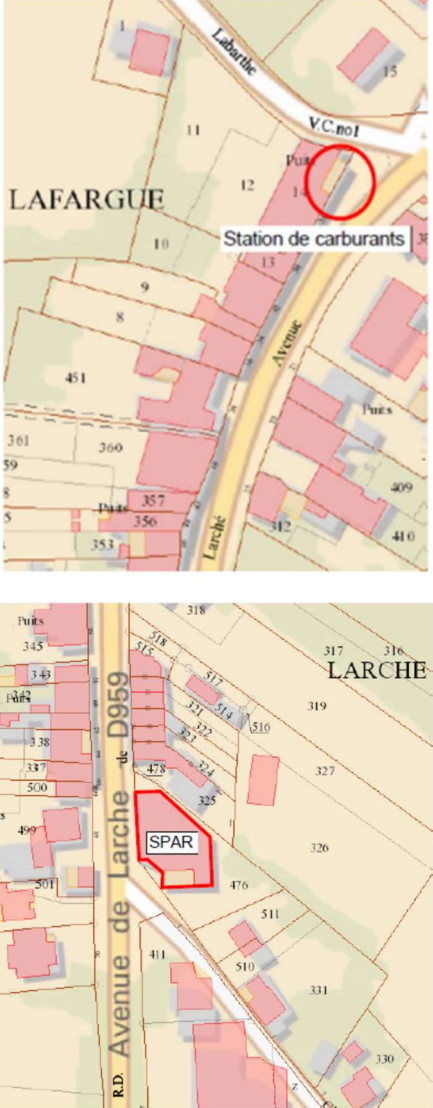
Maître d'ouvrage : Commune de Caussade

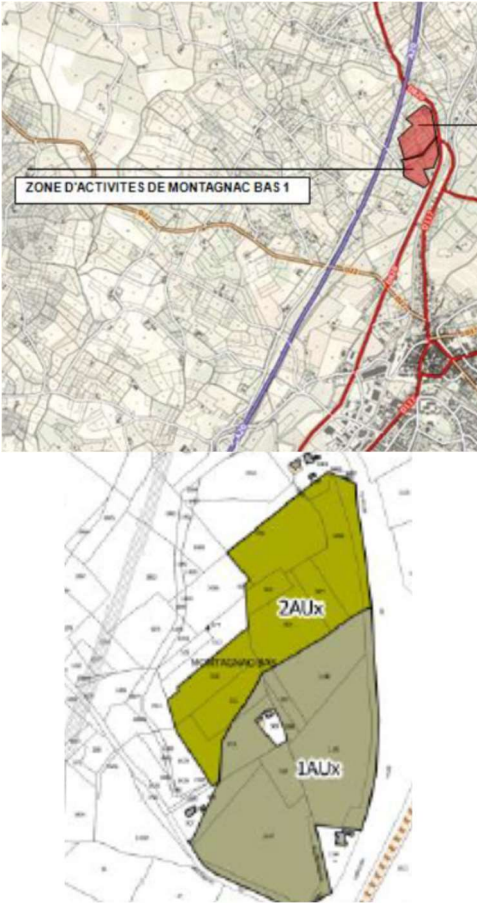
Coût estimatif global : enveloppe de 15 000 € / an minimum pour assurer les coûts d'animation

Calendrier prévisionnel : 2023 2024 2025 2026

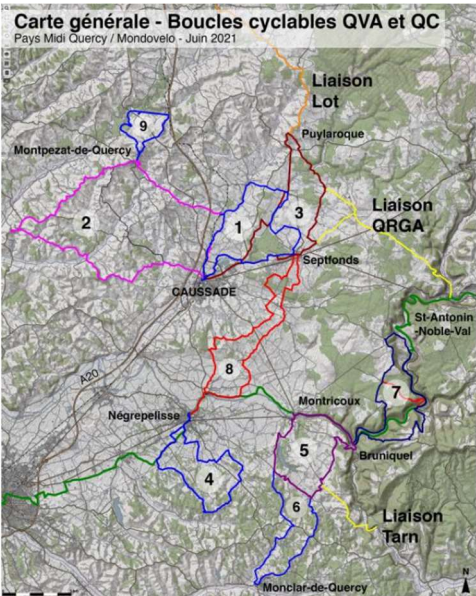
Partenariat technique : CCI, CMA.



Partenariat financier : à définir.



Axe 4	Fiche action 4.1.
Conforter la dynamique de l'économie locale	Favoriser le développement des commerces de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Conforter et dynamiser le commerce de proximité est un véritable défi compte tenu de la forte concurrence des centres commerciaux urbains et du commerce par internet. Pour survivre, les commerces existants ont l'obligation de s'adapter aux attentes et aux besoins des consommateurs, en proposant de nouveaux services et produits.</p> <p>Ainsi afin de dynamiser le commerce local, la municipalité souhaite étudier la possibilité d'étendre l'activité de la supérette, favoriser l'aboutissement du projet de station de carburants 24h/24h et promouvoir la remise sur le marché de locaux commerciaux vacants.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Dynamiser l'économie locale, Diversifier l'offre de service de proximité</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.1.2 / MOLIERES : maintenir les petits commerces de proximité</p> <p>Descriptif : plusieurs locaux commerciaux du centre bourg sont restés vacants suite à la cessation d'activité des commerçants. La commune souhaite engager un plan de développement du commerce, de l'artisanat et des services pour renforcer son attractivité.</p> <p>La réflexion sera engagée sur la modernisation de la seule station de Molières délivrant du carburant 24h/24h ce qui oblige les administrés à parcourir plusieurs dizaines de km pour se ravitailler. Cette situation fragilise les autres commerces qui voient leur clientèle potentielle se tourner vers d'autres lieux de chalandise. En l'absence de résultat venant du garagiste propriétaire des pompes actuelles à investir dans un automate, la création d'une nouvelle station, d'initiative privée ou en régie communale pourrait être envisagée.</p> <p>De même, le développement de la supérette SPAR dont la commune est propriétaire du local commercial pourra être étudié pour proposer de nouveaux produits et services afin de conforter son activité. En qualité de propriétaire des lieux, c'est la commune qui engagerait les travaux.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 5 : Préserver et développer des emplois de qualité, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : communes de Molières</p> <p>Coût estimatif global : Coût estimatif des aménagements et équipements 100 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : ☑ 2023 étude ☑ 2024 ☑ 2025 ☑ 2026</p> <p>Partenariat technique : CCI, CMA. Partenariat financier : à définir.</p>	 <p>The top map shows a street layout with 'LAFARGUE' and 'LARCHE' labels. A red circle highlights a 'Station de carburants' (gas station) located near 'VC no1'. The bottom map shows a similar street layout with 'R.D. Avenue de Larche - D959' and 'LARCHE' labels. A red rectangle highlights a 'SPAR' supermarket building.</p>

Axe 4	Fiche action 4.2.
Conforter la dynamique de l'économie locale	Favoriser le développement de l'emploi local
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Hors zones d'activités, les entreprises se caractérisent par des surfaces limitées : elles sont toutes en deçà de 400 m² à quelques exceptions près. Compte tenu des demandes exprimées lors d'un sondage réalisé par la CCI en 2015, il existerait selon les chefs d'entreprises un manque localement d'offre de locaux de taille moyenne entre 400 et 1000 m². Pour avoir une offre complète et permettre un parcours « d'entreprise », il est nécessaire de créer de nouvelles zones économiques avec des terrains aux surfaces modulables. C'est pourquoi, la collectivité a projeté la création d'une zone d'activité à l'entrée Nord de la ville de Caussade (route de Cahors, secteur de Montagnac), sur des terrains non bâtis et non inondables. Cet espace sera dévolu aux activités artisanales et industrielles, les activités commerciales devant rester en centre-ville. La CCI avait repéré dans le cadre d'une étude de marché en 2016 les besoins lors d'un sondage des entreprises du territoire. Les entreprises qui s'installeront dans cette future zone économique, bénéficieront d'un effet vitrine certain, car l'axe routier départemental avec la proximité de l'échangeur de l'A20 facilitera l'accès des poids lourds.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>L'objectif est d'avoir une offre diversifiée de terrains et de locaux pour les entreprises souhaitant s'implanter ou s'agrandir. Cette nouvelle offre foncière en surfaces moyennes devrait permettre notamment aux jeunes entreprises, de pouvoir se développer localement et d'éviter ainsi une migration vers Montauban.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.2.1 / CCQC : étude de faisabilité pour l'aménagement de la ZA de Montagnac</p> <p>Descriptif : la zone Montagnac Bas a déjà fait l'objet dans le PLU d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dont les principales prescriptions relèvent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la desserte et de l'accès à partir d'un rond-point déjà aménagé depuis la RD 820 pour tout moyen de transport, - l'intégration paysagère et la valorisation des espaces existants, - l'enjeu de co-visibilité et des perspectives urbaines et paysagères depuis les axes de transports principaux , <p>L'ensemble de ces orientations d'aménagement ont fait l'objet dans le PLU de Caussade d'un document spécifique et d'un secteur de principe illustrant ce qui pourrait être réalisé en fonction des partis pris retenus par la collectivité et en tenant compte des orientations du PADD. Pour rentrer dans une phase plus opérationnelle, il s'agit aujourd'hui de réactualiser l'étude de faisabilité réalisée en 2016 par la commune de Caussade afin de proposer une logique de phasage d'aménagement dans le temps entre la zone 1AUx et la zone 2AUx.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 5 : Préserver et développer des emplois de qualité,</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Quercy Caussadais</p> <p>Coût estimatif global : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux</p> <p>Partenariat technique : CCI, CMA.</p> <p>Partenariat financier : à définir.</p>	

Axe 4	Fiche action 4.3.
Conforter la dynamique de l'économie locale	Développer le tourisme durable de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le Quercy Caussadais est un territoire plein de ressources, son histoire est riche grâce aux nombreux villages médiévaux, bastides et monuments classés. Mais dans ce territoire profondément rural on retrouve aussi de nombreux savoir-faire locaux sur lesquels s'appuyer pour développer un tourisme durable et de proximité. Hormis le fait que Caussade soit très réputée pour être la capitale du chapeau, la récente obtention en 2019 du label Vignobles et Découvertes et encore plus récemment en 2022 celle du label Pays d'Art et d'Histoire valorisent notre destination. Pour accueillir de nouveaux touristes dans les meilleures conditions, la Communauté des Communes souhaite réhabiliter le Bureau d'Information Touristique (BIT) sur la commune de Montpezat-de-Quercy, qui dépend de l'Office de Tourisme du Quercy Caussadais ; ce dernier est rattaché à « une maison des vins ». Le BIT est ouvert toute l'année et tous les jours en juillet et août. Il accueille environ 8 000 visiteurs par an. Après une augmentation de la fréquentation touristique, les chiffres stagnent depuis la crise sanitaire liée au COVID et sont en diminution surtout sur les franges de la période estivale. L'obtention sur le territoire Midi Quercy d'un nouveau label Vignobles et Découvertes incite les élus à repenser aujourd'hui l'accueil et à réinventer l'animation de ce lieu pour retrouver une nouvelle dynamique. Un voyage d'étude au Bureau d'Information Touristique (BIT) de Montréal du Gers, a permis de voir qu'il était possible de proposer autre chose en termes d'aménagement en créant une véritable « vitrine du territoire ».</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Ce projet de réhabilitation sera l'occasion de proposer une nouvelle vision de la politique d'accueil et de la gestion de l'information, avec l'intégration du numérique, avec la création en plus de la boutique d'un véritable espace scénographique.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.3.1 / CCQC : Réhabilitation du bureau d'information touristique intercommunale et de la maison des vins à Montpezat de Quercy et création d'un espace scénographique</p> <p>Descriptif : aujourd'hui, le BIT se compose d'une pièce avec une banque d'accueil et d'une autre pièce en enfilade, avec un peu partout de la documentation touristique en libre-service. A l'étage se trouve une salle d'exposition mais qui n'est pas accessible au public à mobilité réduite. Dans le cadre d'un projet global de réhabilitation, il s'agira de transformer, de restructurer et moderniser l'espace existant et de mieux combiner l'espace d'information touristique avec la Maison des vins dont l'accès se fait aujourd'hui via le BIT tout en veillant à l'économie d'énergie. La maison du tourisme sera structurée autour des diverses missions suivantes : accueil et information, promotion dynamique, visites en libre accès et visites guidées, animations thématiques, produits groupes (visites, demi-journée, journée) ...</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique,</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Quercy Caussadais</p> <p>Coût estimatif global : 564 960 € HT travaux (rénovation du bâtiment : 480 000 € + toiture 33 600 € + maîtrise d'œuvre 5 1360 € HT) + 228 000 € HT scénographie</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p>Partenariat technique : SDE mission conseil en énergie partagée (CEP), UDAP,</p> <p>Partenariat financier : Département, Etat, Région.</p>	 <p><i>Bureau d'information touristique intercommunal 24 BD des Fossés, 82270 Montpezat-de-Quercy</i></p> 

Axe 4	Fiche action 4.3.
Conforter la dynamique de l'économie locale	Développer le tourisme durable de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Suite à la mise en œuvre de boucles cyclo touristiques sur la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, le Pays Midi Quercy a proposé de prolonger ses itinéraires cyclables sur les communautés de communes Quercy Vert Aveyron et Quercy Caussadais et ainsi confirmer son engagement vers une mobilité et un tourisme plus durable. Pour ce faire, dans le cadre de ses actions mobilité, le PETR a lancé, en mars 2021, une étude de mise en œuvre de boucles cyclables afin de proposer une offre de mobilité touristique cohérente et continue à la vélo route Vallée et Gorges de l'Aveyron et aux itinéraires déjà présents en Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Ce projet en proposant une offre de mobilité cohérente étendue à l'ensemble du Pays Midi Quercy renforcera l'attractivité touristique du Quercy Caussadais.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.3.2 / CCQC : Mise en œuvre de boucles cyclo touristiques en Quercy Caussadais</p> <p>Descriptif : au-delà de la pratique sportive, il s'agira d'enrichir la découverte des touristes à vélo avec des savoir-faire locaux en travaillant des offres nouvelles et thématiques (gastronomie, patrimoine naturel et culturel, circuits courts...), en développant la qualification et la qualité des services et commerces, ainsi que la qualité d'accueil dans les sites de visite, avec notamment l'éco labellisation des prestataires touristiques et une bonne qualité de l'information...</p> <p>Le PETR souhaite aussi accompagner le déploiement de ces aménagements cyclables sécurisés de services associés (stationnement, réparation, location, point d'eau...) afin de promouvoir plus largement la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens, de proximité et de loisir.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Quercy Caussadais</p> <p>Coût estimatif global : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p>Partenariat technique : PETR Pays Midi-Quercy</p> <p>Partenariat financier : Département, Etat</p>	

Axe 4	Fiche action 4.3.
Conforter la dynamique de l'économie locale	Développer le tourisme durable de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Molières, la récente construction d'un centre de santé, installé au 10 Avenue des Promenades regroupant des médecins et de nombreuses professions paramédicales (cabinet de kinésithérapeute, ostéopathe, pédicure, podologue, orthophoniste, psychologue ...), dynamise la fréquentation et l'activité économique de Molières, mais crée en même temps une nouvelle centralité avec le déplacement des commerces qui se concentrent et se développent désormais majoritairement autour de cette partie basse de la ville. La place des promenades, offrant une vue imprenable sur la nature environnante, semble aussi devenir le principal trait d'union entre le plan d'eau plus bas et le cœur de ville historique. De plus l'activité touristique organisée autour de la base de loisirs du Malivert est un élément moteur essentiel de l'économie communale avec sa plage de baignade surveillée labélisée pavillon bleu depuis 2011 et son camping. Durant la saison estivale, elle draine plus de 30 000 visiteurs.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les élus souhaitent mettre en œuvre aujourd'hui un véritable projet d'ensemble de valorisation des patrimoines de Molières. Cette politique s'inscrit dans une logique transversale de rayonnement, valorisant le patrimoine bâti, naturel, culturel, gastronomique et historique et liant tourisme, écologie et économie.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.3.3 / MOLIERES : étude pour la valorisation des promenades artère principale du centre-ville en lien avec le développement de la base de loisirs du Malivert</p> <p>Descriptif : il est nécessaire de réaliser une étude complète tenant compte à la fois des forces et faiblesses du centre-ville et de la base de loisirs, afin d'établir une programmation des aménagements et actions structurantes à réaliser et d'en définir les coûts exacts. Les investissements réalisés seront phasés dans le temps et devront permettre de renforcer l'attractivité de Molières, labellisée station verte et le développement d'un tourisme durable de proximité en répondant aux impératifs environnementaux tels que la mobilité douce, la reconquête et la renaturation qualitative des espaces publics, le développement des circuits courts. In fine, cette étude d'aménagement donnera des pistes pour réaménager le bourg dans son ensemble et visera à mieux reconnecter le centre-ville à la base de loisir.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 5 : Préserver et développer des emplois de qualité,</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : communes de Molières</p> <p>Coût estimatif global : Coût estimatif de l'étude 50 000 € ht + 1^{ère} tranche de travaux : aménagement équipement base loisirs 30 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 aménagement base de loisir <input checked="" type="checkbox"/> 2025-2028 autres aménagements à définir</p> <p>Partenariat technique : CAUE, CPIE.</p> <p>Partenariat financier : à définir.</p>	 

Axe 4	Fiche action 4.3.
Conforter la dynamique de l'économie locale	Développer le tourisme durable de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La récente construction d'un centre de santé, installé au 10 Avenue des Promenades regroupant des médecins et de nombreuses professions paramédicales (cabinet de kinésithérapeute, ostéopathe, pédicure, podologue, orthophoniste, psychologue ...), dynamise la fréquentation et l'activité économique de Molières, mais créé en même temps une nouvelle centralité avec le déplacement des commerces qui se concentrent et se développeront désormais majoritairement autour de cette partie basse de la ville. La place des promenades, offrant une vue imprenable sur la nature environnante, semble aussi devenir le principal trait d'union entre le plan d'eau plus bas et le cœur de ville historique. De plus l'activité touristique organisée autour de la base de loisirs du Malivert est un élément moteur essentiel de l'économie communale avec sa plage de baignade surveillée labélisée pavillon bleu depuis 2011 et le camping. Durant la saison estivale, elle draine plus de 30 000 visiteurs. Outre la promotion et la gestion de cet équipement de loisirs, les élus souhaitent mettre en œuvre aujourd'hui un véritable projet d'ensemble de valorisation des patrimoines de Molières (à la fois bâti et naturel).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Cette politique s'inscrit dans une logique transversale de rayonnement, valorisant le patrimoine culturel, gastronomique et historique et liant tourisme, écologie et économie.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.3.4 / MOLIERES : Travaux de modernisation des installations de la base de loisirs de Molières</p> <p>Descriptif : suite à une étude de positionnement stratégique, la commune entend réaliser des investissements structurants sur le site du Malivert.</p> <p>Les investissements réalisés seront phasés dans le temps et devront permettre de renforcer l'offre d'activités et l'attractivité du plan d'eau et de ses installations.</p> <p>Plusieurs enjeux seront poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La modernisation des installations de sports et de loisirs pour une mise aux normes compatible avec les attentes de touristes exigeants - L'amélioration de l'accueil des estivants avec la réfection des aires de stationnements et du parking, la diversification des activités et des services, - L'amélioration du potentiel de biodiversité par des travaux hydro-écologiques (aménagement d'un haut fond en entrée de lac destiné à accueillir une roselière et à améliorer la filtration et la qualité de l'eau), - La prise en compte des impératifs environnementaux tels que la mobilité douce, les économies d'énergie, la sensibilisation à la préservation de l'environnement, le développement des énergies renouvelables avec l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur une partie du parking. <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 5 : Préserver et développer des emplois de qualité,</p> <p>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : communes de Molières</p> <p>Coût estimatif global : Coût estimatif des aménagements et équipements de la base loisirs 500 000 à 700 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 aménagement base de loisirs <input checked="" type="checkbox"/> 2025-2028 autres aménagements à définir</p> <p>Partenariat technique : CAUE, CPIE.</p> <p>Partenariat financier : à définir.</p>	 

Axe 4	Fiche action 4.3.
Conforter la dynamique de l'économie locale	Développer le tourisme durable de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Depuis son ouverture en mai 2017, La Maison des Mémoires de Septfonds a pour objet de valoriser et transmettre les mémoires locales autour de 3 grands thèmes, du chapeau de paille et de la naissance de son industrie florissante, de l'aviation et du parcours du héros Dieudonné Costes, du camp de Judes de 1939/1945 et des politiques d'accueil des étrangers considérés à l'époque comme indésirables. Depuis 2020, la maison de La Mounière est devenue un véritable relais d'information touristique.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La fréquentation de La Mounière participe à la dynamique économique locale. Elle concourt à la mise en réseau des acteurs locaux en coopérant régulièrement avec l'office de tourisme et le cinéma de Caussade, l'université populaire et ponctuellement, les autres lieux de visite du territoire. Cet équipement municipal s'adresse aussi bien aux touristes de passage qu'aux habitants du Quercy Caussadais qui représentaient 30 % de la fréquentation individuelle en 2021.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.3.5 / SEPTFONDS : Adaptation et modernisation numérique de l'accueil de la maison des mémoires, nouvelle programmation</p> <p>Descriptif : aujourd'hui, la municipalité souhaite poursuivre le développement de ce lieu culturel en organisant des manifestations culturelles et des animations toute l'année qui dépassent le seul rayonnement communal. Or les élus et partenaires constatent la difficulté grandissante avec la crise COVID d'attirer le public individuel que ce soit la population locale ou les touristes en vacances dans la région. Plusieurs freins à la visite ont d'ores et déjà été identifiés et il convient aujourd'hui de procéder à une refonte des contenus et de faire évoluer l'accueil en modernisant les outils numériques. La commune bénéficie d'un accompagnement de l'ADEFPAT afin de moderniser et faire évoluer l'offre touristique de La Mounière : il est prévu d'actualiser le volet numérique, une nouvelle programmation, et offre pédagogique sur le thème de la Shoah, le développement de la résidence d'artiste.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Objectif 5 : Préserver et développer des emplois de qualité, Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de Septfonds</p> <p>Coût estimatif global : Accompagnement ADEFPAT 7 872 € HT projet de modernisation 185 495 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p>Partenariat technique : ADEFPAT. Partenariat financier : à définir.</p>	